



L'AVOCAT  
AU CŒUR DE  
LA SOCIÉTÉ

Rapport  
annuel  
2012-2013



Barreau de  
**Montréal**

## SOMMAIRE

<b>LE BARREAU</b>	<b>2</b>	<b>LA PROFESSION</b>	<b>12</b>	<b>LE PUBLIC</b>	<b>52</b>	<b>LES PRIX</b>	
Le Conseil	3	Les comités	13	Les activités	53	<b>ET HOMMAGES</b>	<b>60</b>
Le rapport de la bâtonnière	4	Les activités	44	Les services	58		
Le rapport de la directrice générale	6	Les services	50				

# LA MISSION

Promouvoir la protection  
du public, par des activités  
d'information et de  
sensibilisation et par une  
participation active  
à l'administration de  
la justice.

## LE BARREAU DE MONTRÉAL

Composé de plus de 13 500 avocats, le Barreau de Montréal est l'un des plus grands barreaux du monde et le deuxième barreau francophone en importance. Comptant plus de 160 ans d'histoire, il fait figure de proue dans la recherche de l'excellence en matière d'éthique et de compétence.



## LES MEMBRES DU CONSEIL

### **ASSIS** DE GAUCHE À DROITE

M<sup>e</sup> Doris Larrivée, directrice générale, M<sup>e</sup> Frédérick Carle, secrétaire, M<sup>e</sup> Luc Deshaies, premier conseiller, Madame la bâtonnière Catherine Pilon, M<sup>e</sup> Gregory James Moore, trésorier et M<sup>e</sup> Luc-Olivier Herbert, représentant l'Association du Jeune Barreau de Montréal.

### **DEBOUT** DE GAUCHE À DROITE

Les conseillers: M<sup>e</sup> Tiberiu Hollander, M<sup>e</sup> Nancy Cleman, M<sup>e</sup> Robert Pancer, M<sup>e</sup> Martine L. Tremblay<sup>1</sup>, M<sup>e</sup> Yanick Laramée<sup>2</sup>, M<sup>e</sup> Laurent Soustiel, M<sup>e</sup> Magali Fournier et M<sup>e</sup> Simon Tremblay.

(1) Jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour du Québec le 15 novembre 2012. Comme le lui permet le Règlement général lors de vacances en cours de mandat, le Conseil, à sa séance du 29 novembre 2012, a désigné M<sup>e</sup> Michel P. Synnott pour compléter le mandat de madame Tremblay.

(2) Jusqu'à sa démission en août 2012. M<sup>e</sup> Laurent Soustiel lui a succédé au poste de conseiller ayant un mandat de deux ans et le Conseil a invité M<sup>e</sup> Jean-Paul Perron à devenir conseiller pour compléter le mandat de M<sup>e</sup> Soustiel, comme le lui permet le Règlement général lors de vacances en cours de mandat.

## Le rapport de la bâtonnière



Chères consœurs,  
Chers confrères,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel du Barreau de Montréal pour l'exercice 2012-2013 et de vous faire part de quelques points saillants de mon bâtonnat.

---

Avant de devenir bâtonnière de Montréal le 9 mai 2012 lors de notre dernière assemblée générale, j'ai eu l'occasion de participer à un nombre d'activités et comités du Barreau, en plus de siéger à son Conseil pendant plusieurs années. J'ai pu constater le dynamisme qui anime notre ordre professionnel et surtout la générosité des avocats qui contribuent à ses activités, qui ont comme finalité notre mission première, soit celle de la protection du public. J'ai aussi toujours été impressionnée par tous ces avocats qui, malgré leur emploi du temps chargé, se rendent néanmoins disponibles pour aider leur communauté ou divers organismes de charité. Cette constatation contraste cependant avec l'image qui ressort parfois dans les médias relativement à des avocats délinquants, heureusement peu nombreux, mais dont les gestes déteignent sur l'ensemble de notre profession et suffisent à nous discréditer aux yeux du public. Il m'apparaissait donc nécessaire de mettre en valeur le rôle social que jouent les avocats et j'ai choisi d'en faire le thème de mon bâtonnat.

C'est donc sous le thème du rôle social de l'avocat que s'est déroulée la rentrée du Barreau de Montréal le 6 septembre dernier. La Médaille du Barreau de Montréal a été remise à M<sup>e</sup> Christiane Pelchat, ancienne députée à l'Assemblée nationale et avocate engagée pour les droits des femmes, notamment à titre de présidente du Conseil du statut de la femme. M<sup>e</sup> Pelchat est de plus préoccupée par le sort des plus démunis de notre planète, préoccupation qu'elle a traduite par des gestes concrets en cofondant une fondation pour l'aide à l'enfance au Sénégal et en voyant à la reconstruction d'un orphelinat détruit par le séisme qui a frappé Haïti en janvier 2010. M<sup>e</sup> Pelchat est l'exemple parfait d'une avocate qui assume un rôle social important et c'est avec beaucoup de fierté que je lui ai remis la Médaille du Barreau de Montréal.

Dans la continuité du thème du rôle social de l'avocat, nous avons fait revivre la chronique Figure de maître pour souligner l'engagement et les accomplissements de certains avocats du

Barreau de Montréal. M<sup>e</sup> Sylvie Grégoire et M<sup>e</sup> François L. Morin, des avocats engagés au sein de plusieurs organismes au-delà de leurs obligations professionnelles, ont ainsi fait l'objet des deux premières chroniques.

La dernière année a aussi marqué un rayonnement important du Barreau de Montréal sur plusieurs scènes.

Notons d'abord que le Barreau de Montréal, le deuxième plus grand barreau francophone au monde, a continué à faire valoir sa présence sur la scène internationale. Nous avons maintenu notre relation avec d'autres barreaux francophones, dont Paris et Bruxelles. La rentrée du Barreau de Paris en décembre dernier nous a permis plusieurs rencontres de travail avec nos homologues français incluant sur la CARPA (Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats) et sur le fonctionnement des greffes virtuels, deux projets qui sont envisagés au Québec. Nous avons également conclu en octobre une entente de collaboration avec le Barreau de Toulouse. Cette entente vise principalement le développement de liens d'affaires entre nos avocats, notamment dans le domaine de l'aéronautique. La première activité reliée à cette entente devrait avoir lieu en octobre sous la forme de journées d'études comparatives à Toulouse sur la vente. J'en profite pour remercier le comité du Barreau de Montréal sur le rayonnement international et son président, M<sup>e</sup> Hugues Langlais, de leur collaboration pour la mise en place de cette entente avec le Barreau de Toulouse.

Le Barreau de Montréal a aussi été présent aux congrès de l'*International Bar Association* et de l'*American Bar Association*, deux activités incontournables qui donnent une occasion unique de rencontrer et échanger avec les présidents de barreaux à travers le monde dans le premier cas, et à travers les États-Unis dans le second cas.

Le Barreau de Montréal a aussi été présent sur la scène canadienne. J'ai en effet notamment représenté le Barreau de Montréal au congrès de l'Association du Barreau canadien à Vancouver. La présence à ce congrès de plusieurs des présidents des barreaux des autres provinces a permis de faire progresser rapidement des discussions sur la mobilité interprovinciale des avocats. Je félicite le bâtonnier du Québec, M<sup>e</sup> Nicolas Plourde, de cette initiative. C'est aussi dans ce contexte que j'ai été invitée à titre d'observatrice par le *Treasurer* du Barreau du Haut-Canada lors du débat et du vote de *Convocation* sur la mobilité, et je souligne que ce vote a été non seulement favorable, mais unanime.

Les membres du Conseil du Barreau de Montréal ont participé aux quatre réunions du Conseil général du Barreau du Québec de la dernière année. Plusieurs débats importants y ont eu lieu : l'opportunité pour le Barreau du Québec de contester la Loi 78 résultant des manifestations étudiantes, l'adoption d'un nouveau *Code de déontologie* et le vote, unanimement favorable, sur la mobilité interprovinciale des avocats, pour ne nommer que ceux-là. Par les interventions de ses membres au Conseil général, le Barreau de Montréal a contribué avec dynamisme aux débats et a su continuer à asseoir sa crédibilité. La même chose peut être dite de la participation des trois représentants du Barreau de Montréal au sein du Comité exécutif du Barreau du Québec lors de ses 14 rencontres.

*I am happy to report to our Anglophone members that the issue with the Quebec Bar in relation to the exclusion of articles in the Journal du Barreau in any other language than French, has been resolved. Articles in English will now be published and the policy of the Journal du Barreau in this regard has been modified accordingly. The Council of the Bar of Montreal was also glad to support the English-Speaking Section and its president, M<sup>e</sup> Ian Solloway, in the creation of the Lifetime Achievement Award which was given to M<sup>e</sup> J. Vincent O'Donnell, a previous bâtonnier of Montreal. There could not have been a more fitting candidate for this recognition.*

Les plus de 40 comités du Barreau de Montréal ont été très actifs, notamment en préparant et offrant des formations à coûts très avantageux et en assurant une collaboration avec la Magistrature sur diverses questions. Je remercie tous nos avocats bénévoles et les juges qui participent à nos comités. Je ne peux passer sous silence également le succès du 16<sup>e</sup> Salon VISEZ DROIT qui a eu lieu des 8 au 11 avril dernier au Complexe Desjardins. Près de 1 000 consultations juridiques gratuites ont été données à la population montréalaise, en plus d'activités d'information de toutes sortes sur la grande scène. Nous avons pu compter sur la présence du ministre de la Justice du Québec, M<sup>e</sup> Bertrand St-Arnaud, lors de l'ouverture officielle du Salon. Il s'est dit fort impressionné par cette activité directement reliée à notre mission de protection du public.

L'un des objectifs que je m'étais fixé en début de mandat était de moderniser le site web du Barreau de Montréal. Je suis heureuse que ce projet avance bien et de vous annoncer que la version française et une partie de la version anglaise de ce nouveau site sera en ligne dès la tenue de notre Assemblée générale annuelle du 8 mai 2013. Vous constaterez à la lecture de ce rapport que cet exercice nous a également permis de créer une nouvelle version de notre logo. Je suis d'autant plus fière de ce projet, car il a été possible de le réaliser en grande partie à l'interne au Barreau de Montréal sans engendrer de coûts importants. Je remercie notre directrice des

communications, madame Gislaine Dufault, et notre technicienne aux communications, madame Katherine Taron, du travail qu'elles ont effectué à cette fin. Je vous invite chaleureusement à consulter notre nouveau site web ([www.barreaudemontreal.qc.ca](http://www.barreaudemontreal.qc.ca)).

Le Conseil du Barreau de Montréal a décerné deux Mérites cette année. L'un de ces Mérites sera remis à M<sup>e</sup> Dominique Vézina lors de notre Assemblée générale annuelle. L'autre a déjà été remis à M<sup>e</sup> André Albert Morin, Ad. E. le 30 avril puisque ses occupations ne lui permettaient pas d'être avec nous le 8 mai. Je les félicite et les remercie tous les deux au nom du Barreau de Montréal et en mon nom personnel. En plus d'être membres du Conseil pour plus d'un mandat, ils ont tous deux donné très généreusement de leur temps et contribué de manière exceptionnelle à nos activités.

Il m'apparaît nécessaire de souligner que nos finances sont en bonne santé. Le surplus important avec lequel nous terminons l'année en témoigne.

Les fins d'exercice et les bilans sont aussi l'occasion de remerciements. Outre les personnes mentionnées précédemment, je me dois de remercier les membres du Conseil 2012-2013 : M<sup>es</sup> Frédéric Carle, secrétaire, Nancy Cleman, Luc Deshaies, premier conseiller, Magali Fournier, Luc-Olivier Herbert, Tiberiu Hollander, Yanick Laramée, ensuite remplacée par Jean-Paul Perron, Gregory James Moore, trésorier, Robert Pancer, Laurent Soustiel, l'honorable Martine L. Tremblay, remplacée à sa nomination à la Magistrature par Michel P. Synnott, et M<sup>e</sup> Simon Tremblay. Tous ont contribué au rayonnement du Barreau de Montréal et à notre succès cette année. J'ai aussi été beaucoup appuyée par M<sup>es</sup> Carle et Deshaies avec lesquels je siégeais au Comité exécutif du Barreau du Québec et les en remercie. Je garde d'excellents souvenirs du trio que nous avons formé et des positions que nous avons prises, parfois dans le désaccord, mais toujours dans le respect.

Je souligne l'excellente collaboration entre le Barreau de Montréal et le Barreau du Québec au cours de la dernière année, grâce notamment au bâtonnier Nicolas Plourde. Je souhaite que cette collaboration et la considération mutuelle avec laquelle elle va nécessairement puissent se continuer.

Mes derniers remerciements sont à l'endroit de la directrice générale du Barreau de Montréal, M<sup>e</sup> Doris Larrivée. Elle dirige notre Barreau avec doigté, compétence et dévouement et ce fut un plaisir de travailler avec elle.

Cordialement,

La bâtonnière,



Catherine Pilon

## Le rapport de la directrice générale



Les années se suivent et se ressemblent, seuls les gens changent! Heureusement, mon poste de directrice générale du Barreau de Montréal me permet de rencontrer des gens extraordinaires dans ce merveilleux monde de la Justice.

Les bénévoles du Barreau de Montréal ont encore une fois été très actifs et je les en remercie. Je le dis chaque année, mais sans eux, le Barreau de Montréal ne serait pas ce qu'il est. Je vous invite à lire le présent rapport pour constater l'ampleur de la tâche.

Je remercie aussi mon équipe (voir la liste à la page suivante). Cette merveilleuse équipe qui épaulé si bien cette armée de 400 bénévoles. Malgré sa taille, l'équipe du Barreau de Montréal réussit à accomplir beaucoup de choses, dont la gestion de près de 200 réunions pour une quarantaine de comités, l'organisation des cérémonies de prestation de serment des nouveaux avocats, la publication de l'Infolettre et la mise à jour du site Internet, la préparation des rôles de conciliation des comptes de l'Aide juridique, l'organisation d'activités de formation intéressantes et diversifiées et de quelques activités sociales pour les membres (tennis, golf, cocktails), la gestion du Salon des avocats et la location des casiers, l'organisation de concours pour les étudiants de l'île de Montréal ainsi que l'organisation du Salon VISEZ DROIT, notre activité phare pour la population de Montréal.

Je constate que l'entraide est toujours au rendez-vous, ce qui permet d'offrir des services de qualité aux membres et à la population. Je tiens plus particulièrement à souligner l'excellent travail de madame Gislaine Dufault, directrice des communications, et de M<sup>es</sup> Nathalie Guertin et Nancy Brouillette, coordonnatrices de comités. Elles sont compétentes, serviables et dévouées. Elles ont à cœur la mission du Barreau de Montréal et consacrent toutes leurs énergies pour la mener à bien. Merci pour tout!

### Le Salon VISEZ DROIT

Encore cette année, j'ai été épatée par la programmation du Salon VISEZ DROIT. La qualité des intervenants aux divers entretiens était particulièrement impressionnante. Plus de 200 bénévoles ont été recrutés pour présenter au public des activités de qualité (procès simulé, entretien, débat, jeu-questionnaire) et offrir des consultations juridiques gratuites (près de 1000). Et ce sont des bénévoles, épaulés de main de maître par la directrice des communications et son adjointe, qui chapeautent le tout. Je tiens donc à souligner le travail des membres du comité du Salon VISEZ DROIT, et plus particulièrement, le travail de la présidente, M<sup>e</sup> Isabelle Allard, qui a dirigé une équipe, renouvelée en grande partie, de façon admirable, et celui de M<sup>e</sup> Francine Beaumier, qui fait toujours un travail exceptionnel à l'animation, même après 15 ans. Ayant été présente au Salon VISEZ DROIT quelques heures par jour du 8 au 11 avril dernier, j'ai pu constater le dévouement incroyable de ces personnes, qui mettent de côté leur pratique pendant quatre jours (sans compter les heures passées à préparer ce salon depuis le mois de mai 2012) pour servir leur Barreau. Encore une fois, le Salon VISEZ DROIT a été une réussite. Un merci spécial à M<sup>e</sup> André d'Orsonnens, un bénévole dans une catégorie à part!

### Formation continue obligatoire

Les membres du Barreau de Montréal ont pu bénéficier encore une fois d'une offre de formation variée. 19 activités ont été offertes pour un total de 47 heures de formation reconnue. La participation aux activités est constante et assez bonne. Je crois que nos activités représentent un excellent rapport qualité/prix et sont appréciées des membres.

### Salon des avocats et vestiaire

J'avais prévu faire faire quelques travaux de rafraîchissement au Salon des avocats, qui en aurait bien besoin, mais on a été une fois de plus avisé que le Salon des avocats sera déménagé au 2<sup>e</sup> étage du Palais de Justice au cours de l'été 2013. J'espère pouvoir écrire dans ce rapport l'an prochain que c'est chose faite et avoir procédé à l'inauguration de ce nouveau local pour nos membres. À suivre!

### Inscription et paiement en ligne

Depuis janvier 2013, le Barreau de Montréal offre à ses membres la possibilité de s'inscrire aux activités et de payer en ligne. Il y a eu quelques ratés au départ, mais le système est maintenant en place et facilite la gestion des confirmations d'inscription et des attestations de présence.

### Privilèges pour les membres

Le Barreau de Montréal a maintenu pour ses membres les ententes conclues en 2010-2011, qui lui permettent d'offrir un régime complet d'assurances auto et habitation à tarifs préférentiels et un programme d'assurance collective couvrant l'ensemble des besoins en assurance santé, et ce, à des prix intéressants.

### Situation financière

Le Barreau de Montréal est en excellente situation financière. Pour une deuxième année, les revenus excèdent les dépenses.

### Remerciements

Je remercie les représentants des divers tribunaux et organismes avec lesquels le Barreau de Montréal entretient une relation privilégiée. Le dialogue ouvert entre eux et les membres du Barreau permet une résolution efficace des problèmes vécus au quotidien par les praticiens. Ces forums sont une grande richesse et font l'envie de plusieurs organismes. Ils permettent au Barreau de Montréal de participer activement à l'administration quotidienne de la justice, dans le meilleur intérêt du justiciable.

Je profite aussi de ce rapport pour remercier les anciens bâtonniers du Barreau de Montréal pour leur amitié.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du Conseil qui donnent généreusement de leur temps et prennent au sérieux leur rôle de représentant des membres de la section.

Je félicite madame la bâtonnière Catherine Pilon, qui a fait un excellent travail au cours de son mandat. Je la remercie pour sa disponibilité et sa gentillesse.

Doris Larrivée,  
directrice générale

## LES RESSOURCES HUMAINES



### LA DIRECTION

- 1 M<sup>e</sup> Doris Larrivée  
Directrice générale
- 2 M<sup>e</sup> Nancy Brouillette  
Coordonnatrice de comités
- 3 M<sup>me</sup> Gislaine Dufault  
Directrice des communications
- 4 M<sup>e</sup> Nathalie Guertin  
Coordonnatrice de comités

### LE PERSONNEL

- 5 M<sup>me</sup> Yolande Girard  
Adjointe administrative
- 6 M<sup>me</sup> Linda Marcotte  
Secrétaire-réceptionniste
- 7 M<sup>me</sup> Christine Plourde  
Adjointe aux communications

- 8 M<sup>me</sup> Mahinda Rosarion  
Adjointe administrative
- 9 M<sup>me</sup> Louise Saint-Amour  
Préposée au Service  
de référence
- 10 M<sup>me</sup> Katherine Taron  
Technicienne aux  
communications

### LES PRÉPOSÉS AU SALON DES AVOCATS

M<sup>me</sup> Cendrine Caron-Ouellet,  
M. Jocelyn Roy, M<sup>me</sup> Isabelle Giroux et  
M<sup>me</sup> Marie-Ève Sansfaçon

(Photos des préposés au  
Salon des avocats en page 50)

## Les subventions octroyées par le Conseil

### **Association des avocats de la défense de Montréal (AADM):**

500 \$ pour le financement de la formation qui a été offerte par l'AADM à ses membres au cours de l'exercice 2012-2013.

### **Association du Jeune Barreau de Montréal:**

130 000 \$ à titre de subvention de fonctionnement, 15 000 \$ pour la gestion du service de préparation à une audition et 3000 \$ pour le cocktail offert par le bâtonnier dans le cadre du congrès 2012.

### **Association Internationale des Jeunes Avocats:**

1500 \$ à titre de commandite pour la Conférence semi-annuelle de cette association, qui a eu lieu à Montréal en novembre 2012.

### **Avocats sans frontières Canada:**

1000 \$ comme commandite de l'activité bénéfique du 25 avril 2013.

### **Barreau du Québec:**

1000 \$ à titre de commandite pour le cocktail de lancement du volume Hors série de l'École du Barreau du Québec, dans le cadre du congrès 2012.

### **CEFDUM:**

250 \$ pour l'achat d'une publicité d'un quart de page dans l'album des finissants.

### **Faculté de droit de l'Université Laval:**

500 \$ pour aider à l'organisation de la 35<sup>e</sup> édition du Tribunal-école Pierre-Basile-Mignault.

### **Fondation Neuro-Trauma:**

Don de 500 \$.

### **Pro Bono Québec:**

25 000 \$ pour le financement de l'organisme.

### **Programme de soutien financier aux nouveaux parents:**

Le Barreau de Montréal a répondu aux demandes de soutien de quelque 266 nouveaux parents éligibles à ce programme, pour un montant total de 18 712.50 \$.

## Les résolutions adoptées par le Conseil

*Au cours du dernier exercice, le Conseil a, entre autres, adopté les résolutions suivantes :*

(seules les plus importantes sont reproduites ci-dessous)

### 4 avril 2012

Sur proposition de madame la bâtonnière Elizabeth Greene appuyée par M<sup>e</sup> Magali Fournier, le Conseil autorise la bâtonnière à transmettre une lettre au ministre de la Justice du Québec pour lui faire part des préoccupations du Barreau de Montréal concernant l'information disponible sur le site Internet de la Cour supérieure du Québec pour la division de Montréal et lui demandant de voir à ce que ce site soit modifié dans les meilleurs délais, afin que les avis et directives relatifs à chaque district y soient insérés.

\* \* \*

Le Conseil autorise madame la bâtonnière Elizabeth Greene à adresser une lettre à la présidente et chef de la direction de la SAAQ demandant des modifications au guide d'application concernant la saisie de véhicule routier, qui permettraient aux policiers d'exercer judicieusement le pouvoir discrétionnaire qui leur est octroyé par la loi selon les circonstances particulières à chaque cas.

### 3 mai 2012

Considérant que le mandat du comité sur le rayonnement international est de susciter et d'appuyer les initiatives destinées à favoriser le rayonnement et le développement de la pratique internationale des avocats du Barreau de Montréal;

Considérant que ce comité souhaite déterminer une mission et un plan stratégique quinquennal afin de canaliser ses actions;

Considérant l'importance de promouvoir l'expertise unique de l'avocat de Montréal en raison de son bilinguisme et son bijuridisme;

Il est résolu de confier au comité sur le rayonnement international la mission de promouvoir et de favoriser la présence des avocats montréalais dans la pratique interjuridictionnelle et dans le cadre de projets de coopération humanitaire, le tout dans le respect de la protection du public et des droits de la personne.

Afin de réaliser cette mission, les membres du comité doivent canaliser les actions et les projets du comité en fonction des objectifs stratégiques suivant :

- Faire des recommandations au Conseil concernant l'action internationale du Barreau de Montréal.
- Accroître l'offre de formation par la tenue de colloques sur la pratique, et ce, tant à Montréal qu'à l'extérieur du Canada, afin de permettre aux avocats du Barreau de Montréal de mieux se positionner sur le marché international.
- Accroître la promotion de la pratique internationale auprès des membres du Barreau de Montréal.
- Bonifier les arrimages pédagogiques, économiques ou humanitaires des partenariats et générer des retombées favorables pour les membres du Barreau de Montréal.
- Favoriser les échanges et la collaboration entre confrères.
- Veiller à l'accueil de délégations de représentants de Barreaux



étrangers en vue de favoriser les rapprochements professionnels.

- Favoriser le réseautage par la promotion des organismes en lien avec la pratique internationale.
- Poursuivre le rôle de vigie axé sur le développement des législations, des nouvelles pratiques, des courants jurisprudentiels en vigueur ailleurs et sur la tenue des activités de formations organisées par les différents organismes.

### 23 août 2012

Après avoir été informé du changement d'assureur et de la hausse des primes et après discussion, le Conseil convient de continuer à offrir aux membres du Barreau de Montréal le programme d'assurance de Médicassurance. Toutefois, le Conseil exige que la publication du nouveau programme soit accompagnée d'une note de Médicassurance expliquant clairement les motifs de la hausse des taux ainsi que l'absence d'avis raisonnable quant au changement d'assureur et aux nouvelles primes.

\* \* \*

Après discussion, le Conseil entérine la recommandation du comité conjoint des Barreaux de Montréal et de Port-au-Prince, qu'afin de veiller au développement et à la concrétisation des projets entre le Barreau de Montréal et le Barreau de Port-au-Prince, un calendrier des rencontres soit établi comme suit :

- Le bâtonnier ou son représentant pourra, dans le cadre de la mise en œuvre de projets, visiter son homologue lors d'un événement majeur, tel que les Festivités de la Saint-Yves ou le concours de plaidoirie de Port-au-Prince et la Rentrée judiciaire de Montréal, ou à tout autre moment jugé opportun.
- Les membres du comité conjoint se réuniront à quatre reprises pendant l'année. Ces réunions seront effectuées par téléphone ou vidéoconférence. Certaines pourront se dérouler en personne advenant le déplacement du bâtonnier ou de son représentant. À cette occasion, vu les ressources disponibles, il est entendu que les membres du comité conjoint du Barreau de Montréal ou de Port-au-Prince pourront être représentés par un seul des membres du comité conjoint.

\* \* \*

À la recommandation du comité sur le rayonnement international, sur proposition de M<sup>e</sup> Luc Deshaies appuyée par M<sup>e</sup> Frédéric Carle, le Conseil accepte de conclure une entente de collaboration avec le Barreau de Toulouse.

\* \* \*

Considérant la création par la Commission des services juridiques du prix Robert-Sauvé, qui souligne la contribution exceptionnelle d'une personne à la promotion des droits des démunis;

Considérant l'implication plus que remarquable de M<sup>e</sup> Isabelle Allard au Salon VISEZ DROIT, auquel elle participe depuis 12 ans, dont les six dernières années à titre de présidente;

Considérant que la candidature de M<sup>e</sup> Allard correspond à tous les critères de sélection, notamment son travail continu et son engagement soutenu sur plusieurs années à la promotion des droits des démunis;

Considérant la cohérence de ses actions avec le mandat que s'est donné l'aide juridique, à savoir de permettre à des milliers de Québécois d'avoir accès à la justice et de faire reconnaître leurs droits;

Considérant que les actions posées par M<sup>e</sup> Allard dans le cadre du Salon VISEZ DROIT rayonnent non seulement sur l'aide juridique, mais sur tout le système judiciaire québécois;

En conséquence, sur proposition de madame la bâtonnière Catherine Pilon dûment appuyée par M<sup>e</sup> Luc Deshaies, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la candidature de M<sup>e</sup> Isabelle Allard comme récipiendaire du Prix Robert-Sauvé, volet grand public.

### 19 septembre 2012

À la recommandation de la directrice générale, le Conseil confie à la firme Innobec Technologies le mandat de mettre à jour les logiciels de travail des employées du Barreau de Montréal et de soumettre un nouveau cadre pour le site Internet.

\* \* \*

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le projet de protocole d'accord avec le Barreau de Toulouse, tel que soumis, et confie le mandat à madame la bâtonnière Catherine Pilon et à M<sup>e</sup> Luc Deshaies, premier conseiller, de le signer.

### 9 janvier 2013

À la recommandation du comité du Salon VISEZ DROIT, le Conseil, à l'unanimité, crée le Prix VISEZ DROIT, dont le but est de créer un événement, dans le cadre du Salon VISEZ DROIT, afin de souligner l'apport exceptionnel:

- de personnalités publiques, dont la présence apporte une certaine visibilité;
- d'enseignants, dont la participation assure un auditoire appréciable;
- de professionnels (policier, psychologue, travailleur social, etc.), dont l'expertise complémentaire à celle des avocats permet d'enrichir le contenu;
- d'avocats ou de juges qui participent depuis plusieurs années, sur scène ou dans l'ombre, qui ne seront probablement jamais candidats au Mérite du Barreau de Montréal.

Et, à cette fin, adopte le règlement suivant:

1. Récipiendaires – Le Conseil, sur recommandation du comité du Salon VISEZ DROIT, attribue le Prix VISEZ DROIT à des personnes, membres du Barreau ou non, ou à des organisations, qui ont aidé le Barreau de Montréal à remplir sa mission en participant à des activités visant à informer le public de ses droits et à démystifier le droit, sa pratique, ses procédures, de même que le travail des professionnels qui l'exercent.
2. À titre posthume – Le Prix peut être attribué à titre posthume.
3. Séance du Conseil – À tout le moins une fois par année, le sujet « Désignation de récipiendaires du Prix VISEZ DROIT » est porté à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil.
4. Moment de la remise – Le Prix VISEZ DROIT est remis des mains du bâtonnier ou de son représentant, à l'occasion du Salon VISEZ DROIT.
5. Forme – Le Prix VISEZ DROIT se présente sous forme d'un trophée en cristal optique sur lequel sont gravés les logos du

Salon VISEZ DROIT et du Barreau de Montréal.

6. Registre – Le Barreau de Montréal conserve au siège de la section un registre dans lequel sont inscrits les noms des récipiendaires du Prix, ainsi que la signature du récipiendaire et du bâtonnier.
7. Attestation – Le récipiendaire reçoit avec le Prix une attestation signée par le bâtonnier en exercice lors de l'attribution.
8. Destitution – Le Conseil déchoit le récipiendaire du Prix pour cause d'indignité.

\* \* \*

Sous réserve de l'opinion qui sera obtenue du Service de recherche et législation du Barreau du Québec quant à la légalité de la signification par courriel, le Conseil, à la recommandation du comité *ad hoc* sur la signification par courriel, donne son aval à la mise sur pied d'un projet pilote, à Montréal, de signification par courriel et approuve le projet de « Protocole d'entente de signification des procédures par courriel électronique », préparé par ce comité.

\* \* \*

À la recommandation du comité sur le rayonnement international, le Conseil, à l'unanimité, donne son aval à l'organisation d'un colloque à Montréal auquel seraient conviés deux experts de l'OHADA et deux avocats de Montréal, qui expliqueraient ce qu'est l'OHADA, étant entendu que cette journée de formation devra s'autofinancer avec les frais d'inscription et des commandites.

\* \* \*

À la recommandation du comité sur le rayonnement international, le Conseil, après discussion, donne son accord à la signature d'une entente de collaboration avec le Barreau de Belo Horizonte et suggère qu'un budget soit prévu à cette fin dans le prochain exercice financier.

\* \* \*

À la recommandation du comité de direction, le Conseil, à l'unanimité, adopte les dispositions suivantes, qui remplacent les articles 3.1 à 3.7 des dispositions administratives du Service de référence:

- 3.1 Tout avocat du Barreau de Montréal peut s'inscrire au Service en remplissant et signant le formulaire d'inscription fourni par le Barreau de Montréal.
- 3.2 L'avocat qui sollicite son inscription au Service doit indiquer sur le formulaire les catégories de droit dans lesquelles il affirme être compétent et être prêt à recevoir des clients, le Barreau de Montréal se réservant le droit de le vérifier. La participation au Service par un avocat est un privilège dont l'objectif n'est pas le développement des aptitudes et connaissances.
- 3.3 Chaque avocat qui s'inscrit s'engage à recevoir dans le plus bref délai possible tout client dont le problème relève de l'une de ses catégories. Il s'engage également à accepter un honoraire maximum établi par le Conseil pour une consultation initiale d'une demi-heure.
- 3.4 Le Barreau de Montréal refusera l'inscription d'un avocat ou le rayera du Service s'il devient inhabile à exercer la profession.
- 3.5 Le Barreau de Montréal se réserve le droit de refuser la demande d'inscription d'un avocat ou, s'il est déjà inscrit, de ne pas lui adresser de clients, voire de le retirer, pour toute raison jugée suffisamment grave, notamment:

- (i) s'il fait l'objet d'une poursuite en matière pénale ou criminelle;
  - (ii) s'il fait l'objet d'une plainte du Syndic;
  - (iii) s'il a un comportement pouvant mettre en péril la protection du public ou pouvant nuire à l'image de la profession.
- 3.6 L'avocat inscrit doit aviser immédiatement le Service lorsqu'il fait l'objet d'une poursuite en matières pénale ou criminelle, d'une plainte du Syndic ou d'une limitation de son droit d'exercice et il doit, de son propre chef, refuser toute référence que le Service pourrait lui faire.
- 3.7 Après avoir été refusé ou retiré du Service en vertu des articles 3.4 ou 3.5, l'avocat qui désire s'inscrire ou se réinscrire doit déposer une demande en remplissant le formulaire d'inscription, qui sera soumis au Conseil pour décision.
- 3.8 Tout avocat peut retirer ou modifier son inscription au Service en donnant un avis écrit à cette fin.
- 3.9 Aucun avocat ne peut annoncer son inscription au Service ou à l'une ou l'autre de ses catégories.

## 22 février 2013

À la recommandation du comité sur la diversité ethnoculturelle, le Conseil donne son aval à la mise en place d'une campagne de visibilité sur la diversité amenant les membres à s'identifier au Barreau, peu importe leur origine ethnique. Il se dit favorable au slogan « C'est mon Barreau » et invite le comité à lui soumettre des propositions précises excluant toute référence à la religion, comprenant une évaluation des coûts. Le Conseil invite aussi le comité à étudier la possibilité d'élargir le concept aux avocats qui n'œuvrent pas en litige et ne se sentent pas représentés par le Barreau.

\* \* \*

Après discussion, sur proposition de madame la bâtonnière Catherine Pilon appuyée à la majorité, le Conseil entérine la recommandation du comité sur le mandat à portée limitée de proposer l'ajout de dispositions spécifiques sur le mandat à portée limitée dans le *Code de procédure civile* et, à cette fin, convient de soumettre les dispositions suivantes à l'attention du Barreau du Québec :

### Définition

*La représentation à portée limitée permet à un avocat d'assister une partie non représentée sur une base limitée à l'objet décrit dans l'avis de comparution limitée.*

### Comparution limitée

*Un avocat qui agit en vertu d'un mandat à portée limitée peut produire une comparution limitée notamment pour les fins suivantes :*

- (a) *Produire des actes de procédure ou des présentations écrites;*
- (b) *Agir comme procureur aux fins de présenter ou de plaider une requête particulière;*
- (c) *Agir comme procureur aux fins de procéder aux interrogatoires préalables;*
- (d) *Agir comme procureur lors d'une audition y compris le procès, une conférence préparatoire ou une conférence de règlement à l'amiable;*
- (e) *Pour toute autre fin sur permission de la Cour.*

*L'avocat doit préalablement produire un avis de comparution limitée signé par lui et par la partie. L'avis doit décrire précisément l'objet et la portée de la comparution limitée. La partie demeure responsable de toutes les questions qui ne sont pas spécifiquement décrites dans l'avis de comparution limitée.*

[NOTE : il faut prévoir que le greffe inscrive la comparution limitée au plumitif]

### Signification / notification

*Si une comparution limitée est produite, les actes de procédure doivent être signifiés à la partie, avec notification à l'avocat lorsque l'objet des actes de procédure est couvert par la comparution limitée. [L'Avant-projet de loi instituant le nouveau Code de procédure civile déposé en 2011 proposait la définition suivante de « notification » : « 109. La notification a pour objet de porter à la connaissance des intéressés la demande introductive d'instance, un autre acte de procédure ou tout autre document. Elle est faite, lorsque la loi le prévoit, par l'huissier de justice, auquel cas elle est aussi appelée signification. Elle peut être faite, dans les autres cas, par l'huissier de justice ou par l'entremise de la poste ou d'un messenger, ou par avis public ou par tout autre mode approprié qui permet à l'expéditeur de constituer une preuve de la remise ou de l'envoi. Cependant, si le contexte n'exige pas la constitution d'une telle preuve, la notification peut être faite par tout mode de communication. Quel que soit le mode de notification utilisé, la personne qui accuse réception du document ou reconnaît l'avoir reçu est réputée avoir été valablement notifiée. Le document destiné à plusieurs destinataires doit être notifié à chacun séparément. » Selon la terminologie qui sera finalement retenue dans le Projet de loi, le libellé pourra être révisé, l'idée étant que la partie est signifiée par huissier et l'avocat, par tout autre moyen (courriel, fax, etc.).]*

### Avis de fin de mandat à portée limitée

*Le procureur, dont le mandat à portée limitée est terminé, doit, si la date de l'audition n'a pas encore été fixée, notifier un avis de fin de mandat à portée limitée, dont il produit copie au greffe, à la partie qu'il représente et à la partie adverse lesquelles disposent d'un délai de 10 jours pour indiquer, dans un écrit, leur opposition, la notifier aux autres parties et en produire copie au greffe.*

*En l'absence d'opposition, l'avis de fin de mandat à portée limitée est accepté et la partie est dès lors réputée ne plus être représentée. En cas d'opposition, le procureur présente sa demande au tribunal.*

*Lorsque la date d'audition est fixée, le procureur doit présenter sa demande au tribunal.*

De plus, en raison de l'augmentation importante de parties non représentées, laquelle a une incidence considérable sur la durée des procès et les coûts des litiges, il est recommandé de demander au législateur d'implanter un programme obligatoire de sensibilisation des parties non représentées, qui pourrait prendre la forme d'un séminaire sur Internet où les parties devraient entrer un code d'accès aux fins de preuve de participation ou de séances de groupes.

\* \* \*

À la recommandation du comité sur l'éthique et l'image de l'avocat, sur proposition de madame la bâtonnière Catherine Pilon appuyée à l'unanimité, le Conseil suggère que le programme de formation continue obligatoire du Barreau du Québec soit modifié pour prévoir que quatre des 30 heures requises soient faites en participant à des formations sur l'éthique et la déontologie, comme cela se fait dans sept des neuf provinces canadiennes où le Barreau impose de la formation continue à ses membres.

## LA CONFÉRENCE DES ANCIENS BÂTONNIERS

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Elizabeth Greene, présidente  
M<sup>e</sup> Marc Charbonneau  
M. le bâtonnier Nicolas Plourde  
M<sup>e</sup> Stephen G. Schenke  
M. le bâtonnier Gilles Ouimet, Ad. E.  
M<sup>e</sup> Julie Latour  
L'honorable David R. Collier  
M<sup>e</sup> Bernard Synnott  
M. le bâtonnier Stéphane Rivard, Ad. E.  
M<sup>e</sup> Alan M. Stein  
L'honorable Richard Wagner  
L'honorable Michel A. Pinsonnault  
M<sup>e</sup> Lynne Kassie, Ad. E.  
M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r.  
M<sup>e</sup> Pierre Fournier  
M<sup>e</sup> Richard J. McConomy  
L'honorable Robert Mongeon  
M<sup>e</sup> Jean-Jacques Gagnon, Ad. E.  
M<sup>e</sup> Casper M. Bloom, Q.C., Ad. E.  
L'honorable Pierrette Rayle  
M<sup>e</sup> Alain Letourneau, c.r., Ad. E.  
M<sup>e</sup> Rolland Boudreau, c.r., Ad. E., à la retraite  
M<sup>e</sup> Manuel Shacter, Q.C., Ad. E.  
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r., Ad. E.  
M<sup>e</sup> J. Vincent O'Donnell, Q.C., Ad. E., à la retraite  
L'honorable André Quesnel  
M<sup>e</sup> John J. Pepper, Q.C., à la retraite  
M<sup>e</sup> Pierre Bourque, c.r., Ad. E.  
M. le bâtonnier Yvon Jasmin, c.r., à la retraite

Nombre de séances : 2

### MANDAT

À la réunion du 14 janvier 1981, alors qu'il était bâtonnier, M<sup>e</sup> Philippe Casgrain, c.r. Ad. E. indiquait qu'il y aurait tout intérêt à permettre aux anciens bâtonniers de la section de continuer à servir activement le Barreau lorsque leur mandat est terminé, d'une part pour qu'ils ne se sentent pas à ce moment écartés des activités du Conseil, et d'autre part pour que celui-ci profite de leur précieuse expérience. À la réunion suivante, soit le 18 février 1981, le Conseil adopte la résolution suivante et constitue de ce fait la « Conférence des anciens bâtonniers » :

*« À la première réunion du Conseil, celui-ci forme la "Conférence des anciens bâtonniers" composée de tous les anciens bâtonniers de Montréal, présidée par le bâtonnier en exercice, et dont le secrétaire du Barreau de Montréal est le secrétaire.*

*Cette Conférence est convoquée par le bâtonnier au moins deux fois au cours de l'exercice, afin de le conseiller lui et son conseil sur les grandes orientations de la section et sur tous autres sujets dont pourrait la saisir le bâtonnier. »*

Le Conseil a modifié cette résolution de façon à ce que la Conférence soit présidée par le bâtonnier sortant et la directrice générale du Barreau de Montréal agit comme secrétaire.



### RAPPORT D'ACTIVITÉS

Depuis sa création, la Conférence a toujours joué le rôle prévu. De tout temps, les bâtonniers l'ont consultée sur divers sujets.

Au cours de la dernière année, la Conférence s'est réunie à deux reprises et les membres de la Conférence ont entre autres discuté des sujets suivants :

- Poste de premier conseiller pour l'exercice 2013-2014.
- Poste de vice-président du Barreau du Québec pour l'exercice 2013-2014.
- Récipiendaires potentiels de la Médaille et du Mérite du Barreau de Montréal.

La bâtonnière les a informés des divers projets qui occupent le Conseil, dont la relance de la chronique Figure de maître, le rayonnement international, le travail des comités, les dossiers du Barreau du Québec, dont le nouveau *Code de procédure civile*, la situation financière, le projet de loi 78, la mobilité des avocats et le financement du CAIJ. Il a aussi été question de la durée du mandat du bâtonnier du Barreau du Québec.

De plus, pour une sixième année consécutive, les membres de la Conférence et les membres du Conseil se sont rencontrés dans le cadre d'un dîner informel, tenu au restaurant Beaver Club de l'hôtel Fairmont Reine-Élisabeth, le 14 novembre 2012.



## LA PROFESSION

L'expertise des membres du Barreau de Montréal couvre tous les domaines du droit, de l'administration et des affaires. Plusieurs membres sont reconnus à l'échelle nationale et internationale pour leur apport à la justice. Avec près de 49,5% de femmes, 35% de membres comptant 10 ans et moins d'admission, des avocats et avocates de toute provenance et parlant diverses langues, le Barreau de Montréal tente d'assurer représentativité et diversité au sein de ses comités.

## ACCÈS À LA JUSTICE EN LANGUE ANGLAISE

### **MEMBRES**

M<sup>e</sup> Casper M. Bloom, Q.C., Ad. E., coprésident  
M<sup>e</sup> Pierre A. Fournier, coprésident  
M<sup>e</sup> Ryan Allen  
M<sup>e</sup> Julie Baril  
M<sup>e</sup> Marcelle Beaulieu  
M<sup>e</sup> Francisco Couto  
M<sup>e</sup> Hélène de Kovachich  
M<sup>e</sup> Santina Di Pasquale  
M<sup>e</sup> Linda Hammerschmid  
L'honorable Suzanne Handman  
L'honorable Morton S. Minc  
M<sup>e</sup> Randall Richmond (jusqu'à sa nomination comme juge à la cour municipale)  
L'honorable Mark Schrager  
M<sup>e</sup> Ronald Silverson  
M<sup>e</sup> Nathaly J. Vermette

Nombre de séance : 1

### **MANDAT**

La mission de ce comité est d'assurer l'accès à la justice en langue anglaise à tous les justiciables du district de Montréal. Afin de veiller à maintenir un système juridique bilingue à tous les niveaux, de préserver les droits des justiciables et de poursuivre l'enrichissement culturel en découlant, les membres étudient les situations factuelles et juridiques pouvant affecter ou promouvoir cet accès.

### **RAPPORT DES COPRÉSIDENTS**

Depuis la création du comité, les membres se sont penchés sur l'état de la situation et sur les façons de s'assurer que tous les rouages de l'administration de la justice à Montréal permettent, au public en général, d'avoir une justice de qualité dans la langue anglaise, que ce soit au niveau de l'accès à la justice ou au niveau des auditions devant les diverses instances administratives ou judiciaires.

*It is important to ensure that in the Greater Montreal area, English-speaking people have equal access to justice in their own language. If we want Montreal to remain a metropolis of international calibre, it must be perceived as a place where proceedings before the courts and the administration of justice generally can take place without difficulty in the English language.*

### **Version anglaise du Code civil du Québec**

Après presque 15 ans, le travail monumental entrepris par le comité conjoint du Barreau du Québec et de la Chambre des Notaires sur la révision de la version anglaise du « nouveau » *Code civil du Québec* s'achève. Sa conclusion fut marquée par une rencontre entre M<sup>e</sup> Bloom et la nouvelle sous-ministre de la Justice, M<sup>e</sup> Nathalie G. Drouin, Ad. E., au mois de mars 2013, où il a été convenu de procéder immédiatement à l'adoption des nombreux amendements administratifs, plutôt que d'attendre l'adoption législative des amendements requérant la sanction de l'Assemblée nationale. Cette dernière n'aura probablement pas lieu avant l'hiver ou le printemps prochain. M<sup>e</sup> Bloom a profité de cette rencontre pour discuter du sujet plus fondamental de la version anglaise de toute la législation adoptée par l'Assemblée nationale et de l'opportunité d'emprunter la voie de la corédaction comme le font les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick. De plus, au mois d'avril, M<sup>e</sup> Bloom a eu l'occasion de s'entretenir à ce sujet avec le ministre de la Justice.

### **Version anglaise du nouveau Code de procédure civile**

Dans la même veine, une étude préliminaire par un petit comité du Barreau de Montréal sous la supervision de M<sup>e</sup> Fournier a pu constater que l'expérience vécue avec la version anglaise du *Code civil* se répétait avec le projet de nouveau *Code de procédure civile*. Il y aura donc lieu d'entrevoir une intervention de la part du Barreau du Québec et du Barreau de Montréal afin d'éviter un tel dénouement.

### **Nomination de juges anglophones bilingues à la Cour du Québec et au sein des tribunaux administratifs**

La problématique de la pénurie de juges anglophones à la Cour du Québec fut considérée à nouveau cette année. Ce phénomène auprès des tribunaux administratifs a reçu beaucoup d'attention du comité et les présidents des plus importants tribunaux ont été invités à faire des représentations au comité.

### **Traduction des jugements des tribunaux québécois**

L'honorable Nicole Duval-Hesler continue de tenter d'obtenir le renouvellement du financement provenant du gouvernement fédéral.

### **Rédaction des procès-verbaux d'audience en anglais**

Le comité continue à suivre les difficultés éprouvées par les juges des différentes cours à identifier et à retenir les greffiers-audienciers capables de rédiger des procès-verbaux en anglais.

## ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CIVILE

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Martin Bernard, président  
M<sup>e</sup> Marcelle Beaulieu  
M<sup>e</sup> Nathalie Bédard  
M<sup>e</sup> Christian J. Brossard (jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour supérieure)  
M<sup>e</sup> Sébastien Caron  
M<sup>e</sup> Guylaine Duplessis  
M<sup>e</sup> Denis Ferland  
M<sup>e</sup> Magali Fournier

Nombre de séances : 4

### MANDAT

Ce comité constitue un forum où les présidents des divers comités de liaison avec les tribunaux de droit commun, soit la Cour d'appel, la Cour supérieure (en matière civile, commerciale et familiale) et la chambre civile de la Cour du Québec, et la directrice générale associée de la Direction des services judiciaires de la Métropole peuvent échanger sur leurs dossiers dans le but d'harmoniser et de rendre plus efficace le système judiciaire.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

Les membres du comité ont abordé les sujets suivants :

- Le suivi du projet pilote sur la signification par courriel;
- Le mandat du comité sur le Guide des meilleures pratiques applicables au district de Montréal;
- Les services judiciaires et les délais de rédaction des jugements de la juridiction du greffier spécial et les recours hypothécaires de la juridiction du greffier spécial;
- L'entente sur le déroulement de l'instance et le projet de la rendre « interactive »; et
- Le suivi du projet pilote portant sur les objections et la salle de gestion de la chambre civile de la Cour supérieure.

## ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN MATIÈRE CRIMINELLE

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Walid Hijazi, président  
M<sup>e</sup> Brigitte Bishop  
M<sup>e</sup> Sylvie Boileau  
M<sup>e</sup> René R. Boucher  
M<sup>e</sup> Nathalie Brissette  
M<sup>e</sup> Lyne Campeau  
M<sup>e</sup> Michel Dansereau  
M. Jacques Duranleau  
M<sup>e</sup> Lise Girard  
M<sup>e</sup> Daniel Lafrance  
M. François Landreville  
M<sup>e</sup> Steeve Larivière  
M<sup>e</sup> Conrad Lord  
M. Vince Parente (jusqu'à son remplacement par M. Jacques Duranleau)  
M<sup>e</sup> Gaétan Plouffe (jusqu'à sa nomination comme juge à la cour municipale)  
M<sup>e</sup> Richard F. Pihoda  
M<sup>e</sup> Christian G. Sirois  
M<sup>e</sup> Steven Slimovitch

### REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable André Vincent, juge coordonnateur de la chambre criminelle de la Cour supérieure  
L'honorable Denis Saulnier, juge coordonnateur de la Cour du Québec  
L'honorable Pierre E. Labelle, juge coordonnateur adjoint à la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec  
L'honorable Morton S. Minc, juge-président de la cour municipale de Montréal

Nombre de séances : 4

## **MANDAT**

Le comité sur l'administration de la justice en matière criminelle permet de maintenir le lien essentiel entre le Barreau et ses membres, la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec et de la Cour supérieure. Son mandat consiste à identifier, débattre et, si nécessaire, tenter de résoudre les difficultés auxquelles sont souvent confrontés les nombreux intervenants de l'administration de la justice criminelle dans le district judiciaire de Montréal.

Ce comité est donc composé de représentants de la Magistrature, du Service des poursuites pénales du Canada, de la Direction des poursuites criminelles et pénales du Québec, du Bureau des procureurs de la poursuite municipale de Montréal, du Service de police de la Ville de Montréal, de la Sureté du Québec, du Centre communautaire juridique de Montréal, de l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, de la Direction des services judiciaires de la Métropole, du ministère de la Sécurité publique et d'avocats de la pratique privée.

## **RAPPORT DU PRÉSIDENT**

Le comité a étudié les dossiers suivants :

### **Gestion des dossiers judiciaires en matière criminelle**

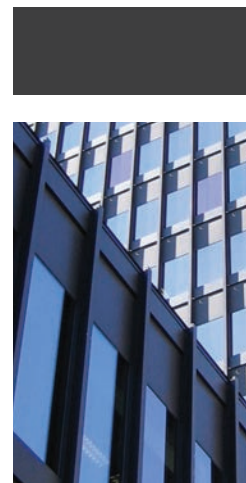
Présentement, les délais pour les dossiers de deux jours et plus sont de 16 à 18 mois. L'honorable Pierre E. Labelle a informé le comité de ses préoccupations et des mesures prises en matière de gestion et de diminution de délais. La chambre criminelle a mis sur pied un comité de juges qui examine les délais pour faire des recommandations. La nomination récente de plusieurs juges aidera certainement à régler les problèmes de délais.

### **Gestion des dossiers pénaux**

Le degré de complexité des dossiers en matières statutaires et pénales (sécurité routière, valeurs mobilières et marchés financiers, fiscalité, santé et sécurité au travail, pratique professionnelle, etc.) augmente de façon importante. Plusieurs facteurs en sont la cause, notamment l'augmentation du nombre de lois et de poursuivants, les requêtes préliminaires qui se multiplient et l'assignation de plus en plus de témoins. Ainsi, le nombre de causes continuées a considérablement augmenté et constitue un défi de gestion pour la Cour du Québec. Le comité a été informé par l'honorable juge Labelle des mesures prises pour maximiser l'utilisation des ressources et éviter les pertes de temps, dont la conférence de gestion pour les causes de plus de deux jours. L'honorable juge Labelle fait également des représentations pour obtenir la nomination de juges de paix-magistrats permanents à Montréal.

En vertu du *Code de procédure pénale*, la première date de cour d'un nouveau dossier d'accusation est automatiquement fixée pour instruction. Le comité a souvent discuté de la possibilité de fixer les dossiers pro forma pour éviter l'assignation inutile de témoins.

Finalement, soulignons la création du Bureau des affaires pénales au DPCP et l'arrivée de son directeur, M<sup>e</sup> Steeve Larivière, au sein du comité.



### **Services judiciaires**

Le comité a discuté des délais de transcriptions, des délais de captation au plumitif et de la taxation des témoins.

### **Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec à Montréal**

Ce nouveau projet vise à offrir un traitement de désintoxication aux contrevenants dont la criminalité résulte d'une dépendance à l'alcool ou aux drogues et ainsi leur éviter l'imposition d'une peine minimale. Le comité félicite l'adoption de ce programme qui a débuté le 4 décembre 2012.

### **Relations entre la défense et la poursuite**

Le comité est préoccupé par les relations de plus en plus difficiles entre les avocats de la défense et les représentants de la poursuite. M<sup>e</sup> Nathalie Brissette, procureure en chef, et M<sup>e</sup> Richard Prihoda, président de l'AADM, ont des discussions pour la préparation d'un colloque sur l'importance du respect et de la courtoisie entre avocats.

Le président remercie chaleureusement les membres du comité qui ont démontré une volonté constante d'améliorer la gestion quotidienne des dossiers reliés à l'administration de la justice en matière criminelle. Les décisions du comité favoriseront la mise en place de mesures efficaces permettant d'assurer une meilleure justice pour l'ensemble des citoyens et une pratique journalière du droit harmonieuse pour les membres du Barreau.

## AVOCATES DANS LA PROFESSION

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Chantale Massé, présidente  
M<sup>e</sup> Nancy Boillat  
M<sup>e</sup> Nancy Cleman  
M<sup>e</sup> Mireille Cloutier (jusqu'à sa démission)  
M<sup>e</sup> Migen Dibra  
M<sup>e</sup> Tiziana Di Donato  
M<sup>e</sup> Elizabeth Goodwin  
M<sup>e</sup> Julie Lassonde  
M<sup>e</sup> Audrey Lévesque  
M<sup>e</sup> Carolina Rinfret  
M<sup>e</sup> Linda Roy  
M<sup>e</sup> Robin Schiller

Nombre de séances : 4

### MANDAT

Ce comité a pour mandat de conseiller le Barreau de Montréal sur les questions qui touchent plus particulièrement les avocates. En plus de veiller à l'épanouissement professionnel par l'organisation d'activités de formation et de réseautage, les membres du comité se penchent sur les problématiques et les opportunités rencontrées par les avocates.

### RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Cette année, le comité a poursuivi sa mission qui consiste à aider les avocates à demeurer au sein de la profession juridique, en leur offrant du soutien sous diverses formes.

Ainsi, au début de l'année, de concert avec le Cercle des femmes universitaires de Montréal, le comité a organisé une activité intitulée : « Juge : une profession à considérer ». On y a réuni des femmes juges d'expériences et de juridictions diverses, qui ont parlé de leur travail, de leurs responsabilités, des défis qu'elles ont dû relever afin d'atteindre ce niveau dans leur carrière juridique. Après un échange inspirant entre quatre juges, les participants ont eu l'opportunité de discuter avec des juges qui avaient accepté de prendre le repas à leurs côtés et de répondre à leurs interrogations au sujet de la profession de juge.

Encore une fois cette année, le comité a organisé la tenue d'activités de réseautage dans diverses universités où des avocates et juges, provenant d'horizons différents, ont présenté leur cheminement de carrière, afin de faire connaître aux étudiantes et étudiants des champs de pratiques parfois moins connus, mais tout aussi satisfaisants au plan de l'accomplissement professionnel.

Par ailleurs, le Forum des avocates du Barreau de Montréal sur le site de réseautage LinkedIn a véritablement pris son rythme de croisière. En effet, près de 600 personnes sont membres de ce groupe de discussion sur le Web, mis sur pied pour que les avocates, qu'elles pratiquent seules, en petits ou grands cabinets, puissent partager leurs expériences et leurs interrogations sur des sujets les concernant plus particulièrement. Plusieurs avocates y abordent les sujets actuels concernant la place des femmes dans la profession, notamment en partageant leurs lectures traitant des moyens pour les avocates de développer leur carrière, de façon productive, tout en leur permettant de s'épanouir dans des sphères autres que le travail.

Les projets pilotes des dernières années ayant été couronnés de succès, le comité s'est penché sur de nouveaux projets dont l'objectif est toujours d'améliorer la qualité de la vie professionnelle des avocates et surtout de trouver des instruments leur permettant de se dépasser et d'atteindre les postes encore trop souvent réservés à la gent masculine.

Les membres du comité tiennent à souligner l'importante collaboration de M<sup>e</sup> Nancy Brouillette, coordonnatrice de comités, et M<sup>e</sup> Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal. Le soutien et l'apport du groupe qu'elles dirigent ne sauraient être sous-estimés.



## AVOCATS ŒUVRANT EN ENTREPRISE

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Brigitte Catellier, présidente  
M<sup>e</sup> Éric Cantin  
M<sup>e</sup> Treena Shelley Cooper  
M<sup>e</sup> Philippe de Grandmont  
M<sup>e</sup> Stéphane Hudon  
M<sup>e</sup> Alain L. Laplante (jusqu'à sa démission)  
M<sup>e</sup> Marie-Clode LaRocque  
M<sup>e</sup> Anouk Laurent  
M<sup>e</sup> Marie-Andrée Levesque  
M<sup>e</sup> Johanne B. Loyer  
M<sup>e</sup> Anne Mayrand  
M<sup>e</sup> Laurent Soustiel

Nombre de séances : 5

### MANDAT

L'objectif du comité est d'identifier et de discuter des problématiques particulières aux avocats œuvrant en entreprise, qu'il s'agisse du secteur privé, public ou parapublic, afin de soumettre des recommandations au Conseil du Barreau de Montréal et assurer ainsi une certaine représentativité au sein de l'ordre professionnel à ceux et celles qui pratiquent hors du cadre traditionnel du cabinet privé.

- Partenaire de prestige -

groupe  
**MONTPETIT**  
Recrutement du personnel  
Personnel Recruitment group

### RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Durant l'année, le comité a organisé deux conférences de trois heures qui se démarquaient des sujets offerts par d'autres organisations, en visant de la formation intéressante et pratique pour les avocats œuvrant en entreprise. Ce faisant, le comité a continué de s'associer avec des cabinets d'avocats pour offrir des conférences dans leurs bureaux. La première conférence, tenue le 20 novembre 2012 aux bureaux de BLG, portait sur « *La négociation intégrative – négociation pour créer de la valeur ajoutée* ». M<sup>e</sup> Jean-François Roberge, directeur des programmes en prévention et règlements des différends de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, a présenté les outils nécessaires pour négocier en fonction des intérêts et des besoins communs. Cette conférence a fait salle comble et s'est avérée un très grand succès.

La deuxième conférence, tenue le 20 février 2013 aux bureaux de Blakes, consistait en un programme double. Tout d'abord, une conférence intitulée « *Éthique et bonnes pratiques déontologiques pour le conseiller juridique en entreprise* », lors de laquelle M<sup>es</sup> Claude Marseille et Philippe Bourassa, du cabinet Blakes, ont analysé des problématiques reliées à l'éthique et rencontrées par les conseillers juridiques en entreprise. Puis, M<sup>es</sup> Natalie Bussière, Charles Kazaz et Simon Seida, également du cabinet Blakes, ont présenté la conférence « *Défendre votre entreprise dans le cadre de saisies, perquisitions et enquêtes diverses* », qui traitait des différents types d'interventions des autorités publiques qui peuvent avoir un impact sur les activités et la réputation d'une entreprise.

Au cours de l'année, le comité a continué à se rapprocher des autres comités ou associations d'avocats œuvrant en entreprise. Une deuxième rencontre tenue le 14 janvier 2013 aux bureaux du Barreau du Québec, en la présence de représentants du Barreau du Québec, a réuni, outre des représentants du comité, les représentants du comité des avocats et avocates en entreprise du Barreau du Québec, de l'ACC, de l'ACCJE et de l'Association des secrétaires et chefs de contentieux. Les participants ont convenu de continuer de coordonner leurs activités et de tenir à jour un calendrier commun. Le projet d'organiser une activité de réseautage commune a également été mis de l'avant pour l'automne 2013.

## COMMUNICATIONS

### MEMBRES

Madame la bâtonnière Catherine Pilon, présidente  
M<sup>e</sup> Pierre-Luc Beauchesne  
M<sup>e</sup> Luc Deshaies  
M<sup>e</sup> Nathalie Drouin  
M<sup>e</sup> Mélanie Dugré  
M<sup>e</sup> Carolena Gordon  
M<sup>me</sup> Gislaïne Dufault, directrice des communications

Nombre de séances : 4

### MANDAT

Le principal objectif de ce comité est d'améliorer le lien entre les membres, le Conseil et la bâtonnière. Le comité se penche aussi sur la possibilité que le Barreau de Montréal soit plus visible sur les réseaux sociaux.

### RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS

Les communications ont été teintées par le désir exprimé par la bâtonnière de développer le sentiment d'appartenance des avocats envers leur Barreau et par le thème de son mandat : le rôle social de l'avocat.

Ainsi, la bâtonnière s'est adressée régulièrement aux avocats, en signant la chronique *Mot de la Bâtonnière* de l'Infolettre du Barreau de Montréal et celle de l'ExtraJudiciaire publié par l'Association du Jeune Barreau de Montréal.

Par ailleurs, le comité des communications et le talent journalistique de M<sup>e</sup> Mélanie Dugré ont fait renaître la chronique « Figure de maître », créée sous le bâtonnat de Lynne Kassie pour mettre en lumière des avocats au parcours inspirant. M<sup>es</sup> Sylvie Grégoire et François L. Morin ont fait l'objet de cette chronique.

Toujours en lien avec le thème, le **prix VISEZ DROIT** a été créé. Ce prix, qui comporte les volets « public » et « avocat », souligne une collaboration soutenue au Salon VISEZ DROIT ou à toute activité visant à démystifier le droit et le travail des avocats. Monsieur Yves Boisvert et M<sup>e</sup> Pierre Bourque en ont été les premiers récipiendaires, pour leur participation exemplaire au Salon VISEZ DROIT.

De plus, les gagnants du concours des Débats oratoires reçoivent maintenant le **Prix Philippe-Casgrain**, créé pour saluer la mémoire de cet ancien bâtonnier du Barreau de Montréal qui chérissait l'art oratoire. Ce concours, qui célébrera ses 25 ans l'an prochain, encourage les cégépiens à défendre publiquement une position à l'égard d'un sujet d'actualité, comportant une connotation légale et soulevant la controverse.

L'année 2012-2013 a aussi apporté une cure de rajeunissement à l'image, quelques retouches ayant été faites au logo pour le mettre au goût du jour, tout en respectant la forme adoptée lors du 150<sup>e</sup> anniversaire du Barreau de Montréal. De même pour le site Internet, développé aux nouvelles couleurs corporatives, avec une structure et une technologie qui en facilitent la navigation et la gestion. Le comité des communications s'est d'ailleurs penché sur le développement d'une section qui regroupe divers outils utiles aux avocats, quelle que soit leur pratique.

Au chapitre des publications, outre le support visuel offert aux divers comités dans le cadre de leurs activités, le Barreau de Montréal a publié les fascicules 1 et 2 du *Guide d'assistance en droit de la famille* annoncés l'an dernier, traitant respectivement de la demande et de la contestation d'une ordonnance de sauvegarde.

Il faut également souligner l'excellente couverture médiatique reçue cette année, la bâtonnière ayant fait l'objet d'articles dans le *Canadian Lawyer*, le *Monde Juridique* et le *Montreal Lawyer*, en plus d'être invitée par le Barreau de Paris à livrer un témoignage sur la présence des femmes au sein des postes élus des barreaux du Québec, pour une publication faite dans le cadre de la journée internationale de la femme.

Enfin, pour clore l'année en beauté, le Salon VISEZ DROIT a fait l'objet de La bonne nouvelle TVA du 8 avril dernier. Bravo et merci aux nombreux avocats bénévoles de cette 16<sup>e</sup> édition!





## COURTOISIE PROFESSIONNELLE (COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE DE)

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Bernard Grenier, Ad. E., président  
M<sup>e</sup> Claude Béland, O.Q., Ad. E., à la retraite  
M<sup>e</sup> Myriam Bordeleau, c.r., Ad. E., à la retraite  
M<sup>e</sup> Pierre Bourque, c.r., Ad. E.  
M<sup>e</sup> David R. Collier (jusqu'à sa nomination à la magistrature)  
M<sup>e</sup> François Daviault  
M<sup>e</sup> Jean-Jacques Gagnon, Ad. E.  
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r., Ad. E.  
M<sup>e</sup> André Laurin  
M<sup>e</sup> Alain Letourneau, c.r., Ad. E.  
L'honorable Louise Mailhot, Ad. E.  
L'honorable Pierre A. Michaud, Ad. E.  
M<sup>e</sup> Donald Michelin  
M<sup>e</sup> J. Vincent O'Donnell, Q.C., Ad. E., à la retraite  
M<sup>e</sup> Madeleine Renaud, Ad. E.  
M<sup>e</sup> Isabel J. Schurman, Ad. E.  
M<sup>e</sup> Manuel Shacter, Q.C., Ad. E.  
M<sup>e</sup> Harvey W. Yarosky, Q.C.

Nombre de séance : aucune

### MANDAT

Le comité consultatif joue un rôle préventif important afin d'éviter des manquements à la courtoisie professionnelle. Il a le mandat d'intervenir, sur demande, auprès des membres du Barreau de Montréal, pour les conseiller en matière de courtoisie professionnelle. Le comité consultatif est composé d'un président et d'au plus 30 membres comptant 10 années ou plus d'admission au Barreau. Provenant de différents champs d'expertise, les membres du comité ont acquis un certain ascendant dans leur champ de pratique et sont reconnus pour leur respect de la courtoisie. En présence de manquements à la courtoisie professionnelle, les membres de la Magistrature et du Barreau pourront recourir au comité consultatif. Dans les cas de manquements à la déontologie, le plaignant sera référé au bureau du syndic du Barreau du Québec.

## ÉTHIQUE ET IMAGE DE L'AVOCAT

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Nathalie Chalifour, présidente  
M<sup>e</sup> Frédérick Carle  
M<sup>e</sup> Anne-Andrée Charrette  
L'honorable Louise Comeau  
M<sup>e</sup> Véronique Cyr  
M<sup>e</sup> Jérôme Dupont-Rachiele  
M<sup>e</sup> Daniel Lafortune  
M<sup>e</sup> Yanick Laramée (jusqu'à sa démission)  
M<sup>e</sup> Florence Lucas  
M<sup>e</sup> Michel Maranda  
L'honorable Sophie Picard  
M<sup>e</sup> Randall Richmond (jusqu'à sa nomination comme juge à la cour municipale)  
M<sup>e</sup> José Turgeon

Nombre de séances : 4

### MANDAT

Le comité a le mandat de trouver des mesures qui doivent être prises pour améliorer l'image de l'avocat et de la justice. Il appert, en effet, que les contributions positives des avocats dans la société ne sont jamais, ou très peu, citées et le comité doit étudier la question et suggérer des moyens pour améliorer la situation.

### RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Cette année, les travaux du comité ont cherché à accentuer la visibilité des enjeux sur l'éthique et l'image de la profession de façon à capter l'attention du plus grand nombre de membres du Barreau de Montréal. En effet, le comité a constaté que les avocats présents aux activités organisées étaient souvent déjà très sensibles aux questions d'ordre éthique et à l'importance de préserver l'image des avocats. Deux sous-comités ont été formés pour soutenir le comité dans ses efforts.

Un premier sous-comité a été constitué pour faire l'étude des différents programmes de formation continue au Canada, aux États-Unis et en Europe. Les travaux du sous-comité ont permis au comité de conclure à la pertinence d'une recommandation à l'effet de prévoir au programme de formation continue du Barreau du Québec une obligation spécifique concernant l'éthique et l'image. Le comité a donc recommandé :

*Compte tenu de l'impact des manquements à l'éthique et à la déontologie sur la protection du public, l'image de la Justice et celle de la profession, il est recommandé que des représentations soient effectuées auprès du Barreau du Québec afin que le programme de formation continue obligatoire soit modifié pour prévoir que quatre des 30 heures requises soient faites en participant à des formations sur l'éthique et la déontologie.*

## ÉTHIQUE ET IMAGE DE L'AVOCAT (SUITE)

Cette recommandation s'inscrit dans une démarche cohérente en lien avec les préoccupations actuelles et futures du Barreau du Québec. Ces préoccupations trouvent écho dans le préambule de l'*Avant-projet de Code de déontologie des avocats* où il est spécifié que les principes d'éthique *constituent des éléments essentiels à la survie de notre société de droit et au maintien du nécessaire lien de confiance de la population envers celle-ci*<sup>1</sup>. Cette recommandation a été entérinée par le Conseil à sa séance du 22 février 2013 et une lettre à cet effet a été adressée par la bâtonnière au bâtonnier du Québec.

Par ailleurs, le second sous-comité a été constitué afin de proposer des publications régulières dans les divers outils de communication du Barreau de Montréal. À titre illustratif, il a été convenu de commencer la publication d'entrevues avec des avocats ciblés qui auraient été impliqués dans des affaires particulières ou qui auraient fait face à des enjeux relevant de l'éthique. Cette initiative du comité se veut exploratoire et selon la réaction des membres du Barreau de Montréal aux publications, le comité pourra développer et déployer ce projet de publications qui vise à favoriser la visibilité des enjeux sur l'éthique et l'image de l'avocat.

La présidente remercie tous les membres et, en particulier, M<sup>e</sup> Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal, et M<sup>e</sup> Nancy Brouillette, coordonnatrice de comités, pour leurs dévouements, leurs compétences et l'intérêt démontré tout au long du déroulement des activités du comité.

- Partenaire de prestige -



## HAÏTI

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Pierre Fournier, président  
M<sup>e</sup> Patrice Jourdain, vice-présidente  
M<sup>e</sup> Stéphane Arcelin  
M<sup>e</sup> Andy Bernard Eustache  
M<sup>e</sup> Jean Robert Cadet  
M<sup>e</sup> Michel Coulanges  
M<sup>e</sup> Francine Décarie  
M<sup>e</sup> Karine Joizil (jusqu'à sa démission)  
M<sup>e</sup> Yvon Joseph  
M<sup>e</sup> Paule Jumeau  
M<sup>e</sup> Nathalie Landry  
M<sup>e</sup> Réal Policar  
M<sup>e</sup> Christelle Vaval  
M<sup>e</sup> Fabrice Anglade Vil

Nombre de séances : 5

### MANDAT

Accompagner de façon concrète les avocats haïtiens à reprendre leur pratique suite aux conséquences entraînées par le séisme de janvier 2010.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité s'est réuni cinq fois depuis l'an dernier, ce qui marque un regain d'énergie dû à un projet particulier d'aide au Barreau de Port-au-Prince, et, par son entremise, à la Fédération des Barreaux d'Haïti, ainsi qu'à la volonté exprimée par les représentants des deux barreaux jumeaux de s'assurer d'une collaboration accrue à l'avenir par la participation à divers événements projetés. Ce projet particulier a été présenté au Barreau de Montréal par le comité conjoint créé en vertu de l'entente de jumelage avec le Barreau de Port-au-Prince. Bien qu'aujourd'hui le comité ne peut pas encore se féliciter de l'aboutissement de ce projet, il continue d'y travailler avec espoir. Quant à la collaboration accrue, elle se manifestera par la venue au Québec du gagnant du concours oratoire organisé à l'occasion des festivités de la St-Yves, à Port-au-Prince, au mois de mai, afin de lui permettre de se familiariser avec les pratiques des deux barreaux.

(1) *Avant-projet de Code de déontologie des avocats, Code des professions*  
(L.R.Q., c. C-26, a. 87).

## INFRACTIONS

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Sonia Lebel, présidente  
M<sup>e</sup> Alexandre Boileau  
M<sup>e</sup> Marc Cigana  
M<sup>e</sup> Suzanne Costom  
M<sup>e</sup> Éric David  
M<sup>e</sup> Isabelle Doray  
M<sup>e</sup> Charles Gauthier  
M<sup>e</sup> Caroline Larouche  
M<sup>e</sup> Michel Miller (jusqu'à sa démission)  
M<sup>e</sup> Jean-Paul Perron  
M<sup>e</sup> Diane Petit  
M<sup>e</sup> Yvan Poulin  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Richard  
M<sup>e</sup> Érick Vanchestein (jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour du Québec)  
M<sup>e</sup> Nathalie Guertin, secrétaire du comité

Nombre de séances : 4

### MANDAT

Le comité des infractions procède à l'étude des plaintes pour exercice illégal de la profession qui lui sont soumises autant par le public que par des membres du Barreau et il fait les recommandations appropriées au Conseil pour décision. Le comité peut aussi agir de son propre chef lorsque la protection du public l'exige et, plus particulièrement, il est autorisé à étudier les situations dont la secrétaire du comité, M<sup>e</sup> Nathalie Guertin, a été témoin et qu'elle lui soumet.



### RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts s'est élevé à 32 pour l'exercice 2012-2013 et de nombreux dossiers de l'exercice précédent demeuraient à l'étude.

12 dossiers ont fait l'objet d'une recommandation de poursuite en vertu des dispositions de la *Loi sur le Barreau* et du *Code des professions* pour un total de 118 constats d'infraction émis, dont la grande majorité en lien avec le droit de l'immigration (105).

16 dossiers ont été fermés, dont sept pour cause d'insuffisance de preuve. 13 lettres d'avis de contravention à la *Loi sur le Barreau* ont été transmises et plusieurs contrevenants potentiels ainsi rejoints ont communiqué avec le Barreau de Montréal à la réception de la lettre pour clarifier leurs agissements et s'engager à apporter les correctifs qui s'imposent. Plusieurs dossiers sont en complément d'enquête et les contrevenants potentiels restent sous surveillance.

Parmi les actes reprochés, on retrouve principalement la préparation de procédures devant servir devant les tribunaux, l'utilisation d'un titre réservé et la publicité de services relevant de la compétence exclusive des avocats.

Enfin, plusieurs dossiers en cours ont été finalisés, alors que sept personnes ont été trouvées coupables ou ont plaidé coupables à des infractions d'exercice illégal de la profession d'avocat et condamnées à des amendes totalisant 82 000 \$ (à lui seul, un multirécidiviste a été condamné à 60 000 \$ d'amende).

## JUSTICE ADMINISTRATIVE

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Louis Legault, président  
M<sup>e</sup> Claire-Elaine Audet  
M<sup>e</sup> Luce Bastien  
M<sup>e</sup> Marie Cormier  
M<sup>e</sup> Paul Deschenes  
M<sup>e</sup> Hélène Fortin  
M<sup>e</sup> Nataly Gauvin  
M<sup>e</sup> Raymond Landry  
M<sup>e</sup> Stéphane W. Miron  
M<sup>e</sup> Marc Ouellet  
M<sup>e</sup> Vincent Regnault

Nombre de séances : 5

### MANDAT

Ce comité a pour mandat de se pencher sur les questions relatives à la justice administrative et de faire au Conseil les recommandations qui s'imposent afin d'en améliorer la qualité.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

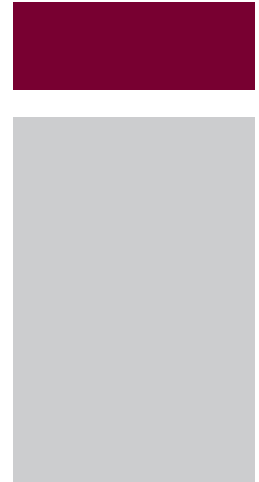
Au cours de l'année, les thèmes récurrents reliés à l'accessibilité à la justice administrative, son efficacité et le respect des droits fondamentaux sont demeurés au centre des préoccupations et des actions du comité.

Le comité a continué son examen des problématiques reliées à la diffusion sur Internet des décisions des tribunaux administratifs notamment en regard de la publicité des décisions et de la protection de la vie privée, et ce, en vue d'identifier les meilleures pratiques dans le contexte de la justice administrative.

Les conditions de nomination et de renouvellement des membres des tribunaux administratifs ainsi que les répercussions possibles de certains recours judiciaires mettant en cause l'indépendance et l'impartialité de décideurs de ces tribunaux ont également continué à retenir l'attention des membres du comité.

Le comité a aussi suivi les développements récents en droit administratif notamment en ce qui a trait à la norme de contrôle des appels prévus devant la Cour du Québec.

Enfin, en continuité des démarches entreprises l'année précédente en vue d'élargir les échanges avec les tribunaux administratifs qui le souhaitent, le comité a reçu la visite de M<sup>e</sup> Daniel Bureau, président de la Commission des transports du Québec et président du Regroupement des présidents des tribunaux administratifs ainsi que de M<sup>e</sup> Louise Rozon, régisseur à la Régie de l'énergie et présidente de la Conférence des juges administratifs du Québec.



### **Activités de formation**

Le comité a organisé la conférence « *La section des affaires immobilières du TAQ* » tenue en mars 2013. Cette conférence aura permis à l'avocat qui pratique devant les instances administratives de mieux connaître les différentes facettes du Tribunal administratif du Québec et de sa section des affaires immobilières.

Le comité a également organisé la conférence « *Les abus de procédures devant les tribunaux administratifs québécois* » tenue le 25 avril 2013. Cette activité a traité des différentes formes que peuvent prendre les abus de procédures devant les tribunaux administratifs québécois (conduite abusive d'une partie, recours tardif, recours manifestement mal fondé, etc.) ainsi que des pouvoirs implicites et explicites des tribunaux administratifs pour contrer et sanctionner les abus de procédure.

En terminant, le comité remercie M<sup>e</sup> Doris Larrivée, directrice générale, et M<sup>e</sup> Nancy Brouillette, coordonnatrice de comités, pour leur précieuse collaboration à ses activités.

## LIAISON AVEC LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Jean-Yves Brière, président  
M<sup>e</sup> Nicolas Charron  
M<sup>e</sup> Ronald Cloutier  
M<sup>e</sup> Julie Cuddihy  
M<sup>e</sup> Bruno Deschênes  
M<sup>e</sup> Patrick Essiminy  
M<sup>e</sup> Marco Gaggino  
M<sup>e</sup> Lukasz Granosik  
M<sup>e</sup> Gérard Notebaert  
M<sup>e</sup> Amélie Pelland  
M<sup>e</sup> Claude Tardif  
M<sup>e</sup> Johanne Tellier  
M<sup>e</sup> Philippe-André Tessier  
M<sup>e</sup> Robert Toupin

### REPRÉSENTANT LA C.R.T.

M<sup>e</sup> Robert Côté, président  
M<sup>e</sup> Irène Zaikoff, vice-présidente

Nombre de séances : 2

### MANDAT

Ce comité se veut l'équivalent d'une chambre de compensation où les praticiens et les représentants de la C.R.T. peuvent échanger librement sur le fonctionnement de cet organisme œuvrant dans le domaine des relations du travail. Il s'agit en quelque sorte de développer des liens privilégiés entre le Barreau de Montréal et la C.R.T. afin de tenter d'optimiser, dans la mesure du possible, le fonctionnement de la C.R.T. et ainsi, ultimement, protéger les intérêts des justiciables.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

Les deux séances du comité (19 novembre 2012 et 15 avril 2013) ont permis d'aborder des thèmes qui touchent directement le fonctionnement de la C.R.T. Ainsi, le comité a discuté des mouvements de personnel à la C.R.T. et des statistiques mensuelles de l'organisme dont l'accroissement des dossiers en inventaire. Les membres ont également échangé sur des éléments très concrets relatifs au fonctionnement de la C.R.T., tels que le concours de recrutement des nouveaux commissaires, le comportement en audience de certains avocats, le projet pilote en collaboration avec l'Association du Jeune Barreau de Montréal et le projet pilote sur la conciliation.

Finalement, il y a lieu de noter la collaboration de la C.R.T. qui diffuse sur son site Internet les comptes-rendus des réunions du comité afin de mieux faire connaître ses travaux à la communauté juridique.

## LIAISON AVEC LA CONFÉRENCE DES ARBITRES DU QUÉBEC

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Jean Leduc, président  
M<sup>e</sup> Jean-François Beaudry  
M<sup>e</sup> Daniel Carrier  
M<sup>e</sup> Hubert Graton  
M<sup>e</sup> Denis Lavoie  
M<sup>e</sup> Nancy Ménard-Cheng  
M<sup>e</sup> Jean-François Pedneault  
M<sup>e</sup> Érik Sabbatini  
M<sup>e</sup> Marie-France Veilleux

### REPRÉSENTANT LA CONFÉRENCE DES ARBITRES

M<sup>e</sup> François Blais  
M<sup>e</sup> Francine Lamy

Nombre de séances : 4

### MANDAT

Le but de ce comité est de créer un lieu d'échanges informels entre les membres du Barreau de Montréal et la Conférence des arbitres du Québec sur des questions pratiques susceptibles de faciliter leur travail devant les tribunaux d'arbitrage.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

Ayant commencé ses travaux en septembre 2012, ce comité permet à ses membres de discuter avec des représentants de la Conférence des arbitres de grief au sein d'un forum consultatif. L'objectif de ces rencontres est de faciliter la pratique de l'arbitrage de grief qui se veut une méthode de résolution de litige rapide, efficace et à moindre coût.

À la première année d'activités du comité, les membres avaient choisi de diviser la procédure d'arbitrage de grief par étapes (la référence à l'arbitrage, la période avant l'audition, l'audition, la décision et la facturation).

Au cours de la dernière année, les échanges se sont poursuivis et un premier tour d'horizon des différentes étapes de la procédure d'arbitrage de grief s'est terminé.

L'objectif pour la prochaine année est de formuler une série de recommandations qui pourraient vraisemblablement être communiquées aux personnes œuvrant dans le domaine de l'arbitrage de grief lors du colloque annuel de la Conférence des arbitres qui se tiendra en 2014.

## LIAISON AVEC LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Paul Ryan, président  
M<sup>e</sup> François Barette  
M<sup>e</sup> Pierre Cossette  
M<sup>e</sup> Stéphane Eljarrat  
M<sup>e</sup> Nathalie Goyette  
M<sup>e</sup> Jean Groleau  
M<sup>e</sup> Claude Jodoin  
M<sup>e</sup> Alain-François Meunier  
M<sup>e</sup> Christopher R. Mostovac  
M<sup>e</sup> Yves Ouellette  
M<sup>e</sup> Nicolas Simard  
M<sup>e</sup> Valérie Tardif

### REPRÉSENTANT LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

L'honorable Gerald J. Rip, juge en chef  
L'honorable Lucie Lamarre

Nombre de séance : 1

### MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre le Barreau de Montréal et la Cour canadienne de l'impôt en vue d'améliorer l'administration de la justice. Y siègent des membres du Barreau qui ont comme pratique quotidienne le droit fiscal.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le président souligne l'excellente participation des représentants de la Cour canadienne de l'impôt et des avocats membres du comité.

Les principaux sujets discutés ont été les suivants :

#### **30<sup>e</sup> anniversaire de la Cour canadienne de l'impôt**

La Cour canadienne de l'impôt a célébré son 30<sup>e</sup> anniversaire en 2013 et quelques membres du comité ont eu le privilège de participer aux cérémonies soulignant cet anniversaire à Ottawa, qui ont eu lieu le 20 février 2013.

#### **Délai dans la fixation des causes de TPS au Québec**

La Cour canadienne de l'impôt est divisée en deux juridictions, la juridiction informelle, qui entend généralement les causes avec une valeur monétaire limitée et la juridiction générale qui entend les autres causes. Toutefois, en matière de TPS, le législateur fait exception à la règle en permettant aux appelants de s'adresser soit à la juridiction informelle, soit à la juridiction générale, peu importe le montant en cause.

Le juge en chef Rip a indiqué aux membres du comité que le nombre d'appels logés à Montréal et au Québec a une importance relative très élevée par rapport au nombre d'appels totaux logés dans l'ensemble du Canada en matière de TPS. Par exemple, en juridiction générale, durant l'année 2012, 161 appels ont été déposés, alors que 130 appels ont été déposés pour le reste du Canada en matière de TPS. Le nombre d'appels logés au Québec fait en sorte que les délais se sont accumulés pour fixer des auditions en matière de TPS, la plupart des causes devant être fixées en 2014.

La Cour a enjoint les membres du comité à demeurer sensibles à cette réalité et à faire tous les efforts possibles pour régler les causes le plus rapidement possible, de manière que le temps de Cour réservé pour les causes réglées puisse être utilisé pour entendre d'autres causes.

De plus, deux juges suppléants ont été désignés par la Cour pour effectuer un travail de rattrapage en matière de TPS, dans les dossiers de juridiction informelle. Des membres du comité ont toutefois exprimé le regret que ces juges suppléants ne soient pas des juges spécialisés en fiscalité, contrairement aux juges permanents de la Cour.

#### **Dédoublage des auditions en matière de TPS et de TVQ**

Comme les appels en matière de TVQ sont entendus par la Cour du Québec, il est fréquent que le même contribuable mène simultanément deux appels, un à la Cour canadienne de l'impôt et un à la Cour du Québec.

Il semble que plus de 90 % des appels convoqués en Cour du Québec ne procèdent pas, de telle sorte que la Cour canadienne de l'impôt a pour pratique actuelle de refuser de suspendre les dossiers d'appel en matière de TPS, alors que l'audition est déjà convoquée en matière de TVQ. Il s'agit d'un sujet qu'il faudra discuter à nouveau l'année prochaine en présence de l'honorable Gilles Lareau, juge coordonnateur adjoint, responsable de la division administrative et d'appel de la Cour du Québec.

## LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Nathalie Bédard, présidente  
M<sup>e</sup> Antoine Aylwin  
M<sup>e</sup> Gaétan Bourassa  
M<sup>e</sup> Michel F. Denis, Ad. E.  
M<sup>e</sup> Éric Dufour  
M<sup>e</sup> Danielle Gervais  
M<sup>e</sup> Julie Giroux  
M<sup>e</sup> Luc Giroux  
M<sup>e</sup> Bruce Johnston  
M<sup>e</sup> Francine Léger  
M<sup>e</sup> Mario Longpré  
M<sup>e</sup> Maude Pagé-Arpin

### REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL

L'honorable Nicole Duval-Hesler, juge en chef du Québec  
M<sup>e</sup> Christiane Coulombe, directrice générale (jusqu'à son départ à la retraite)  
M<sup>e</sup> Stéphanie Legros, coordonnatrice juridique  
M<sup>e</sup> Bertrand Gervais, directeur général par intérim

Nombre de séances: 4

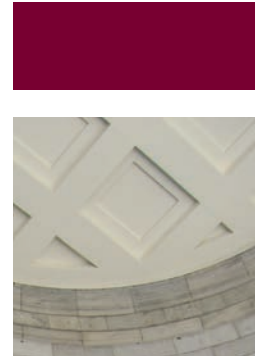
### MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour d'appel et le Barreau de Montréal et de se pencher sur toutes les questions relatives à l'administration de la justice.

### RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Reflétant la diversité de sa composition, le comité a traité de sujets variés, tels :

- Le traitement des dossiers où des personnes se représentent seules: Ces personnes sont référées aux Centres de justice de proximité, à Pro Bono Québec ou au Service de référence du Barreau de Montréal et elles sont informées de l'existence de modèles de procédure disponibles sur le site Internet de la Cour d'appel.
- La révision des règles de pratique en matière criminelle: Des discussions ont eu lieu entre les membres du comité exerçant en matière criminelle et un représentant de la Cour d'appel, dans le but de dégager un consensus sur la question d'un délai unique d'appel sur la culpabilité et la sentence. Un projet de protocole est en discussion.



- Désistement d'un appel par la Couronne et peine avec sursis: Le comité a discuté de la problématique reliée au moment où l'intimé doit se constituer prisonnier lorsque la Couronne se désiste d'un appel et des solutions ont été proposées.
- La traduction des jugements: Les discussions se poursuivent au sujet de l'importance de faire traduire les jugements importants de la Cour d'appel et sur les démarches de la Cour d'appel pour obtenir le financement nécessaire pour embaucher des jurilinguistes.
- Listes de contrôle: Afin d'aider la préparation des dossiers d'appel, des listes de vérification et des modèles de mémoires et d'actes de procédures sont disponibles, sur le site Internet de la Cour d'appel, en formats PDF et Word, tant pour les dossiers civils que criminels.
- Droit de la famille: Le comité s'est interrogé sur l'impact d'un arrêt récent obligeant l'appelant à procéder par requête pour permission d'en appeler en matière interlocutoire dans un dossier de divorce, ce qui n'était pas la pratique suivie en matière familiale dans plusieurs cas. Les membres du greffe de la Cour ont d'ailleurs vérifié si des dossiers en cours auraient pu être visés par cet arrêt et il ne semble pas y avoir eu de problématique particulière.
- Ordonnance de confidentialité en première instance: Afin d'éviter que les ordonnances de confidentialité ne soient pas respectées dans le dossier d'appel, il a été suggéré que la Cour d'appel diffuse un avis aux membres afin de leur rappeler qu'ils doivent informer la Cour lorsqu'une ordonnance de mise sous scellés ou de confidentialité a été rendue en première instance.
- Colloque: Un colloque en matière civile a été tenu le 12 juin 2012. La juge en chef du Québec a présenté les activités de la Cour d'appel et l'honorable Pierre J. Dalfond et M<sup>e</sup> Raphaël Lescop ont traité des développements récents de la Cour d'appel sur l'article 54.1 C.p.c.

La présidente remercie les membres du comité et de la Cour d'appel pour leur participation active qui témoigne de l'intérêt commun à promouvoir une Cour d'appel efficace, accessible et exemplaire.

## LIAISON AVEC LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE ET LA COUR FÉDÉRALE

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Daniel Brunet, président  
M<sup>e</sup> Joseph W. Allen  
M<sup>e</sup> Jacques Beauchemin  
M<sup>e</sup> Francisco Couto  
M<sup>e</sup> Claudette Dagenais  
M<sup>e</sup> Hilal Elayoubi  
M<sup>e</sup> Jean-Marie Fontaine  
M<sup>e</sup> Jean-Guy Jam (jusqu'à sa démission)  
M<sup>e</sup> Pierre Lamothe  
M<sup>e</sup> Alexandra Steele  
M<sup>e</sup> Michel Claude Synnott

### REPRÉSENTANT LA COUR D'APPEL FÉDÉRALE

L'honorable Pierre Blais, juge en chef  
L'honorable Johanne Gauthier  
L'honorable Gilles Létourneau (jusqu'à son départ pour la retraite)  
L'honorable Robert Mainville  
L'honorable Marc Nadon  
L'honorable Marc Noël  
L'honorable Denis Pelletier  
L'honorable Johanne Trudel

### REPRÉSENTANT LA COUR FÉDÉRALE

L'honorable Paul S. Crampton, juge en chef  
L'honorable Yves de Montigny  
L'honorable Sean Harrington  
L'honorable Luc Martineau  
L'honorable Simon Noël  
L'honorable Yvon Pinard  
L'honorable Michel M. J. Shore  
L'honorable Danièle Tremblay-Lamer

### LES PROTONOTAIRES

M<sup>e</sup> Richard Morneau  
M<sup>e</sup> Mireille Tabib

Nombre de séances: 2

### MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre la Cour fédérale, la Cour d'appel fédérale et le Barreau de Montréal afin de considérer toutes les questions ayant trait à l'administration de la justice devant ces tribunaux.

Ces deux tribunaux, établis conformément aux dispositions de l'article 101 de la loi constitutionnelle de 1867 pour la meilleure administration des lois du Canada, sont bijuridiques (droit civil et common law) et exercent leurs juridictions dans des secteurs spécifiques dont les principaux sont les suivants: administratif, autochtone, amirauté, couronne fédérale, fiscal, immigration et propriété intellectuelle. La composition du comité (juges et avocats) reflète ces champs de pratique.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

Attentif à l'évolution de la pratique du droit, le comité a poursuivi un dialogue harmonieux et productif. Le respect de la règle de droit et le respect du justiciable sont au cœur des préoccupations du comité. La cordialité, l'écoute et la pondération caractérisent tous les échanges. Les travaux du comité sont répartis en trois volets: continuité, nouveaux sujets de discussion et activité de formation.

Continuité — Le travail de suivi, de rétroaction et de collaboration avec la Magistrature fédérale se poursuit dans plusieurs dossiers:

- Progrès dans l'aménagement d'outils technologiques en ligne.
- Progrès dans la mise sur pied de listes communes de jurisprudence par secteur.
- Progrès du côté des initiatives visant l'accès à la justice: promotion de la médiation; promotion des modes alternatifs de règlement des conflits; considération pour l'instauration de procès par voie d'instruction sommaire.

Nouveaux sujets de discussion – Voici un éventail des sujets abordés:

- Augmentation constante et combinée du nombre de justiciables non représentés devant les tribunaux, particulièrement en droit fiscal, en assurance-santé et en assurance-emploi devant la Cour d'appel fédérale et en immigration devant la Cour fédérale, et du volume d'affaires dans ces secteurs. Sur proposition du juge en chef de la Cour d'appel fédérale, un sous-comité sera formé afin d'étudier cette question inquiétante.
- Gestion d'instance – la discussion a mené à un consensus voulant que toute modification unilatérale, à courte échéance et sans autre précision, de la durée préalablement déterminée d'une audience n'est pas de nature à favoriser une saine administration de la justice.

- Gestion d'instance – un autre consensus selon lequel toute question extérieure au débat principal est généralement soulevée par la Cour au moyen d'une communication préalable par écrit avec les parties. Lorsqu'elle survient lors de l'audience, une période additionnelle est généralement allouée aux parties pour faire leurs représentations écrites.
- Conférence préparatoire et production de contre-expertise – Règles 258 et 263 – difficulté d'interprétation — il y aurait matière à présenter une demande écrite à ce sujet au Comité des règles.
- Formalisme et proportionnalité en matière de remise, de suspension ou de prorogation des délais prévus dans les Règles. Ce sujet de discussion se poursuivra lors de la prochaine réunion.

Activité de formation – La mise sur pied du colloque annuel, coprésidé par les juges en chef, permet de maintenir une communication directe entre la Magistrature et les avocats du Barreau de Montréal. Ce colloque a eu lieu le 7 mai 2013 et a porté sur les décisions de la Cour suprême du Canada de 2012-2013 parmi les plus marquantes en fonction de leurs impacts sur la pratique devant les Cours fédérales. On y a aussi fait le suivi du colloque de mai 2012, qui a avait porté sur la révision globale des *Règles des Cours fédérales*.

Le président remercie sincèrement les membres de la Magistrature pour leur judicieuse participation clairement animée par la volonté d'innover et de faire mieux, à moindre coût, au bénéfice des justiciables, les représentants du Barreau au comité pour leur engagement déterminé et le personnel du Barreau de Montréal pour leur précieuse contribution.



## LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Sébastien Caron, président  
M<sup>e</sup> Jean-Pierre Authier  
M<sup>e</sup> Julie Bégin  
M<sup>e</sup> Dominic Charles Belley  
M<sup>e</sup> Julie Bourduas  
M<sup>e</sup> François Bourque  
M<sup>e</sup> Maurice Cloutier  
M<sup>e</sup> Stéphane Davignon  
M<sup>e</sup> René R. Gauthier  
M<sup>e</sup> Luc Olivier Herbert  
M<sup>e</sup> Alain-François Meunier  
M<sup>e</sup> Michel Sylvain Paquet  
M<sup>e</sup> Grégoire Perron  
M<sup>e</sup> Jean-François Vézina

### REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Denis Saulnier, juge coordonnateur  
L'honorable Michel A. Pinsonnault, juge coordonnateur adjoint,  
chambre civile  
L'honorable Gilles Lareau, juge coordonnateur adjoint,  
responsable de la Division administrative et d'appel

Nombre de séances : 5

### MANDAT

Le mandat du comité est de faire la liaison entre les avocats du Barreau de Montréal et les juges de la chambre civile de la Cour du Québec, relativement à toute question pouvant les intéresser, touchant la juridiction et les activités de cette Cour.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

#### **Listes communes de jurisprudence**

Afin d'encourager l'utilisation des technologies de l'information devant la Cour, le comité a poursuivi son implication dans la préparation de listes communes de jurisprudence en matière fiscale (en vigueur), de déontologie policière (en cours), de fiscalité municipale et d'expropriation (en cours). L'objectif de cette mesure est d'éviter la production intégrale des décisions se trouvant sur ces listes. Cette initiative a même amené le comité à examiner la création de telles listes de jurisprudence pour la chambre de la jeunesse ou d'autres tribunaux.

#### **Production de documents sur support électronique**

Le comité a également poursuivi les discussions sur la possibilité pour les parties de déposer leurs procédures sur support technologique, avec comme modèle le cas de l'appel de la décision du Tribunal administratif du Québec concernant le Centre Bell, sous la responsabilité de l'honorable Richard Landry. Le comité a

pris acte de l'ouverture manifestée par la Cour du Québec pour la mise en place de mesures plus précises et dirigées quant au dépôt de tels documents numérisés et l'utilisation d'hyperliens dans les notes, plans, mémoires ou compendiums, particulièrement dans les dossiers de la division administrative et d'appel.

#### **La conduite d'un procès avec experts**

Sensible aux problèmes de l'accessibilité à la justice, le comité s'est intéressé aux coûts importants des dossiers impliquant des experts et sur les nouvelles pratiques mises en place ici et ailleurs, afin de rendre plus efficaces les auditions et la gestion de ces dossiers. Il a été discuté entre autres de la possibilité de tenir des auditions avec interrogatoires simultanées des experts (« *hot tubbing* »), comme cela existe déjà en Cour fédérale. Le comité a également examiné la possibilité de favoriser, par différents moyens, les échanges entre les experts et la conciliation de leurs méthodologies, par exemple en le prévoyant dans l'entente sur le déroulement de l'instance.

#### **Affidavits dans les dossiers par défaut**

Le comité a demandé de clarifier une indication contenue dans l'aide-mémoire (*vade-mecum*) sur la date de l'affidavit qui doit être la même que celle inscrite sur l'inscription, cette question étant laissée à la discrétion de l'adjudicateur.

#### **Audition des requêtes pour garde en établissement**

Devant le nombre croissant de ce type de dossier, le comité a étudié la possibilité d'ouvrir une deuxième salle d'audience. Cette question doit toutefois être abordée en s'assurant des ressources disponibles, particulièrement à l'égard des avocats de l'Aide juridique. Des banques d'avocats en soutien pourraient être mises en place pour pallier ce fort volume de dossiers.

#### **Suivi**

Le comité s'est assuré de faire le suivi de certains dossiers abordés en 2011 ou 2012, tels que les changements souhaités au *Code de la sécurité routière* relativement à la mainlevée d'une saisie d'un véhicule routier (article 209.11 du *Code de la sécurité routière*) et l'octroi d'un permis restreint à une personne dont le permis de conduire a été révoqué (article 118).



## LIAISON AVEC LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE DE LA JEUNESSE

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Dominique Trahan, président  
M<sup>e</sup> Jacques A. Archambault (jusqu'à son départ à la retraite)  
M<sup>e</sup> Pascale Berardino  
M<sup>e</sup> Richard Brunet  
M<sup>e</sup> Caroline Daniel  
M<sup>e</sup> Sophie Lamarre  
M<sup>e</sup> Michel Leclerc  
M<sup>e</sup> Alexandre Lenis  
M. Dave Lépine  
M<sup>e</sup> Anne-Marie Otis (jusqu'à sa démission)  
M<sup>e</sup> Jacky Roy

### REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Denis Saulnier, juge coordonnateur  
L'honorable Ann-Marie Jones, juge coordonnatrice adjointe  
L'honorable Louis Grégoire

Nombre de séances : 5

### MANDAT

Le comité fait le lien entre le Barreau de Montréal et la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec. Par ce comité, le Barreau de Montréal s'intéresse de plus près à la cause du droit de la jeunesse. L'objectif principal du comité demeure l'amélioration de la qualité des services rendus aux enfants, aux adolescents et aux parents, et à tous justiciables de cette juridiction dans les domaines de l'adoption, de la protection de la jeunesse et de la justice pénale pour les adolescents.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

Cette année, le comité a tenu cinq réunions et son sous-comité « protection de la jeunesse », trois. Le comité remercie M<sup>e</sup> Jacques A. Archambault, nouveau retraité, pour sa participation des dernières années comme représentant du contentieux du Centre Jeunesse de Montréal-Institut universitaire. M<sup>e</sup> Jacky Roy lui succède. M<sup>e</sup> Sophie Lamarre est également une nouvelle au sein du comité, elle représente le bureau des affaires de la jeunesse de Montréal du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Le comité est heureux de les accueillir.

Le colloque « *Que se passe-t-il à Cité des Prairies* » s'est tenu en mai 2012 et une soixantaine d'avocats pratiquant en droit de la jeunesse y ont participé. Tout en recevant de l'information quant aux services et programmes offerts aux adolescents qui y sont hébergés ou détenus, les avocats ont eu l'opportunité de visiter les unités, les plateaux de travail, l'unité d'encadrement intensif et tous les autres locaux de ce centre de réadaptation.

Des sujets d'ordre général font toujours l'objet de suivis réguliers lors des rencontres du comité. En guise d'exemple, les arches de sécurité installées à l'intérieur de l'édifice et fonctionnelles depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012. Tous les justiciables doivent s'y soumettre et cette pratique crée de fréquents retards, qui se répercutent sur le début des auditions. Des situations délicates peuvent survenir lorsque des personnes possiblement en conflit se retrouvent dans les files d'attente au même moment. Des représentations sont faites par les différentes organisations qui travaillent à plein temps à l'intérieur de l'édifice.

En adoption, après un peu plus d'un an d'application, la réduction du nombre de dossiers inscrits pour audition au rôle quotidien ne crée pas de délai supplémentaire pour le traitement de ces dossiers. La nomination d'un procureur à l'enfant en cette matière manque d'uniformité et de constance ce qui crée des délais, puisque les nominations ont souvent lieu en cours d'instance.

En protection de la jeunesse, les auditions de longue durée sont de plus en plus fréquentes. Un sous-comité se penche sur les délais de production des rapports, les modalités à suivre pour faciliter la tenue d'auditions de gestion d'instance, de conférences préparatoires et de conférences de règlement à l'amiable sans excéder les délais prévus à la loi. L'ouverture de la chambre de la jeunesse lors de jours fériés constitue également un sujet discuté par le comité. Espérons que l'année qui vient permettra aux différents intervenants d'en arriver à l'élaboration d'une position définitive.

En matière de délinquance, les amendements prévus au projet de loi C-10 sont entrés en vigueur en octobre 2012. À ce jour, ils n'ont pas eu de répercussion significative sur le déroulement quotidien des activités judiciaires à la chambre de la jeunesse. Les membres du comité sont à revoir un certain nombre de formulaires pour faciliter certains processus administratifs. Il en est de même pour les délais de production de rapports d'évaluation psychiatrique concernant les accusés.



## LIAISON AVEC LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Eddy Ménard, président  
M<sup>e</sup> Sophie Benazet  
M<sup>e</sup> Marie-France Bissonnette  
M<sup>e</sup> Andrée-Anne Blais  
M<sup>e</sup> René R. Boucher  
M<sup>e</sup> Lyne Campeau  
M<sup>e</sup> André Champagne  
M<sup>e</sup> James Dawson  
M<sup>e</sup> Roxane Hamelin  
M<sup>e</sup> Gaétan Plouffe (jusqu'à sa nomination comme juge à la cour municipale)  
M<sup>e</sup> Sandra Tremblay (jusqu'à sa démission)  
M<sup>e</sup> Julie Vachon

### REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Morton S. Minc, juge-président  
L'honorable Denis Laberge, juge-président adjoint (jusqu'à la fin de son mandat)  
L'honorable Martine Leclerc, juge-présidente adjointe

Nombre de séances : 4

### MANDAT

Comme les autres comités de liaison, celui-ci assure le lien entre le Barreau de Montréal et la cour municipale de Montréal qui a une juridiction statutaire pour, entre autres, les infractions au *Code de la sécurité routière* ainsi qu'une juridiction criminelle et pénale lorsque les accusations sont portées par voie de déclaration sommaire de culpabilité.

Ce comité est composé de représentants de la Magistrature et de membres du Barreau qui représentent les différents intervenants à la Cour municipale, à savoir : le greffe de la Cour municipale, le Service de police de la Ville de Montréal, l'Aide juridique, le procureur-chef de la Couronne, l'Association des Avocats de la Défense de Montréal, la pratique privée. Les réunions offrent aux membres l'opportunité d'échanger et de travailler en partenariat à la résolution des problèmes mutuels.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité a abordé des thèmes qui touchent directement le fonctionnement de la cour municipale de Montréal. Les membres du comité ont analysé la réduction des délais dans l'administration des dossiers et dans leur cheminement à la cour, en faisant notamment le suivi des mesures mises en place pour la gestion des rôles, en fonction de la nature des causes, et aussi en limitant le nombre de procès pouvant être fixés la même journée.

Le comité s'est penché sur le traitement des plaintes à l'égard des gens détenus. Les membres ont fait des propositions pour accélérer le passage à la cour d'une personne détenue. Ils ont même inclus les communications entre les procureurs de la couronne et de la défense dans les solutions visant à réduire les délais. Que ce soit l'accessibilité au procureur ou le nombre de procureurs disponibles pour discuter des dossiers, les mesures en place et des solutions pour éliminer les irritants furent discutées et proposées par le comité.

Le comité s'est aussi penché sur les nombreux programmes sociaux qui sont en place à la cour municipale, notamment le comité sur l'itinérance et le comité sur la maltraitance des aînés, qui sont les plus récents à avoir vu le jour. Il convient d'ajouter que le Bureau des procureurs a créé une division des programmes sociaux en raison de l'importance de la participation aux programmes.

Le comité a aussi travaillé sur le côté pratique de l'articulation des programmes sociaux, leur accessibilité et leur publicité. Les discussions ont beaucoup porté sur les façons de faire de sorte que tant le justiciable que les intervenants du milieu juridique soient réunis efficacement pour utiliser les ressources offertes par les programmes.

Le comité a accordé une grande place à la question de l'amélioration des communications entre les procureurs de la couronne et de la défense afin d'accélérer le traitement des dossiers.

Pour une troisième année, le comité organise un colloque qui aura lieu le 11 juin 2013. Il s'agit d'une activité de formation qui traitera de deux sujets d'intérêt pour les avocats pratiquant à la cour municipale, soit : *Les sanctions administratives du CSR suite à une infraction impliquant la conduite d'un véhicule à moteur : l'impact des modifications* et *Les six décisions qu'il faut connaître pour plaider efficacement à la cour municipale de Montréal*. Cette activité gagne en popularité et le comité vise une grande participation à l'événement.

Le président remercie tous les membres du comité pour leur engagement et pour leur souci commun de faire une cour municipale efficace, productive et accessible. Le président remercie plus particulièrement M<sup>es</sup> Doris Larrivée et Nathalie Guertin pour leur disponibilité et leurs précieux conseils.



## LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE, CHAMBRE COMMERCIALE

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Denis Ferland, président  
M<sup>e</sup> Philippe Henri Bélanger  
M<sup>e</sup> Chantal Comtois  
M<sup>e</sup> Pierre D. Grenier  
M<sup>e</sup> Julie Himo  
M<sup>e</sup> Édith Jourdain  
M<sup>e</sup> Michel La Roche  
M<sup>e</sup> Jean Legault  
M<sup>e</sup> Guy Martel  
M<sup>e</sup> Neil Peden  
M<sup>e</sup> Jean-Philippe Richard-Cossette  
M<sup>e</sup> Aaron Tiger  
M<sup>e</sup> Marc Fernand Tremblay

### REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Mark Schrager, juge coordonnateur  
L'honorable Christiane Alary

### LES REGISTRAIRES

M<sup>e</sup> Chantal Flamand  
M<sup>e</sup> Pierre Pellerin

Nombre de séances: 4

### MANDAT

Le comité de liaison avec la Cour supérieure, chambre commerciale a pour mandat d'examiner et de voir à l'amélioration de tout ce qui concerne le fonctionnement de la Cour supérieure en matière commerciale. Le comité travaille en interrelation avec les juges, registraires, responsables des greffes et membres du Barreau.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'année 2012-2013 de la chambre commerciale de la Cour supérieure du district de Montréal fut encore marquée par une activité importante, ce qui est notable compte tenu de la lenteur de l'activité sur la scène canadienne. Il y eut encore une fois des dossiers importants et complexes.

Dans un premier temps, fort d'un exercice de consultation auprès de praticiens, des registraires et de la Magistrature, se soldant par l'obtention de précieux commentaires, le comité a poursuivi ses travaux pour l'amélioration, la mise à jour et la publication des précédents relatifs à l'ordonnance initiale en vertu de la LACC, à l'ordonnance relative à la procédure des réclamations et des assemblées aux termes de la LACC, à la nomination d'un séquestre aux termes de l'article 243 LFI, au « *Vesting Order* » (tout autant aux termes de la LACC que de la LFI, incluant une vente par un séquestre), et aux ordonnances initiales et finales pour la reconnaissance de procédures étrangères. Il y eut un effort très important de consacré à ces précédents, par ailleurs très utiles pour les praticiens.

Concernant les autres travaux, le comité a formulé des suggestions quant au fonctionnement et à la gestion de la chambre commerciale. Ils ont notamment eu trait aux matières portées devant la chambre commerciale, dont :

- les délais de signification des procédures et autres documents;
- les délais dans la rédaction des jugements par défaut;
- la déclaration commune de dossier complet;
- la directive pour la Chambre commerciale.

Dans le cadre de ses travaux, le comité travaille étroitement avec les registraires et la Magistrature pour la formulation de recommandations bénéfiques pour tous les justiciables. Leur collaboration est inestimable et le comité leur exprime ses remerciements.

## LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE CIVILE

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Christian J. Brossard, président (jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour supérieure)  
M<sup>e</sup> Magali Fournier, présidente  
M<sup>e</sup> Pierre Bazinet  
M<sup>e</sup> François Bourque  
M<sup>e</sup> Louis P. Brien  
M<sup>e</sup> Joséane Chrétien  
M<sup>e</sup> Stéphane Dansereau  
M<sup>e</sup> Nathalie Drouin  
M<sup>e</sup> Julie Frégeau  
M<sup>e</sup> Luc Geoffrion  
M<sup>e</sup> Patrick Gosselin  
M<sup>e</sup> Rima Kayssi  
M<sup>e</sup> Antoine St-Germain  
M<sup>e</sup> Dominique Vézina

### REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Julien Lanctôt, juge coordonnateur  
L'honorable Chantal Corriveau

Nombre de séances: 7

### MANDAT

Le comité a le mandat d'assurer des communications régulières entre la Cour supérieure et le Barreau de Montréal au cours desquelles différents problèmes sont soulevés par les juges et les avocats et des solutions à ces problèmes sont apportées dans la perspective d'une amélioration continue du fonctionnement de la Cour supérieure.

### RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité a poursuivi ses discussions avec la Magistrature relativement à différentes problématiques soulevées ou améliorations suggérées au courant de l'année.

Deux sous-comités ont été formés afin de travailler plus particulièrement sur la problématique des objections et sur l'organisation du colloque.

En ce qui concerne les objections, le sous-comité a travaillé avec la Magistrature afin de trouver des solutions aux trop grands nombres d'objections à débattre dans le district de Montréal. Les travaux du sous-comité ne sont pas encore terminés. D'ailleurs, un sondage sera fort probablement distribué lors du colloque annuel du comité, afin de consulter les membres sur cette problématique.

En ce qui concerne le colloque, il se tiendra le 22 mai prochain, en la salle 5.15 du Palais de Justice de Montréal et s'intitule «*la CRA éclairée!*».

Finalement, plusieurs autres sujets ont été abordés tout au long de l'année, dont:

- La communication d'informations importantes aux membres :
  - Des changements au site Internet du Barreau de Montréal ont été suggérés;
  - Des changements au site Internet de la Cour Supérieure ont été suggérés.
- Traitement des parties non représentées;
- Fonctionnement de la Cour durant la période estivale;
- Fonctionnement de la salle 2.13;
- Sondage auprès des justiciables et des avocats ayant participé à des CRA.

La présidente remercie chacun des membres du comité. Tout au long de l'année, ils se sont montrés intéressés, proactifs et créatifs et ont dépensé beaucoup d'heures et d'énergie dans une approche toujours constructive et un souci constant d'efficacité.

## LIAISON AVEC LA COUR SUPÉRIEURE EN MATIÈRE FAMILIALE

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Guylaine Duplessis, présidente  
M<sup>e</sup> Marie Claude Armstrong  
M<sup>e</sup> George Artinian  
M<sup>e</sup> Danièle Besner  
M<sup>e</sup> François Bourque  
M<sup>e</sup> Véronique Collard  
M<sup>e</sup> Julie Dilli  
M<sup>e</sup> Awatif Lakhdar  
M<sup>e</sup> Pascale Nolin  
M<sup>e</sup> Robert Pancer  
M<sup>e</sup> Justin Roberge  
M<sup>e</sup> Angela Todaro  
M<sup>e</sup> Carolle Tremblay  
M<sup>e</sup> Marie-Annik Walsh

### REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Julien Lanctôt, juge coordonnateur  
L'honorable Marie Gaudreau

Nombre de séances: 6

### MANDAT

Ce comité a le mandat d'assurer le lien entre la Magistrature et les avocats et avocates œuvrant en droit de la famille dans leur pratique quotidienne. En effet, les membres du comité, de concert avec la Magistrature, proposent et apportent des solutions afin d'améliorer le système juridique familial dans son ensemble, tant pour la bonne administration de la justice que dans l'intérêt du justiciable.

### RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Cette année, plusieurs sujets ont attiré l'attention du comité. Parmi les divers points abordés, notons qu'une partie importante du travail du comité a été consacrée à un phénomène de plus en plus fréquent en droit de la famille, à savoir, les justiciables se représentant seuls. Le comité a, en effet, analysé plusieurs difficultés et problématiques soulevées par cette nouvelle réalité. Il a été convenu de préparer une affiche à l'intention des parties non représentées, dont le texte s'inspire de la décision rendue par la Cour d'appel dans *Ménard c. Gardner*<sup>2</sup>. Ces affiches seront installées à divers endroits stratégiques au deuxième étage du Palais de Justice. De plus, le comité a élaboré une carte de rendez-vous, afin que la partie non représentée ait un écrit confirmant la date à laquelle les procédures ont été remises à la salle 2.17 de même que les documents qu'elle devra apporter pour la prochaine présence à la Cour. Compte tenu de l'importance du sujet, le comité entend continuer son travail dans le but d'améliorer le travail des avocats et de la Magistrature face à cette nouvelle réalité.

Plusieurs discussions ont également porté sur les moyens nécessaires afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement des salles de gestion et de pratique en droit de la famille. Entre autres, à la suite d'une suggestion du comité, la salle de gestion familiale qui était en 2.02 a été déménagée en salle 2.12, le tout dans un souci d'efficacité et de façon à ce que les salles en division de pratique se retrouvent dans la même section du Palais de Justice.

Quoique la règle en matière familiale soit le huis clos, il semble que paradoxalement, l'accès aux dossiers soit pour le moins facile, de sorte que les informations privilégiées contenues dans lesdits dossiers puissent être consultées par des tiers étrangers au litige. Le comité s'est penché sur cette problématique afin d'apporter diverses solutions pour protéger les informations confidentielles.

Plusieurs autres sujets d'intérêt pour les membres du Barreau de Montréal ont été traités et analysés, tels que le délai d'obtention des jugements référés au greffe pour la preuve, le projet pilote sur la coordination parentale, la notion d'urgence pour l'émission d'une ordonnance de sauvegarde et la nécessité de l'affidavit détaillé dans le contexte de l'article 93 du *Code de procédure civile*.

Enfin lors d'une réunion du comité, l'honorable Pierre-C. Gagnon a présenté son projet de sondage sur l'appréciation des conférences de règlement à l'amiable, en présence de l'honorable François Rolland, juge en chef, et de l'honorable André Roy, juge responsable des CRA.

La présidente remercie les membres du comité pour leur participation active et dynamique tout au long de l'année. L'objectif commun des membres du Barreau et de la Magistrature ayant été, tout au long de l'année, l'accès pour tous à une justice efficace et abordable.

(2) 2012, QCCA 1546

## LIAISON AVEC LA RÉGIE DU LOGEMENT

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Marc Poirier, président  
M<sup>e</sup> Guy Audet  
M<sup>e</sup> Nathalie Boyce  
M<sup>e</sup> Marc Cantin  
M<sup>e</sup> José da Costa  
M<sup>e</sup> Josée M. Gagnon  
M<sup>e</sup> Suzanne Guèvremont  
M<sup>e</sup> Roxane Hardy  
M<sup>e</sup> Alain Klotz  
M<sup>e</sup> Jean-Louis Landry  
M<sup>e</sup> Robert Soucy  
M<sup>e</sup> Robert Tessier  
M<sup>e</sup> François Turcot

### REPRÉSENTANT LA RÉGIE DU LOGEMENT

M<sup>e</sup> Luc Harvey, président  
M<sup>e</sup> Daniel Laflamme, vice-président  
M<sup>e</sup> Claudine Novello, régisseuse

Nombre de séances: 4

### MANDAT

Le rôle de ce comité est d'assurer la liaison entre les avocats œuvrant dans le domaine du bail résidentiel et la Régie du logement. Les membres du comité débattent de questions propres à ce champ de pratique. Ils proposent des avenues susceptibles d'améliorer le fonctionnement de la Régie du logement. Ils ont le souci de promouvoir une saine administration de la justice dans l'intérêt des justiciables.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

Cette année encore, avec la collaboration de la Régie du logement, le comité a organisé un colloque au Club St-James. Cinq conférenciers renommés ont permis à plus d'une centaine de praticiens de faire le point sur des sujets aussi divers que les travaux majeurs, les plaideurs quérulents, le logement impropre à l'habitation, la compétence juridictionnelle de la Régie du logement et la conversion des logements en copropriété divisée. En raison du succès de l'événement, le comité entend préparer une nouvelle activité de formation en 2013-2014.

Lors des rencontres tenues en 2012-2013, le comité a notamment abordé les sujets suivants:

#### **Le réaménagement des salles d'audience au Village olympique**

Les justiciables et leurs procureurs ont maintenant accès à des salles mieux adaptées à la mission du tribunal. Seule ombre au tableau, le nombre insuffisant de cubicules réservés aux procureurs afin de rencontrer leurs clients et témoins et l'absence d'une salle permettant la tenue de procès impliquant plus de deux parties.

#### **Les procès-verbaux d'audience**

Les procès-verbaux des audiences devraient être plus détaillés. Les avocats mandatés par l'Aide juridique se plaignent du fait que leur présence n'y est pas notée, ce qui complique la facturation de leurs honoraires. De plus, les pièces produites à l'audience sont rarement inventoriées, ce qui rend difficile le travail des avocats qui doivent contester les décisions rendues. Enfin, le nom des mandataires devrait être systématiquement noté afin de faciliter la détection de la pratique illégale effectuée par certains d'entre eux.

#### **La prise en compte des activités des Barreaux dans la confection des rôles**

Les membres ont souligné que la mise au rôle des causes devrait tenir compte du calendrier des Barreaux de Montréal et du Québec de manière à ne pas empêcher la participation des avocats aux activités importantes organisées par ces derniers. Ils ont invité la Régie du logement à faire relâche, comme le font d'ailleurs les tribunaux judiciaires.

#### **La transmission des décisions par courriel**

La Régie du logement a informé le comité qu'elle n'avait pas l'intention de transmettre aux avocats les décisions par courriel compte tenu du fait que les justiciables se représentent seuls dans la grande majorité des causes.

#### **L'adoption d'un nouveau règlement de procédure**

Il y a plusieurs années les membres du comité avaient été invités à transmettre leurs commentaires sur le *Règlement de procédure devant la Régie du logement*. Le président de la Régie du logement, M<sup>e</sup> Luc Harvey, a souligné que ces derniers avaient été bien reçus. Un nouveau règlement est en préparation.

#### **La publication par Wilson & Lafleur d'un manuel regroupant les lois et règlements sur le louage**

La décision prise par la Régie du logement de confier à l'éditeur Wilson & Lafleur la publication des lois et règlements sur le louage a été bien accueillie. Cette initiative permet aux praticiens de consulter dans un même recueil toute la législation jusqu'alors éparpillée.

De manière générale, le comité se réjouit du fait que les échanges entre les praticiens et la Régie du logement sont francs et cordiaux.

## LIAISON AVEC LE CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Richard McConomy, président  
M<sup>e</sup> Stéphanie Archambault  
M<sup>e</sup> Marc Bernard  
M<sup>e</sup> Marc B. Bilodeau  
M<sup>e</sup> Marie-Louise Delisle  
M<sup>e</sup> Dominique Douglas  
M<sup>e</sup> Francis Durocher  
M<sup>e</sup> Marisol Miro  
M<sup>e</sup> Catherine Ouimet  
M<sup>e</sup> Ghislain Raymond  
M<sup>e</sup> Mélisa Thibault

### REPRÉSENTANT LE CAIJ

M<sup>me</sup> Isabelle Pilon, directrice, Réseau de bibliothèques et formation  
M<sup>me</sup> Sonia Loubier, directrice des technologies de l'information

Nombre de séances : 2

### MANDAT

Le mandat de ce comité, composé de membres du Barreau utilisateurs des services du CAIJ et de représentants du CAIJ, porte sur les produits et services offerts par le CAIJ, notamment les collections, les outils de recherche et la formation, et ce, en vue de leur amélioration. Il a la responsabilité d'étudier les questions qui lui sont soumises concernant les besoins, les attentes et les préoccupations des utilisateurs des services du CAIJ et de faire les recommandations qu'il juge appropriées. Le comité a aussi le mandat d'assurer la promotion de l'information juridique auprès des membres du Barreau de Montréal.

- Partenaire de prestige -



CENTRE D'ACCÈS À  
L'INFORMATION JURIDIQUE

### RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les deux séances du comité ont permis aux membres d'être informés des nouveaux développements dans les outils de recherche de la suite JuriBistro<sup>md</sup> (JuriBistro<sup>md</sup> UNIK, JuriBistro<sup>md</sup> eLOIS, JuriBistro<sup>md</sup> eDoctrine, JuriBistro<sup>md</sup> eQUANTUM, JuriBistro<sup>md</sup> TOPO et Actualités juridiques) et de la formation offerte par le CAIJ. On leur a aussi fourni diverses statistiques d'utilisation des services du CAIJ.

Par ailleurs, les membres ont toujours la possibilité de faire part de leurs suggestions et de leurs recommandations aux représentants du CAIJ afin de mieux répondre aux besoins des usagers.

## LIAISON AVEC LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Joann Zaor, présidente  
M<sup>e</sup> Christiane Brizard  
M<sup>e</sup> Sylvie Champagne  
M<sup>e</sup> Caroline Daoust  
M<sup>e</sup> Marc Dufour  
M<sup>e</sup> Éliane Gauvin  
M<sup>e</sup> Julie de Gongre  
M<sup>e</sup> Jean-Claude Dubé  
M<sup>e</sup> Anne Jacob  
M. le bâtonnier Gilles Ouimet (jusqu'à sa démission)  
M<sup>e</sup> Sylvie Poirier  
M<sup>e</sup> Marie-Claude Sarrazin

### REPRÉSENTANT LA MAGISTRATURE

L'honorable Louise Provost, présidente (jusqu'à la fin de son mandat)  
L'honorable Martin Hébert, président  
L'honorable Julie Veilleux, vice-présidente

Nombre de séances: 3

### MANDAT

Ce comité a pour mandat de faire le lien entre le Barreau de Montréal et le Tribunal des professions en vue d'améliorer l'administration de la justice. Y siègent des membres du Barreau qui ont comme pratique quotidienne le droit professionnel.

### RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

À la suite du départ de M<sup>e</sup> Vanchestein, aujourd'hui juge à la Cour du Québec, M<sup>e</sup> Joann Zaor a accepté avec enthousiasme la présidence du comité, maintenant rendu à sa cinquième année d'existence.

Dès la reprise des travaux, les sujets à l'agenda étaient nombreux et au cours de cet exercice, le comité a vu la concrétisation de plusieurs dossiers amorcés lors d'exercices précédents.

Ainsi, en octobre 2012, le comité a été heureux de prendre acte de l'entente par laquelle SOQUIJ accepte dorénavant de rendre publiques les décisions des ordres professionnels. Pour le comité, l'accès gratuit à l'ensemble des décisions des Conseils de discipline était primordial afin notamment de favoriser, lorsque pertinent, la cohésion des décisions et des sanctions devant le Tribunal.

Également, le comité a été satisfait de noter, sur le site Internet du Barreau de Montréal, l'intégration de sa liste de questions-réponses. Cette foire aux questions s'adresse au public, mais aussi aux avocats qui ont à agir devant le Tribunal.

À titre de réalisation, le comité a présenté, le 26 novembre 2012, son deuxième colloque intitulé: *Les meilleures pratiques au Tribunal des professions*. Précédé par une allocution de l'honorable Louise Provost, présidente sortante du Tribunal, le comité a présenté, sous forme interactive, les meilleures pratiques à adopter tout au long du cheminement d'un dossier d'appel devant le Tribunal. Soulignons en complément du colloque, la remise à tous les participants d'un aide-mémoire développé par le sous-comité responsable de la présentation de ce colloque.

Au cours de l'année, le comité a poursuivi sa réflexion et les échanges pertinents avec les acteurs concernés en lien avec les problématiques reliées à l'article 167 du *Code des professions*, aux délais de signification des jugements du Tribunal lorsqu'une période de radiation est confirmée ou imposée au professionnel et en lien avec la nécessité d'uniformiser le tarif judiciaire de la comparution.

Relativement à cette procédure, le comité avait noté un manque de cohérence au sein des divers greffes de la province et a donc suggéré, à titre de mesure facilitatrice, une tarification unique.

Pour les mois à venir, le comité suivra de près les suites au projet de loi 17 adopté à la mi-février (*Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire*).

En terminant, la présidente tient à mentionner que l'ensemble de ces réalisations a été rendu possible grâce à la collaboration et la générosité de tous ses membres, fussent-ils issus de la Magistrature, de la pratique privée ou œuvrant au sein de divers ordres professionnels.



## RAYONNEMENT INTERNATIONAL

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Hugues Langlais, président  
M<sup>e</sup> Francine Décarie  
M<sup>e</sup> Thomas Delaye-Fortin  
M<sup>e</sup> Catherine Fillion-Lauzière (jusqu'à sa démission)  
M<sup>e</sup> Pierre A. Fournier  
M<sup>e</sup> David Halbwx  
M<sup>e</sup> Patrice Jourdain  
M<sup>e</sup> Paule Juneau  
M<sup>e</sup> Faïza Fettouma Kadri  
M<sup>e</sup> Dan Kraft  
M<sup>e</sup> Quentin Leclercq  
M<sup>e</sup> Richard Roy  
M<sup>e</sup> Stephen Gerard Schenke  
M<sup>e</sup> Laurent Soustiel  
M<sup>e</sup> Xavier Van Overmeire

Nombre de séances: 6

### MANDAT

Le comité, agissant toujours dans l'intérêt du public, a pour mandat de susciter et d'appuyer les initiatives destinées à favoriser le rayonnement et le développement de la pratique et de la confrérie internationale des avocats du Barreau de Montréal.

Le comité s'appuie sur les avantages et les moyens suivants :

- L'avantage du bilinguisme et de la maîtrise des deux grands systèmes juridiques des pays industrialisés;
- L'existence d'ententes de collaboration déjà conclues entre le Barreau de Montréal et des Barreaux étrangers destinées à favoriser les échanges et la collaboration entre confrères;
- La tenue de colloques de formation sur la pratique à l'extérieur du Canada destinés à faire connaître les opportunités qui existent, tout en favorisant le réseautage;
- L'accueil de délégations de représentants de Barreaux étrangers en vue de favoriser les rapprochements et le développement de nouvelles ententes de collaboration;
- La promotion de la pratique internationale auprès des étudiants universitaires en droit afin d'éveiller l'intérêt face à la pratique internationale.

Le comité assure auprès du Conseil un rôle de vigie au sujet des enjeux internationaux susceptibles d'intéresser ce dernier et peut également fournir ses recommandations sur toute question de nature internationale qui pourrait lui être soumise par le Conseil.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

Dans la foulée de la vision développée par le comité et visant à cibler et conclure des ententes d'abord avec les barreaux des pays émergents que sont le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et bientôt l'Afrique du Sud, le comité a poursuivi ses démarches en ce sens et a recommandé la conclusion d'une entente avec le Barreau de Belo Horizonte au Brésil ainsi qu'un rapprochement avec l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires). Et tablant sur des liens d'amitié, le comité a recommandé la conclusion d'une entente de collaboration avec le Barreau de Toulouse.

L'entente entre le Barreau de Montréal et le Barreau de Shanghai a permis de réaliser le premier échange d'avocats entre les deux Barreaux. Ainsi, M<sup>e</sup> Mélanie Fréger s'est rendue à Shanghai dans le cabinet Jade Fountain et M<sup>e</sup> Frank Zhao a été accueilli à Montréal dans le cabinet Lecours, Hébert.

Du côté des séminaires et manifestations, le comité a travaillé à l'élaboration d'un colloque en droit international comparé avec les Barreaux de Paris, Bruxelles et Genève. Par ailleurs, un projet de webinaire sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle est en préparation de concert avec l'*International Law Section of the Los Angeles County Bar Association*.

La page Vigie des activités internationales sur le site Internet du Barreau de Montréal s'est enrichie au fil des mois des différentes manifestations présentant un intérêt international. S'y trouve à l'occasion, des offres pour des emplois à l'international.

Enfin, soucieux de réfléchir à la pérennité de la vocation internationale du Barreau de Montréal, le comité a travaillé à l'élaboration d'une mission internationale pour les prochaines années tenant compte de ses objectifs et préoccupations en matière de rayonnement international.

## SERVICE D'AVOCATS DE GARDE (SAGE)

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Michèle Moreau, présidente  
M<sup>e</sup> Marie Claude Armstrong  
M<sup>e</sup> Danielle Gervais  
M<sup>e</sup> Nathalie Guertin  
M<sup>e</sup> Marie-Élaine Guilbault  
M<sup>e</sup> Karen Kear-Jodoin (jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour supérieure)  
M<sup>e</sup> Marianne Ouellette  
M<sup>e</sup> David Pecho  
M<sup>e</sup> Émilie Pelletier  
M<sup>e</sup> Martin Poulin  
M<sup>e</sup> Jean-François Rousseau  
M<sup>e</sup> Nancy Brouillette, coordonnatrice du SAGE

### ONT AUSSI PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DE CE COMITÉ :

L'honorable André Wery, juge en chef adjoint de la Cour supérieure  
L'honorable Michel A. Pinsonnault, juge coordonnateur adjoint de la Cour du Québec, chambre civile  
M<sup>e</sup> François Bourque, directeur des services judiciaires civils  
M<sup>e</sup> Julie Bégin, greffière spéciale  
M<sup>e</sup> Danièle Besner, greffière spéciale  
M<sup>e</sup> Patrick Gosselin, greffier spécial

Nombre de séance : 1

### MANDAT

L'objectif du comité est de formuler des recommandations et de veiller à développer les outils nécessaires à l'expansion du *Service d'avocats de garde* (SAGE), le tout afin de poursuivre son objectif premier qui est d'aider les justiciables qui se représentent eux-mêmes et permettre une meilleure accessibilité à la justice.

### RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

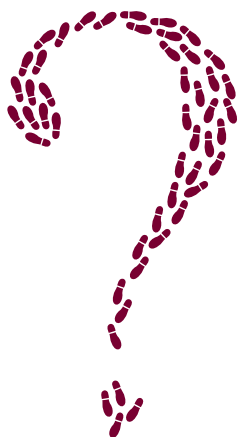
Le *Service d'avocats de garde* (SAGE), qui en est à sa troisième année d'existence, a continué d'apporter une aide ponctuelle aux personnes qui y sont référées par la Cour et qui se représentent elles-mêmes dans le cadre d'un dossier en matière familiale.

Le nombre de consultations a continué sa progression graduelle pour atteindre plus de 230 consultations au cours de l'exercice 2012-2013, ce qui représente une augmentation d'environ 125 % comparativement aux résultats de l'an dernier.

Ce Service du Barreau de Montréal, qui est devenu une ressource d'aide appréciée, dessert les salles de pratique, de gestion et d'ordonnances intérimaires. Le SAGE ne pourrait offrir quotidiennement une aide de qualité sans l'apport essentiel de nombreux bénévoles et partenaires (Pro Bono Québec, l'Association des avocats et avocates en droit familial du Québec (AAADFQ) et la Direction des services judiciaires de la Métropole).

Les bénévoles du SAGE ont à leur disposition de nombreux outils et formulaires pour assister les justiciables. Depuis quelques semaines, ils peuvent également compter sur deux Guides d'assistance produits par le Barreau de Montréal. Ces Guides, disponibles sur le site Internet du Barreau, traitent de la demande et la défense des ordonnances de sauvegarde. Ils deviendront rapidement un outil irremplaçable. Un grand merci à tous ceux impliqués dans leur réalisation.

En ce qui a trait à la gestion du service, l'efficacité et l'expansion du SAGE ont été au cœur des sujets d'intérêt du présent exercice. D'ailleurs, la coordonnatrice, M<sup>e</sup> Nancy Brouillette, remercie plus particulièrement M<sup>me</sup> Mahinda Rosario et M<sup>e</sup> Nathalie Guertin pour leur soutien à ce niveau.



**Pour être bien orienté**

## TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (COMITÉ CONSULTATIF)

### **MEMBRES**

M<sup>e</sup> Dominique Jaar, coprésident  
L'honorable André Wery, coprésident  
M<sup>e</sup> Astrid Daigneault-Guimond  
M<sup>e</sup> David Gray  
M<sup>e</sup> Philippe Lelarge  
M<sup>e</sup> Pierre-Paul Lemyre  
M<sup>e</sup> Nicolas Vermeys  
L'honorable Allan R. Hilton, J.C.A.  
L'honorable Michel A. Pinsonnault, J.C.Q.  
L'honorable Mario Tremblay, J.C.Q.  
M<sup>me</sup> Luisa Dodaro  
M. René-Luc Morin  
M. Patrick Vicente

Nombre de séance : aucune

### **MANDAT**

Ce comité a pour mandat de fournir une tribune pour les juges des différentes cours et les membres du Barreau afin de discuter de questions liées aux technologies de l'information et des communications (TI). Le comité discute, entre autres, des sujets suivants :

- Application harmonieuse, cohérente et accessible de ces technologies au processus judiciaire;
- Impact ou impact possible de ces technologies sur le droit, la pratique judiciaire, la justice et les justiciables.

Le comité a aussi pour objectif de sensibiliser les juges et les avocats aux usages et aux impacts des technologies sur leurs pratiques.

## DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE (COMITÉ CONSULTATIF)

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Noël St-Pierre, président  
M<sup>e</sup> Attieha Rebeca Chamaa  
M<sup>e</sup> Maria Giustina Corsi  
M<sup>e</sup> Keith Hanna  
M<sup>e</sup> Gacia Kazandjian  
M<sup>e</sup> Steven Mark Kmec  
M<sup>e</sup> Zeïneb Mellouli  
M<sup>e</sup> Donald Michelin  
M<sup>e</sup> Catherine Ouimet  
M<sup>e</sup> Aline Uyen Khanh Quach

Nombre de séances : 5

### MANDAT (ADOPTÉ EN AOÛT 2012)

Le comité a pour mandat d'appuyer le Barreau de Montréal et l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) dans la réalisation de leur vision d'ouverture ethnoculturelle, notamment :

- en développant la connaissance des membres du Barreau de Montréal et de l'AJBM sur les réalités des communautés culturelles;
- en incitant la participation des avocats, membres des communautés culturelles, dans les activités du Barreau et de l'AJBM, dans le développement de la profession et dans son accès;
- en organisant des activités de formation;
- en aidant à l'intégration sur le marché du travail des avocats et stagiaires en droit qui sont des ressortissants étrangers ou des personnes issues des communautés culturelles (en général visibles).
- en sensibilisant les employeurs à leurs réalités.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le comité remercie madame la bâtonnière Catherine Pilon pour l'appui qu'elle a apporté au travail du comité pendant son bâtonnat.

Comme mentionné ci-dessus, en août 2012, le mandat du comité sur la diversité ethnoculturelle a été révisé par les Conseils du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal.

Le mandat prévoit, entre autres, l'organisation de conférences, des contacts avec des associations ethnoculturelles de juristes, le soutien aux jeunes avocats issus des communautés culturelles, l'offre d'occasions de réflexion et de partage sur l'expérience vécue par les avocats issus de communautés culturelles.

Le comité a tenu une demi-journée de réflexion pour développer un plan d'action qui répond à son nouveau mandat. La participation et l'enthousiasme des membres du comité dans l'organisation des différents projets ont connu une augmentation importante. En effet, au fil des mois, le comité est devenu un lieu d'échange d'idées et de connaissances.

Le comité a proposé au Conseil du Barreau de Montréal l'organisation d'une campagne de publicité destinée à inclure tous les avocats (membres des communautés culturelles, de sexes, d'âges, etc.) et leur faire découvrir leur Barreau.

Une conférence sur le thème de la famille, le droit et les communautés issues de l'immigration récente aura lieu en juin 2013. Les réalités de ces communautés et leurs relations avec le système judiciaire ainsi que l'évolution du rôle de l'avocat font partie des questions discutées lors de cette conférence.

Le comité a participé à l'organisation du Forum pour une profession diversifiée du Barreau du Québec en février 2013.

Le comité tiendra un 5 à 7 après la rentrée de septembre 2013 et est reconnaissant au cabinet Clyde & Co Canada pour sa promesse d'un soutien financier pour cet événement.

## ÉCOCOMITÉ

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Amélie Chartier-Gabelier, présidente  
M<sup>e</sup> Julie Bégin (jusqu'à sa démission)  
M<sup>e</sup> Jennifer Besner  
M<sup>e</sup> Vanessa Deschênes  
M<sup>e</sup> Catherine Dufour  
M<sup>e</sup> Catherine Fugère-Lamarre  
M<sup>e</sup> Mira Gauvin  
M<sup>e</sup> Karine Gourde  
M<sup>e</sup> Rosine Knafo  
M<sup>e</sup> Andréanne Latreille  
M<sup>e</sup> Anne-Marie McSween  
M<sup>e</sup> Sherley Morin  
M<sup>e</sup> Catherine Ouimet  
M<sup>e</sup> Jean-François Sabourin

Nombre de séances : 5

### MANDAT

Ce comité conjoint avec l'Association du Jeune Barreau de Montréal a pour mandat de réfléchir sur les meilleures façons de faire pour contribuer à la protection de l'environnement et d'en faire la promotion au sein de la communauté juridique de Montréal.



### RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Cette année, l'ÉcoComité a décidé de réorienter ses actions et ses projets vers leur objectif premier, c'est-à-dire de réfléchir aux meilleures façons de contribuer à la protection de l'environnement et de promouvoir celle-ci au sein de la communauté juridique. Les membres de l'ÉcoComité ont donc mis de côté l'organisation d'événements pour se consacrer à l'élaboration d'une boîte à outils verte dont l'objectif est de fournir aux avocats les moyens nécessaires pour se doter de meilleures pratiques vertes tout en alliant économie et efficacité.

Les membres du comité ont identifié les membres susceptibles de recevoir le contenu informationnel au sein des cabinets, des entreprises et des contentieux formés de juristes de l'État. Ces personnes sont généralement responsables des comités verts en place ou simplement, en l'absence d'un tel comité, intéressées à recevoir et à mettre en place les initiatives proposées.

Le contenu informationnel à transmettre est en cours d'élaboration et le comité a répertorié les pratiques susceptibles d'inciter les membres de la communauté juridique de Montréal à développer leur réflexe, mettre en place de meilleures pratiques et ainsi diminuer de façon substantielle leur empreinte écologique. On pense par exemple à des informations relatives à des produits nettoyants écologiques, des services de traiteur, des services de recyclage des appareils électroniques ou simplement privilégier des outils permettant une saine gestion des ressources.

Finalement, les membres du comité sont à réfléchir à la meilleure façon de transmettre l'information colligée à ces membres. Plusieurs idées ont été soumises par les membres du comité, dont la transmission d'un bulletin électronique ou encore l'idée de mettre sur pied un kiosque de l'« Avocat vert » qui pourrait être présent lors de certains événements organisés par l'Association du Jeune Barreau de Montréal ou le Barreau de Montréal.

Le comité prévoit être en mesure de transmettre ces initiatives dès 2013-2014.

### MANDATS À PORTÉE LIMITÉE

#### MEMBRES

M<sup>e</sup> Elizabeth Greene, présidente  
M<sup>e</sup> Julie Barnabé  
M<sup>e</sup> Marc Bissonnette  
M<sup>e</sup> Véronique Collard  
M<sup>e</sup> Francis Donovan  
M<sup>e</sup> Eric Dugal  
M<sup>e</sup> Philippe Duplantie  
M<sup>e</sup> Dominique Garant (jusqu'à sa démission)  
M<sup>e</sup> Bernard Grenier  
M<sup>e</sup> Karen Kear-Jodoin (jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour supérieure)  
M<sup>e</sup> James A. Robb  
M<sup>e</sup> Nathalie Roy  
M<sup>e</sup> Andreas Stegmann  
M<sup>e</sup> Michael D. Worsoff

Nombre de séances: 2

#### MANDAT

Ce comité a été formé afin d'examiner tous les enjeux liés au mandat à portée limitée. Plus connus sous les vocables « *Limited scope representation* » et « *Unbundling legal services* », il s'agit de situations où le mandat de l'avocat ne couvre qu'une partie du dossier, et non son intégralité. Offerts à ceux dont les moyens financiers sont limités, qui ne sont pas admissibles à l'Aide juridique ou qui souhaitent se représenter seuls, le mandat à portée limitée permet aux justiciables de bénéficier des conseils d'un avocat dans les limites de leur budget et pour une partie du dossier seulement.

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS

Suite à la publication du Guide sur les mandats à portée limitée en septembre 2011 et dans la foulée de la réforme de la procédure civile, le comité a examiné la législation en place dans divers États américains et fait des recommandations au Conseil du Barreau de Montréal afin d'inclure des dispositions relatives à la comparution limitée au *Code de procédure civile*. Ces recommandations ont été transmises au Barreau du Québec, pour examen et suivi.



Le comité a également constaté qu'il reste un travail important à faire en matière de sensibilisation et de formation des avocats et il a examiné les meilleurs moyens pour ce faire.

Enfin, le comité a poursuivi sa réflexion sur l'approche à préconiser afin d'informer le public de l'existence du mandat à portée limitée.

### SIGNIFICATION PAR COURRIEL

#### MEMBRES

M<sup>e</sup> Jean-François Michaud, président (jusqu'à sa nomination comme juge à la Cour supérieure)  
M<sup>e</sup> Pierre D. Grenier  
M<sup>e</sup> Philippe Lelarge  
M<sup>e</sup> Marc-André Landry.

Nombre de séances: 2

#### MANDAT

Ce comité a pour tâche de recommander les meilleures pratiques en matière de signification par courriel et de s'assurer que cette pratique soit fréquente parmi les avocats de Montréal.

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS

Dans la mesure où le nouveau *Code de procédure civile* prévoira vraisemblablement la signification par courriel et que celle-ci peut, dès à présent, être utilisée de consentement entre avocats, le comité a répertorié les meilleures pratiques en matière de signification par courriel afin d'uniformiser les façons de faire et de minimiser les risques liés à l'utilisation des technologies de l'information. Ces meilleures pratiques ont d'ailleurs été approuvées par la Cour supérieure et la Cour du Québec.

Le comité a également mis sur pied un projet-pilote en vertu duquel les membres du Barreau de Montréal étaient invités à signer un protocole par lequel ils s'engageaient à appliquer ces meilleures pratiques dans leurs dossiers, afin de vérifier qu'elles répondaient aux besoins de la pratique. Le protocole a été diffusé le 19 février 2013 par le biais de l'Infolettre du Barreau de Montréal.

## TABLE RONDE SUR LA JUSTICE PARTICIPATIVE

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Elizabeth Greene, présidente  
M<sup>e</sup> Thierry Bériault  
M<sup>e</sup> Dominique Bourcheix  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Brunelle  
M<sup>e</sup> Maureen Flynn  
M<sup>e</sup> Jean H. Gagnon  
M<sup>e</sup> Andrée Gosselin  
M<sup>e</sup> Jean-François Rousseau  
M<sup>e</sup> Martha Shea  
M<sup>e</sup> Miville Tremblay

Nombre de séances : 3

### MANDAT

Ce comité avait la tâche d'organiser la cinquième table ronde sur la compétence en matière de justice participative.

### RAPPORT D'ACTIVITÉS

Près d'une quarantaine de participants provenant des Facultés de droit, du Barreau, des ministères fédéral et provincial de la Justice, des Tribunaux administratifs, de la Magistrature et de diverses associations professionnelles assistaient le 13 novembre dernier à la *Table ronde sur la justice participative*; ce rendez-vous annuel orchestré par le Barreau de Montréal.

L'intégration des compétences de la justice participative dans la perspective du juriste, des décideurs et des membres de la Magistrature a orienté les discussions de la dernière Table ronde, tout comme le désengagement juridique apparent et la volonté d'un nombre de plus en plus élevé de citoyens qui souhaitent être impliqués dans la gestion de leurs conflits.

Cette cinquième édition sous le thème *Pour que le partenariat passe à l'action* est une suite logique et concrète de ces travaux. L'effort d'intégration des concepts de la justice participative s'est poursuivi dans l'optique de la communication et l'information. Ces derniers éléments expliquent la collaboration ponctuelle de la Table ronde avec Éducaloi à qui le Barreau de Montréal a confié l'animation de la journée.

Après avoir réfléchi à la symbolique de la justice participative, les participants ont pu se mettre dans les souliers du citoyen et constater, par le biais d'exercices, les difficultés liées à la recherche d'information juridique sur les méthodes alternatives de résolution de conflits via l'Internet.



L'analyse des liens et des interactions qui existent entre le système juridique et la justice participative a ensuite permis d'identifier les chaînons manquants qui affaiblissent l'offre de justice. La journée s'est conclue par l'identification d'actions concrètes, et ce, en vue de diffuser une offre de justice accessible, complète et, principalement, qui répond aux besoins du citoyen.

Les réflexions issues de cette journée feront l'objet d'un rapport. Il est espéré que les constats qui ont émané de la Table ronde sur la justice participative poursuivront leur progression au sein des organismes présents. D'ailleurs, le Barreau de Montréal a déjà manifesté son intention de tenir en novembre 2013 la 6<sup>e</sup> édition de la Table ronde sur la justice participative.



## JOURNÉE DU BARREAU

C'est le 6 septembre dernier que s'est tenue la traditionnelle Journée du Barreau de Montréal, qui souligne la rentrée judiciaire. La bâtonnière de Montréal, M<sup>e</sup> Catherine Pilon a profité de l'occasion pour inviter la confrérie à une réflexion collective sur le rôle social de l'avocat. « Par sa formation et les privilèges qui sont reliés à sa profession, l'avocat a le devoir de protéger la primauté du droit et de mettre ses connaissances au profit de ses concitoyens, pour bâtir une société juste et meilleure » a souligné celle qui préside les destinées de l'un des plus grands barreaux du monde et deuxième barreau francophone en importance.

La cérémonie de la rentrée judiciaire s'est tenue sous la présidence d'honneur de l'honorable Nicole Duval-Hesler, juge en chef de la Cour d'appel et première femme à la tête du plus haut tribunal de la province. Celle-ci, de même que les honorables François Rolland et Elizabeth Corte, respectivement juges en chef de la Cour supérieure et de la Cour du Québec, ont pris la parole au nom de la Magistrature, alors que le bâtonnier du Québec, M<sup>e</sup> Nicolas Plourde et la bâtonnière de Montréal ont pris la parole au nom du Barreau.

La bâtonnière a profité de l'occasion pour rendre hommage à M<sup>e</sup> Christiane Pelchat, récipiendaire de la Médaille du Barreau, en reconnaissance du rôle social qu'elle a joué tout au long de sa carrière, tant au niveau national qu'international. « J'éprouve une grande fierté à remettre notre plus haute distinction à cette avocate de renom, qui constitue l'exemple parfait de l'impact que peut avoir un avocat par le rôle qu'il joue dans la société », a mentionné M<sup>e</sup> Pilon.

Les membres de la Magistrature et du Barreau ont ensuite profité du lunch de la Rentrée pour rendre hommage aux avocats célébrant leur 70<sup>e</sup>, 60<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire d'admission au Barreau et porter un toast pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux avocats admis depuis septembre 2011.



## PRESTATION DE SERMENT

Dans le but de permettre aux stagiaires de participer à une cérémonie de prestation de serment qui reflète le caractère solennel de l'événement, le Barreau de Montréal organise plusieurs cérémonies de prestation de serment réparties tout au long de l'année. Chacune de ces cérémonies se déroule en présence d'un représentant de la Magistrature, qui agit à titre de président d'honneur. Ce dernier ainsi que la bâtonnière ou le premier conseiller et un représentant de l'Association du Jeune Barreau de Montréal prennent la parole à chaque occasion. Des membres du Conseil et d'anciens bâtonniers sont aussi présents à ces cérémonies.

Pour conserver le décorum propre à de telles cérémonies, les invités de la tribune d'honneur ainsi que les stagiaires doivent porter la toge et le rabat.

Donc, au cours de l'année 2012-2013, la bâtonnière et le premier conseiller ont présidé 16 cérémonies collectives de prestation de serment lors desquelles ils ont fait prêter serment à 554 stagiaires. Ils ont aussi fait prêter serment à 19 stagiaires lors de 15 cérémonies privées, pour un total de 573 nouveaux avocats.



## TOURNOI DE GOLF

Le 12 juillet 2012, sur les allées du magnifique Club de golf Saint-Raphaël, a eu lieu le tournoi de golf conjoint du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal. Comme le veut la coutume, c'est avec plaisir et enthousiasme que les membres de la Magistrature et du Barreau se sont livrés une joute amicale.

Cette journée a été réussie grâce au travail du comité organisateur du tournoi de golf, M<sup>es</sup> Stéphane Caïdi et Luc-Olivier Herbert, coprésidents, Jean-Marc Clément, madame Gislaine Dufault, M<sup>es</sup> Maria Giustina Corsi, Catherine Ouimet, madame Christine Plourde, M<sup>es</sup> Michel Paul Synnott et Mélanie Thifault.

Par ailleurs, la générosité des nombreux partenaires, dont le Groupe Montpetit Ressources Humaines, l'Association d'assurance du Barreau canadien, Médicassurance et Woods, a permis à plusieurs golfeurs de recevoir un prix.

La prochaine édition se tiendra le jeudi 11 juillet 2013, encore une fois au magnifique Club de Golf Saint-Raphaël de l'Île-Bizard. Soyez-y!



## TOURNOI DE TENNIS

Comme le veut maintenant la tradition, la 19<sup>e</sup> édition du tournoi annuel de tennis du Barreau de Montréal s'est tenue le dernier vendredi de janvier, soit le 25 janvier 2013. À cette occasion, M<sup>es</sup> Michael Ghazal et Mathieu Giguère (groupe A), l'honorable Virgile Buffoni, j.c.q. et M<sup>e</sup> Jean-Pierre Deguire (groupe B) et M<sup>es</sup> Pierre Bazinet et Natacha Calixte (groupe C) ont été couronnés champions.

Merci aux commanditaires du tournoi : Tennis Canada, le Club de tennis 13, Valeurs mobilières Desjardins, Druide informatique (avec de nombreux prix, dont un exemplaire d'Antidote 8 et plusieurs livres des Éditions Druide) et Groupe Montpetit Ressources Humaines, qui a offert trois bouteilles de champagne, comme prix de présence, à l'occasion de son 30<sup>e</sup> anniversaire.

Un merci tout particulier aux membres du comité : M<sup>e</sup> André d'Orsonnens, président, M<sup>es</sup> Pierre Chabot, Paul Vincent Marcil et Paul-André Mathieu.

La prochaine édition se tiendra le vendredi 31 janvier 2014. Soyez de la fête pour le 20<sup>e</sup> anniversaire!

## COLLOQUES ET CONFÉRENCES

### 10 mai 2012: Colloque de la cour municipale de Montréal

Conférenciers et sujets :

Après une brève présentation des activités de la cour municipale de Montréal par le juge-président Morton S. Minc, le colloque a été présenté en deux volets.

Volet I : *Violence conjugale : où en sommes-nous en 2012 ?* :

L'honorable Stéphane Brière, M<sup>e</sup> Guylaine Lavigne, M<sup>e</sup> Gaétane Martel et M<sup>me</sup> Lise Poupart ont traité de la violence conjugale et de son traitement à la cour municipale de Montréal. Ils ont notamment présenté :

- la politique d'intervention et les difficultés liées à la judiciarisation de la violence conjugale;
- le rôle des avocats;
- les facteurs de risque et la prévention de la récidive.

Volet II : *Criminalisation, protection de la jeunesse et immigration* :

M<sup>es</sup> Marie-Hélène Giroux et Robert Hamel ont traité respectivement des incidences des dossiers de violence conjugale en matière d'immigration et en protection de la jeunesse.

### 15 mai 2012: Colloque annuel des cours fédérales

*L'examen global des règles des cours fédérales*

Conférenciers et sujets :

En 1998, les *Règles des Cours fédérales* sont entrées en vigueur. Toutefois, plusieurs modifications fragmentaires ont été apportées aux règles au cours des dernières années et il a été décidé qu'un examen global des règles était nécessaire. Un sous-comité sur l'examen global des Règles a donc été créé pour étudier la question, consulter largement les divers partenaires des cours fédérales et faire rapport au Comité des règles.

Après une brève présentation du juge en chef de la Cour d'appel fédérale, l'honorable Pierre Blais, et du juge en chef de la Cour fédérale, l'honorable Paul S. Crampton, M<sup>me</sup> Chantelle Bowers a présenté le processus de révision des règles de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale. Par la suite, l'honorable Johanne Gauthier a offert une session d'information sur l'examen global des *Règles des Cours fédérales*, au nom du sous-comité conjoint de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale, basée sur la revue des commentaires reçus lors de la première période de consultation. Elle a aussi fait un survol des modifications susceptibles d'être apportées aux règles dans le futur. Enfin, M<sup>e</sup> Richard Morneau, protonotaire à la Cour fédérale, a offert ses commentaires sur certaines questions dans le contexte de l'examen global, tel que la gestion d'instance.

### 16 mai 2012: Colloque de la Cour supérieure en matière civile

*Les limites à ne pas dépasser dans l'arène judiciaire*

Conférenciers et sujets :

Après une brève présentation des activités de la Cour supérieure par le juge en chef, l'honorable François Rolland, les participants ont été amenés à se questionner sur le comportement à adopter dans la conduite de leurs dossiers de litige et en présence de difficultés à la Cour.

Après des présentations portant sur :

- les règles déontologiques et de comportement que les avocats doivent respecter dans la conduite de leurs dossiers de litige; et
- sur les règles de déontologie applicables à la magistrature, les honorables François Rolland et André Wery, M<sup>es</sup> Marie-Josée Hogue et Jean-Olivier Lessard ont échangé sur diverses mises en situation qui leur ont présentées portant sur les difficultés que rencontrent les avocats et les juges dans la conduite des dossiers et durant les auditions.

### 28 mai 2012: Colloque de la Cour supérieure, chambre commerciale

*Les ordonnances types à la chambre commerciale – ce que vous devez savoir*

Conférenciers et sujets :

Lors de ce colloque présidé par l'honorable Jean-Yves Lalonde, juge coordonnateur de la chambre commerciale de la Cour supérieure, M<sup>es</sup> Philippe H. Bélanger, Denis Ferland et Julie Himo ont présenté les différents modèles d'ordonnances développés par le Barreau de Montréal en collaboration avec la Cour supérieure, soit :

- l'ordonnance initiale en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*;
- l'ordonnance type relativement aux arrangements en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*;
- l'ordonnance type relativement aux arrangements en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec);
- l'ordonnance type aux fins de nomination d'un séquestre en vertu de l'article 243 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

L'honorable Jean-Yves Lalonde a également fait part aux participants des recommandations de la Magistrature quant à la meilleure façon d'utiliser ces outils.

Lors du cocktail qui a suivi le colloque, le Barreau de Montréal a rendu hommage à l'honorable Paul Chaput, premier juge coordonnateur de la chambre commerciale, qui a pris sa retraite le 1<sup>er</sup> juin 2012.

### 30 mai 2012: Conférence présentée par le comité sur la justice administrative

*La Commission d'accès à l'information et l'entreprise privée*

Conférenciers et sujets :

Le président et juge administratif de la Commission d'accès à l'information, M<sup>e</sup> Jean Chartier, a lancé les discussions en abordant, entre autres, la mission, les structures, la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* et a fait un bref survol du rapport quinquennal.

Puis, M<sup>e</sup> Christiane Constant, juge administratif à la Commission d'accès à l'information, a expliqué les diverses fonctions de la section de surveillance de la Commission.

M<sup>es</sup> Catherine Armand et Cynthia Chassigneux ont par la suite abordé les différentes obligations des entreprises privées en matière de protection des renseignements personnels.

La matinée s'est terminée par les conseils et astuces à l'intention du praticien présentés par M<sup>e</sup> Karl Delwaide, fondateur et directeur du groupe de pratique national sur la Protection de l'information et de la vie privée du cabinet Fasken Martineau.

### **31 mai 2012: Conférence présentée par le comité sur l'éthique et l'image de l'avocat**

*D'un code de procédure à l'autre: l'évolution du système de justice, reflet des changements de la société*

Conférenciers et sujets :

Devant la volonté du législateur d'adopter sous peu un nouveau *Code de procédure civile*, cette activité était l'occasion de mettre en perspective les changements survenus au niveau du système de justice depuis l'entrée en vigueur de l'actuel *Code de procédure civile*, en 1965. En plus de traiter d'aspects historiques, l'honorable J. J. Michel Robert, de BCF, M<sup>e</sup> Pierre Bourque Ad. E., de Robison Sheppard Shapiro, M<sup>e</sup> Catherine Piché, de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, et M<sup>me</sup> Annick Bélanger, vice-présidente de Casacom, ont abordé des modifications au système de justice (la pratique des avocats, le rôle de la magistrature, les attentes des justiciables et l'utilisation des modes de prévention des litiges) ainsi que des changements majeurs au sein de la société qui ont eu une influence sur la profession et qui seront nécessairement reflétés dans le nouveau *Code de procédure civile*.

### **12 juin 2012: Colloque de la Cour d'appel**

*L'abus de procédure sous l'article 54.1 C.p.c. : où en est la Cour d'appel ?*

Conférenciers et sujets :

Après une brève présentation des activités de la Cour d'appel par la juge en chef, l'honorable Nicole Duval-Hesler, l'honorable Pierre J. Dalphond et M<sup>e</sup> Raphaël Lescop ont présenté les décisions marquantes de la Cour d'appel sur les nouvelles dispositions du *Code de procédure civile* en matière d'abus de procédure et leur incidence sur la pratique des avocats.

### **18 juin 2012: 4<sup>e</sup> édition de la Conférence sur les droits humains**

*À la frontière entre les droits individuels et collectifs*

(Conférence organisée par le comité sur la diversité ethnoculturelle)

Conférenciers et sujets :

La 4<sup>e</sup> édition de la conférence sur les droits humains s'est déroulée pour une première fois en deux volets. Tout d'abord, M<sup>e</sup> Noël Saint-Pierre a présenté une revue des arrêts clés en matière de droits et libertés. Lors du deuxième volet, il a été question de la mince frontière qui sépare les droits individuels et les droits collectifs. Que l'on pense au Guide de vie de certaines municipalités, aux dossiers Anselem, aux questions relatives au kirpan, au niqab, au voile intégral, tous ces exemples illustrent le fossé qui peut exister entre les différentes cultures et valeurs ou entre les droits individuels dans une société de plus en plus diversifiée. M<sup>es</sup> Pierre G. Champagne et Julius Grey ont partagé leurs expériences et leurs astuces afin de bien gérer les dossiers qui impliquent des demandes qui sont à la frontière des droits individuels et collectifs ou à celle des conflits de droit. Comment aborder ces dossiers sensibles qui soulèvent à la fois émotion et controverses ? Ces questions qui peuvent se présenter au sein d'une multitude de contextes, par exemple entre locataires, parents, collègues, voisins et même dans les relations entre employeur et employés.

### **20 juin 2012: Activité de réseautage du comité des avocats œuvrant en entreprise**

*La tournée des industries: Astral vous accueille!*

Astral, l'une des principales entreprises média au Canada, s'est joint au Barreau de Montréal pour convier les avocats œuvrant en entreprise au cocktail de réseautage «*La Tournée des entreprises*». M<sup>e</sup> Jacques Parisien, vice-président exécutif et chef de l'exploitation, a accueilli les participants à cette magnifique soirée, puis M<sup>e</sup> Brigitte Catellier, vice-présidente, affaires juridiques et secrétaire et présidente du comité des avocats œuvrant en entreprise, a présenté Astral et son équipe des affaires juridiques. Il s'agissait d'une occasion unique de se familiariser avec cette entreprise dynamique qui s'est taillé une place de choix tant dans le domaine de la télévision, de la radio, de l'affichage que des médias numériques.

### **26 octobre 2012: Colloque sur le louage résidentiel (2<sup>e</sup> édition)**

(Conférence présentée par le comité de liaison avec la Régie du logement en collaboration avec la Régie du logement)

Conférenciers et sujets :

Les volets suivants ont été présentés au cours de la journée :

- Les travaux majeurs : Avocat en pratique privée et auteur de quatre ouvrages en droit du louage résidentiel, M<sup>e</sup> Denis Lamy a présenté un survol complet des obligations et droits liés aux améliorations et réparations majeures, et ce, tant de la perspective du locateur que de celle du locataire.
- Le plaideur quérulent : Présenté par M<sup>e</sup> Christine Bissonnette, qui a été juge administratif à la Régie du logement pendant près de 30 ans, l'objectif de ce volet était de mieux comprendre la notion de «*plaideur quérulent*» et de transmettre des outils pratiques aux avocats afin de réduire les irritants dans le déroulement de l'instance.
- Le logement impropre à l'habitation : En plus de bien cerner la problématique, M<sup>e</sup> Mélanie Chaperon, qui exerce principalement en droit locatif, a abordé le fardeau de la preuve, les aspects liés au logement impropre et a fait un survol de la jurisprudence sur le sujet.
- La compétence de la Régie du logement : M<sup>e</sup> Anne Morin, qui exerce des fonctions de juge administratif à la Régie du logement depuis 2004 et s'occupe notamment de la formation des nouveaux régisseurs, a traité de la compétence de la Régie du logement, de son champ d'application en plus de présenter une revue de la jurisprudence récente.
- Les logements et la conversion en condominium : M<sup>e</sup> Serge Laflamme, du cabinet Laflamme Nadeau, a acquis une vaste expérience dans le domaine immobilier. Il a présenté un tour d'horizon d'un sujet d'actualité : la conversion d'un immeuble à logements en copropriété divise.

### **7 novembre 2012: Colloque de l'English Speaking Section**

*Trial Practice Do's and Don'ts: Hot Tips from the Experts – 4<sup>e</sup> édition*

Conférenciers et sujets :

Le thème de la 4<sup>e</sup> édition était le droit de la preuve. L'honorable Patrick Healy, juge à la Cour du Québec, a traité des objections (quand et comment les soulever). M<sup>e</sup> Giuseppe Battista, Ad. E. a traité de la décision de la Cour suprême dans *R. c. Lyttle*, et l'obligation d'être de bonne foi lorsqu'on contre-interroge.

M<sup>e</sup> Pascale Vallant a traité des questions à considérer lorsque des enfants témoignent dans des causes en droit familial. M<sup>e</sup> Martine L. Tremblay a traité de la mise en preuve de la surveillance vidéo et des enregistrements sonores. Les présentations ont eu lieu en anglais. M<sup>e</sup> Greg Moore, membre de la section anglophone et trésorier du Barreau de Montréal, a animé cette conférence.

### **20 novembre 2012: Conférence du comité des avocats œuvrant en entreprise**

*La négociation intégrative – négocier pour créer de la valeur ajoutée*  
Conférencier et sujets :

Cette conférence était l'occasion pour les participants de s'initier aux principes de la négociation, et ce, afin d'obtenir la meilleure solution possible. Le conférencier, M<sup>e</sup> Jean-François Roberge, Directeur des programmes en prévention et règlements des différends de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, a présenté les outils nécessaires pour négocier en fonction des intérêts et besoins communs.

En plus de définir le conflit et sa dynamique, M<sup>e</sup> Roberge a abordé :

- les techniques de rapport de force qui mènent au compromis;
- les techniques de créativité qui mènent à la valeur ajoutée;
- le rôle des tiers influents;
- les options de solution.

### **26 novembre 2012: Conférence du comité de liaison avec le Tribunal des professions**

*Meilleures pratiques au Tribunal des professions*  
Conférenciers et sujets :

En avril 2010, la pratique devant le Tribunal des professions a vécu des transformations importantes à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement du Tribunal des professions* et aux nombreuses modifications législatives apportées au *Code des professions* relatives au contenu du dossier et du mémoire.

Le colloque avait pour but :

- de sensibiliser les divers acteurs aux meilleures pratiques à adopter, afin d'éviter les écueils découlant des amendements législatifs de 2010; et
- de leur présenter les divers outils mis à leur disposition afin de faciliter leur pratique au quotidien.

Les participants ont pu échanger avec les honorables Louise Provost et Martin Hébert, respectivement présidente et vice-président du Tribunal des professions, de même qu'avec M<sup>es</sup> Joann Zaor, Sylvie Champagne et Marie-Claude Sarrazin, respectivement présidente et membres du comité de liaison avec le Tribunal des professions.

### **27 novembre 2012: Les Conférences Elizabeth Monk**

*Juge: une profession à considérer!*

Conférencières et sujets :

L'honorable Martine L. Tremblay, nouvellement nommée juge, a animé en toute simplicité une discussion auxquelles participaient les honorables Sylviane Borenstein, de la Cour supérieure, Geneviève Gratton, de la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec, Louise Mailhot, anciennement de la Cour d'appel, maintenant au cabinet Fasken Martineau,

et Marie St-Pierre, de la Cour d'appel. Elles ont partagé leurs expériences en expliquant en quoi consiste, concrètement, la profession de juge et la réalité de ce choix de carrière. Suite à la conférence, la discussion s'est poursuivie entre les avocates et les juges au cours d'un repas.

### **30 janvier 2013: Introduction à la gestion de crise**

Conférencier et sujet :

« Si vous n'êtes pas préparé à gérer les risques, vous êtes condamné à gérer les crises. » Souvent, la façon dont on gère la crise ou, à tout le moins, l'image qu'on en donne prend plus d'importance que la crise elle-même. Nous sommes conditionnés à planifier le succès, à mettre en valeur les réussites et non les échecs. Or, la vraie question n'est pas de savoir si la crise frappera un jour, mais bien quand. Cette formation de monsieur Richard Thibault, spécialiste en communication depuis 1975, a permis de mieux comprendre ce processus et surtout, a donné une méthode pour s'y préparer et faire face au pire.

### **20 février 2013: Programme double pour les avocats en entreprise**

(Déjeuner-conférence organisé par le comité des avocats œuvrant en entreprise)

Conférenciers et sujets :

Ce colloque en deux volets.

Premier volet : *Éthique et bonnes pratiques déontologiques pour le conseiller juridique en entreprise*

M<sup>es</sup> Claude Marseille et Philippe Bourassa, du cabinet Blakes, ont analysé des problématiques reliées à l'éthique et rencontrées par les conseillers juridiques en entreprise. Une conférence interactive et concrète où les conférenciers ont abordé des thèmes tels que :

- La négociation avec des gestionnaires difficiles;
- Le harcèlement en entreprise;
- La protection des renseignements personnels; et
- L'équilibre entre les droits et les responsabilités des corporations.

Deuxième volet : *Défendre votre entreprise dans le cadre de saisies, perquisitions et enquêtes diverses*

M<sup>es</sup> Natalie Bussière, Charles Kazaz et Simon Seida, également du cabinet Blakes, ont traité des différents types d'interventions des autorités publiques qui peuvent avoir un impact sur les activités et la réputation d'une entreprise sous les angles suivants :

- Code de conduite et procédure à suivre en cas de perquisition liée à des incidents de nature environnementale;
- Processus en cours lors d'enquêtes de la CSST;
- Les infractions pénales de cols blancs, particulièrement en matière de concurrence, qui attirent de plus en plus l'attention des autorités gouvernementales disposant de plusieurs moyens d'enquête, dont l'exécution d'un mandat de perquisition.

On a offert des conseils pratiques pour un conseiller juridique qui doit réagir à une perquisition.

### **12 mars 2013: La section des affaires immobilières du TAQ**

(Conférence offerte par le comité sur la justice administrative)

Conférenciers et sujet :

Cette conférence a permis à l'avocat qui pratique devant les instances administratives de mieux connaître les différentes facettes du Tribunal administratif du Québec et de sa section des affaires immobilières. Madame Hélène de Kovachich, présidente, juge administratif en chef et directrice générale du Tribunal administratif du Québec, a abordé les fonctions, la mission, l'organisation, les nouvelles réalités et l'évolution des façons de faire du TAQ. Elle était accompagnée de M<sup>e</sup> Guy Gagnon, vice-président de la section des affaires immobilières, qui présenta un tour d'horizon de cette section. Plus précisément, M<sup>e</sup> Gagnon a informé les participants de la composition de cette section, de sa compétence, du déroulement des audiences, de la révision des décisions et de l'appel. En dernier lieu, M<sup>me</sup> Marie Despatis a abordé le rôle du Secrétariat dans le cheminement des dossiers.

### **25 avril 2013 : Conférence du comité sur la justice administrative**

*Les abus de procédure devant les tribunaux administratifs québécois*

Conférencier et sujet :

M<sup>e</sup> Raphaël Lescop, associé chez Fasken Martineau, a traité des différentes formes que peuvent prendre les abus de procédure devant les tribunaux administratifs québécois (conduite abusive d'une partie, recours tardif, recours manifestement mal fondé, etc.). Il a analysé les pouvoirs implicites et explicites des tribunaux administratifs pour contrer et sanctionner les abus de procédure. Il a étudié sommairement le régime des articles 54.1 et suivants du *Code de procédure civile* et a cherché à déterminer de quelle façon celui-ci peut être appliqué ou invoqué devant les tribunaux administratifs.

### **6 mai 2013: Activité destinée aux avocats pratiquant en droit de la jeunesse**

*Des adolescents à l'Institut Philippe-Pinel*

Sujets :

Cette activité était une occasion unique de se familiariser avec l'unité des Adolescents de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal et ses services. La présentation concernant le service de consultation, d'expertise et d'intervention pour les adolescents à l'Institut Philippe-Pinel a porté sur les différents volets suivant :

- Historique de la présence des adolescents à l'Institut Philippe-Pinel;
- Historique du cadre légal;
- Cadre légal actuel LPJ (2006) et LSJPA;
- Services disponibles pour les adolescents à l'Institut Philippe-Pinel;
- Processus d'évaluation;
- Discordance entre le légal et le clinique (du point de vue d'un psychiatre);
- Espoirs.

L'activité s'est terminée par une visite des lieux.

### **7 mai 2013: Colloque annuel des cours fédérales**

Sujets :

Le colloque a traité de deux sujets d'intérêt pour les avocats pratiquant devant les Cours fédérales.

Premier volet : *Retour sur le processus d'examen global des règles* - le sous-comité sur l'examen global des Règles des Cours fédérales a produit un rapport en octobre 2012. Le colloque a permis de faire le point sur l'évolution du dossier et de présenter les grandes lignes et les orientations futures des Cours fédérales en la matière.

Deuxième volet : *Le Top 5 des décisions de l'année* - On y a présenté les décisions marquantes de la Cour suprême ayant des incidences sur la pratique devant la Cour d'appel fédérale et devant la Cour fédérale.

Conférenciers :

L'honorable Marc Nadon, juge de la Cour d'appel fédérale.

L'honorable Yves de Montigny, juge à la Cour fédérale depuis 2004.

M<sup>e</sup> Chantelle Bowers (membre du Barreau du Haut-Canada), attachée de direction et avocate principale auprès du juge en chef de la Cour d'appel fédérale et du juge en chef de la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada. Elle est également secrétaire du comité plénier des Règles de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale.

M<sup>e</sup> Louis-Pierre Gravelle (1995) est avocat, ingénieur et agent de brevets au Canada et aux États-Unis. Il pratique principalement en droit des brevets chez Robic.

M<sup>e</sup> Pierre-Emmanuel Moysé (2000) est Professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université McGill et directeur du Centre des politiques en propriété intellectuelle.

M<sup>e</sup> Chantal Roberge (2006) est avocate au ministère de la Justice du Canada depuis 2006.

M<sup>e</sup> Susan Shaughnessy (1998) pratique le droit fiscal à la Direction des affaires fiscales du Bureau régional du Québec du ministère de la Justice du Canada depuis 1997.

### ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES AVOCATS DE MONTRÉAL (AEAM)

#### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M<sup>e</sup> Jeffrey Boro, président  
M<sup>e</sup> Isabel J. Schurman, vice-présidente  
M<sup>e</sup> Doris Larrivée, secrétaire-trésorière  
M<sup>e</sup> Francis Barragan  
M<sup>e</sup> Josée Ferrari  
M<sup>e</sup> Marie Christine Kirouack  
M<sup>e</sup> Michèle Lynn Meleras  
M<sup>e</sup> Johanne O'Hanlon  
M<sup>e</sup> François Parizeau  
M<sup>e</sup> Robert Primeau

Nombre de séances : 2

#### MANDAT

Constituée en 1938 sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*, l'Association d'Entraide des Avocats de Montréal, connue jusqu'en 1992 comme l'Association de bienfaisance des avocats de Montréal, cherche à «secourir les avocats qui exercent ou ont exercé au Barreau de Montréal, leur conjoint, veuf ou veuve et enfants dans le besoin et qui méritent d'être secourus.»

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS

Son conseil d'administration, indépendant du Barreau de Montréal, bénéficie depuis les tout débuts de son appui et de la collaboration de son personnel.

Lorsqu'une personne dans le besoin fait appel à l'Association, la secrétaire de l'association transmet son dossier à deux administrateurs, jumelés aux fins du dossier. Ces derniers la rencontrent et discutent avec elle des moyens de lui venir en aide, dans la plus grande confidentialité. Malgré le filet social mis en place depuis 1938, les demandes d'aide continuent de se manifester; elles sont parfois pathétiques, et rappellent aux membres du conseil d'administration combien l'isolement peut frapper certains d'entre nous.

Grâce au capital accumulé au cours des ans, l'Association continue de dépanner les confrères dans le besoin. Les administrateurs les conseillent aussi lorsque la situation s'y prête, ou dirigent ceux qui font appel à eux vers les ressources compétentes, en acquittant les frais occasionnés. Au cours de la dernière année, l'Association est venue en aide à sept confrères ou ex-confrères.

### SALON DES AVOCATS

Le Barreau de Montréal met à la disposition de ses membres un salon où les avocats peuvent se rendre pour revêtir la toge, faire quelques téléphones, réviser un dossier ou simplement prendre un café avec les confrères.

Un Centre d'affaires y est aussi accessible, où des espaces de travail, deux ordinateurs avec accès sans frais à Internet ainsi qu'un photocopieur/imprimante sont disponibles. Pour accéder au Centre d'affaires et en utiliser les équipements, il est nécessaire d'avoir la carte Multi-accès, disponible gratuitement auprès du CAIJ (Centre d'accès à l'information juridique) ([www.caij.qc.ca](http://www.caij.qc.ca)). Un accès gratuit à Internet, avec ou sans fil, est également disponible pour les portables.

Enfin, il est possible de louer au Salon des avocats une toge (2\$/jour) et un rabat (1\$/jour). De plus, comme le Barreau de Montréal voit maintenant à la gestion des casiers situés dans le vestiaire adjacent au Salon. Il est possible de louer des casiers sur une base annuelle ou quotidienne (2\$/jour) auprès du Barreau de Montréal.

D'ailleurs, un employé du Barreau de Montréal accueille les avocats au Café Thémis, tous les jours, de 8 h 30 à 17 h. Cendrine Caron-Ouellet, Jocelyn Roy, Isabelle Giroux et Marie-Ève Sansfaçon se partagent la tâche d'accueillir les membres avec professionnalisme.



#### LES PRÉPOSÉS AU SALON DES AVOCATS

- 1 M<sup>me</sup> Cendrine Caron-Ouellet
- 2 M<sup>me</sup> Isabelle Giroux
- 3 M. Jocelyn Roy
- 4 M<sup>me</sup> Marie-Ève Sansfaçon

## SERVICE DE MENTORAT

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Aline Uyen Khanh Quach, présidente  
M<sup>e</sup> Antonietta Calitri  
M<sup>e</sup> Nancy Cleman  
M<sup>e</sup> Stéphane Hudon  
M<sup>e</sup> Caroline Larouche  
M<sup>e</sup> Magdalena Lempicka  
M<sup>e</sup> Myriane Le François  
M<sup>e</sup> Catherine Ouimet  
M<sup>e</sup> Doris Larrivée, coordonnatrice du service

Nombre de séances : 3

### MANDAT

Ce comité conjoint, formé de représentants du Barreau de Montréal et de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, a le mandat de déterminer les grandes orientations dans la gestion du service de mentorat, qui consiste à jumeler des avocats afin de créer une relation d'entraide d'une durée minimale de six mois. Son but est, d'une part, de briser l'isolement et de répondre à des interrogations liées à la pratique du droit que tout avocat, peu importe le nombre d'années de pratique, peut avoir et, d'autre part, de guider les plus jeunes avocats dans la pratique du droit.

### RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

Le comité est préoccupé par la difficulté qu'a la coordonnatrice du service de trouver des mentors pour répondre aux demandes de jumelage des jeunes avocats. On a donc tenté de trouver des solutions pour contrer ce problème. Chaque membre du comité a accepté d'aider la coordonnatrice pour le recrutement de mentors.

Par ailleurs, le comité a été informé, à sa dernière réunion, que le comité de la formation continue obligatoire du Barreau du Québec avait accueilli favorablement la recommandation d'un de ses sous-comités de reconnaître des heures de formation pour des mentors et mentorés potentiels. Cette possibilité est disponible depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013. Chaque participant doit faire sa demande de reconnaissance auprès du comité de la formation continue obligatoire du Barreau du Québec. Un article sur le sujet a d'ailleurs été publié dans l'édition d'avril du Journal du Barreau. Cette nouvelle a réjoui les membres du comité, car elle devrait permettre de recruter plus facilement des mentors et devrait améliorer la qualité des jumelages.

Dans ce contexte, le comité organisera une activité de formation à l'automne 2013.

Le service de mentorat a effectué 29 jumelages cette année, pour un total de 380 depuis la mise en place du service en août 1999. Au moment de préparer ce rapport, 11 demandes étaient toutefois en attente en raison de la difficulté de recruter des mentors.





## **LE PUBLIC**

Le Barreau de Montréal, convaincu que la protection du public passe indéniablement par l'information, met tout en œuvre pour informer les justiciables de leurs droits et obligations. C'est dans cette optique qu'il organise de nombreuses activités qui permettent non seulement d'informer le public, mais qui démystifie le droit, sa pratique, ses procédures, de même que le travail des professionnels qui l'exercent.

## LES ACTIVITÉS

### SALON VISEZ DROIT

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Isabelle Allard, présidente  
M<sup>e</sup> Francine Beaumier  
M<sup>e</sup> Astrid Daigneault-Guimont  
M<sup>e</sup> Stéphane Davignon  
M<sup>e</sup> Alec Fafard  
M<sup>e</sup> Brigitte Karib  
M<sup>e</sup> Julie Maronani  
M<sup>e</sup> Vanessa O'Connell-Chrétien  
M<sup>e</sup> Lauréanne Vaillant

### RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

La 16<sup>e</sup> édition du Salon VISEZ DROIT s'est tenue au Complexe Desjardins du 8 au 11 avril 2013. Cette année, pour la toute première fois, on y a décerné le Prix VISEZ DROIT. Ce prix, qui a deux volets, vise à souligner l'apport exceptionnel de collaborateurs qui aident le Barreau de Montréal à remplir sa mission en participant à des activités visant à informer le public de ses droits. M<sup>e</sup> Pierre Bourque, Ad. E. est le premier récipiendaire du volet avocat et monsieur Yves Boisvert a reçu ce prix pour le volet personnalité non juridique.

Pour souligner les 40 ans de l'Aide juridique, les organisateurs ont préparé un jeu-questionnaire sous la forme d'un « Qui dit vrai ? » ainsi qu'un événement surprise, soit un *Flash Mob*, dont les « acteurs » étaient des employés de l'Aide juridique.

Le thème du traditionnel débat d'ouverture était, encore une fois, d'actualité et portait sur la présence des médias dans les salles d'audience. M<sup>e</sup> Bernard Grenier, monsieur le bâtonnier Nicolas Plourde ainsi que messieurs René Villemure, Yves Boisvert et Claude Poirier ont participé à ce débat très animé, dirigé par monsieur Denis Lévesque.

Le Barreau de Montréal a eu le privilège de recevoir des invités de marque dans le cadre du Salon VISEZ DROIT pour les divers entretiens. Sylvie Fréchette, Pierre Faubert, Martin Larocque, John Parisella, Dominique Anglade et Paul St-Pierre Plamondon ont livré des témoignages vibrants. Ils ont encouragé les étudiants à découvrir ce qui les motive et à ne pas hésiter à relever des défis.

Les jeux-questionnaires, animés par le fidèle et excellent animateur, M<sup>e</sup> André d'Orsonnens, ont informé le public sur différents domaines de droit tels que la sécurité routière, le droit des jeunes et la protection des renseignements personnels.

Les procès simulés, toujours très appréciés du public, étaient présidés par des juges de la Cour supérieure et de la cour municipale. Ils ont démystifié des cas de réclamation de paternité, de règlement municipal et du droit de mourir dans la dignité.



Année après année, le talent d'animatrice de M<sup>e</sup> Francine Beaumier ne se dément pas. Femme de cœur, elle demeure à l'écoute du public et de ses invités : chapeau !

Le cœur du Salon VISEZ DROIT est sans contredit les consultations juridiques qui ont connu une fois de plus un franc succès. Félicitations à l'équipe de M<sup>e</sup> Denise Boulet !

Sur la scène, dans les coulisses ou dans les cubicules de consultations, les nombreux avocats bénévoles ont fait preuve d'une grande générosité. Sans eux, le Salon VISEZ DROIT ne pourrait exister et surtout connaître un tel succès !

Les membres du comité organisateur, assisté par l'inlassable Gislaine Dufault, directrice des communications du Barreau de Montréal, ont uni leurs talents et leurs efforts, pour faire de cette 16<sup>e</sup> édition du Salon VISEZ DROIT une totale réussite !

LE SALON  
VISEZ DROIT  
EN IMAGES





Crédit photos : Sylvain Légaré

## CONSULTATIONS JURIDIQUES

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Denise Boulet, présidente  
M<sup>e</sup> Christian Azzam  
M<sup>e</sup> André Champagne  
M<sup>e</sup> Martin D. Charest  
M<sup>e</sup> Anthony Franceschini  
M<sup>e</sup> Extra Junior Laguerre  
M<sup>e</sup> Awatif Lakhdar  
M<sup>e</sup> Stéphanie Rainville  
M<sup>e</sup> Caroline Tremblay

### RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le comité des consultations juridiques s'occupe d'offrir à la population montréalaise un service d'orientation et d'information juridique, par le biais de consultations gratuites et privées dans le cadre du Salon VISEZ DROIT. Ainsi, il voit à l'aménagement de l'espace pour qu'il soit accueillant et professionnel, il identifie les champs de pratique qui doivent être ciblés et évalue annuellement les demandes formulées par les personnes qui se présentent au Salon VISEZ DROIT pour venir rencontrer un avocat. Enfin, le comité s'occupe de recruter des avocats bénévoles dans tous les champs de pratique pour répondre aux besoins de la population.

Cette année encore, grâce à l'écoute, à la collaboration et au dévouement exceptionnel de près de 120 avocats et avocates qui ont accepté de mettre leurs compétences au service des justiciables, des consultations ont été offertes du 8 au 11 avril 2013, de 9 h 30 à 17 h et ce, dans tous les domaines du droit.

Quinze avocats étaient sur place en permanence et plusieurs autres étaient disponibles par téléphone, à la disposition de la population qui apprend ainsi à mieux connaître non seulement ses droits et obligations dans divers domaines, mais aussi les avocats. En outre, pour une sixième année consécutive, le CAIJ a participé au Salon VISEZ DROIT en offrant un service de recherchistes pendant toute la durée des consultations juridiques.

Grâce à ces précieux bénévoles, plus de 950 consultations ont été données.

## CONCOURS VISEZ DROIT

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Julie Mousseau, présidente  
M<sup>e</sup> Paul Cooper  
M<sup>e</sup> Suzanne Courchesne  
M<sup>e</sup> Mélanie Dugré  
M<sup>e</sup> Shaun Finn  
M<sup>e</sup> Vicky-Ann Flansberry  
M<sup>e</sup> Mireille Goulet  
M<sup>e</sup> Luc Olivier Herbert  
M<sup>e</sup> Manuela Islam  
M<sup>e</sup> Nathalie Lefebvre  
M<sup>e</sup> Andréanne Malacket  
M<sup>e</sup> Nathalie Marois  
M<sup>e</sup> Peter Moraitis  
M<sup>me</sup> Louise Mousseau  
M<sup>e</sup> Rosalie Plouffe  
M<sup>e</sup> Stéphanie Rainville

### RAPPORT D'ACTIVITÉS

Ce comité chapeaute deux concours, celui des « Débats oratoires » et celui de « La justice a bonne mine / Write for Justice ».





## CONCOURS DES DÉBATS ORATOIRES

Pour une 24<sup>e</sup> année, des étudiants francophones et anglophones du niveau collégial de l'île de Montréal ont eu l'occasion de défendre une position à l'égard d'un sujet d'actualité, ayant une connotation légale et soulevant la controverse. Le thème retenu était : « *Implanter un système de ticket modérateur pour les soins de santé POUR ou CONTRE ?* »

Les neuf cégeps suivants ont participé aux demi-finales : Collège Stanislas de Montréal, Collège International Marie-de-France, Collège International Ste-Anne, *John-Abbott College*, Collège André-Grasset, Collège Jean-de-Brébeuf, *Vanier College*, Conservatoire Lassalle et Collège de Maisonneuve.

Les demi-finales et la finale ont eu lieu le 21 mars 2013, en la Salle Jules-Deschênes du Palais de Justice de Montréal.

Les membres du jury des demi-finales étaient M<sup>es</sup> André d'Orsonnens, Pierre Fournier et Dominique Vézina tandis que ceux de la finale étaient l'honorable Richard Wagner, juge à la Cour suprême du Canada, l'honorable Claude Castonguay, ancien ministre et sénateur, M<sup>e</sup> Denise Boulet, avocate, madame Pascale Breton, journaliste au Journal La Presse, et D<sup>r</sup> Georges Lévesque, animateur d'Une pilule une petite granule à Télé-Québec.

M<sup>es</sup> Michèle Moreau, Nathalie Lefebvre et Rosalie Plouffe ont respectivement agi comme modératrice, teneuse de temps et maître de cérémonie des débats.

À l'initiative de la bâtonnière, le trophée remis à l'équipe gagnante a fait peau neuve. En effet, à compter de cette année, le trophée remis aux gagnants portera le nom de Philippe-Casgrain, afin de saluer la mémoire de cet ancien bâtonnier du Barreau de Montréal, qui chérissait l'art de la parole.

En plus du trophée, les grands gagnants, Lucas Mathieu et Marina Najjar du Collège Stanislas, ont reçu 500 \$ chacun, alors que les membres de l'autre équipe ayant atteint la finale, Olivier Babin et Vincent Bérubé du Collège Jean-de-Brébeuf, ont reçu 250 \$ chacun. Enfin, un prix de 150 \$ a été offert à chacun des deux meilleurs orateurs n'ayant pas atteint la finale, soit Vanessa Ntaganda (Collège Maisonneuve) et Huu-Long Nguyen (Collège André-Grasset). Les six gagnants ont également reçu un exemplaire d'*Antidote HD*, le logiciel d'aide à la rédaction du français de *Druide Informatique*.

## CONCOURS « LA JUSTICE A BONNE MINE / WRITE FOR JUSTICE »

Le Barreau de Montréal a tenu son 26<sup>e</sup> concours annuel de composition à l'intention des étudiants des niveaux primaire et secondaire de l'île de Montréal. Le thème retenu cette année était : *Plusieurs jeunes subissent de l'intimidation à l'école. Certains gestes ou commentaires, même s'ils semblent anodins, peuvent entraîner de lourdes conséquences, tant pour les victimes que pour les agresseurs. Que proposes-tu pour contrer ce problème ?*

Le comité a reçu 695 textes; cela est un franc succès. Les textes gagnants ont été sélectionnés selon les critères suivants : fidélité au thème, originalité, orthographe, grammaire, syntaxe, vocabulaire, analyse personnelle.

Les gagnants sont Jeremy Aouizérats Charpentier (École Maimonide - 3<sup>e</sup> cycle primaire), Sarah DiNarzo (*Thorndale Elementary School - primary 3<sup>rd</sup> cycle*), Ariane Séguin (Collège Saint-Louis de Lachine - 1<sup>er</sup> cycle secondaire), Samantha Levy (*The Study - secondary 1<sup>st</sup> cycle*), Adèle Foglia (Collège de Montréal - 2<sup>e</sup> cycle secondaire) et Amanda Nicol (*The Study - secondary 2<sup>nd</sup> cycle*).

Le comédien Martin Larocque a agi comme président d'honneur de la cérémonie de remise des prix, qui a eu lieu au Complexe Desjardins, dans le cadre du Salon VISEZ DROIT. Les gagnants y ont fait la lecture de leur texte devant le public et ont reçu le logiciel d'aide à la rédaction du français *Antidote HD* de *Druide Informatique* ainsi qu'une somme de 200 \$ du Barreau de Montréal. Avant cette remise de prix, les gagnants, leurs parents et leurs enseignants ont également eu l'occasion de visiter le Palais de Justice de Montréal et de rencontrer un juge.

## CONFÉRENCES VISEZ DROIT

### MEMBRES

M<sup>e</sup> Réal Goulet, président  
 M<sup>e</sup> Nancy Boillat  
 M<sup>e</sup> Stéphane Davignon  
 M<sup>e</sup> Judith Pinsonneault  
 M<sup>e</sup> Gilles Robert

### RAPPORT DU PRÉSIDENT

Après une éclipse d'une année, le comité des Conférences VISEZ DROIT a repris ses activités en septembre 2012. Le but du comité est de proposer des conférences juridiques à la population de la métropole. La clientèle visée est très large : organismes communautaires, entreprises, groupes du troisième âge, institutions scolaires, etc. Il y a lieu de préciser cependant qu'à la suite d'une entente avec Éducaloi, cet organisme s'occupe dorénavant d'animer des ateliers de justice auprès de la clientèle scolaire d'âge mineur.

En début d'année, le comité s'est fixé trois objectifs :

- mettre à jour la liste des conférenciers disponibles,
- réviser le Guide des conférenciers de manière notamment à exclure les sujets dont Éducaloi était désormais responsable,
- répondre à toutes les demandes de conférences dans les domaines de compétence des divers conférenciers.

Pour ce qui est du premier objectif, les démarches auprès des avocats inscrits sur la liste ont donné les résultats suivants : 62 réponses ont valu 40 renouvellements et 22 désistements. Lors de cette communication avec les conférenciers et à titre incitatif, on leur a indiqué que les conférences dispensées par les avocats à des non-juristes pouvaient être reconnues par la Formation continue du Barreau du Québec jusqu'à concurrence de six heures par période de référence.

Quant à la révision du Guide des conférenciers, **tous** les membres du comité y ont participé en fonction de leur champ de pratique. Le Guide a été évidemment élagué des sujets portant sur la jeunesse, dont la justice pénale pour adolescents. Des neuf sections restantes du Guide, toutes ont été mises à jour ou sont sur le point de l'être. À titre d'exemple et sans minimiser les autres domaines de droit, il faut noter particulièrement l'enrichissement de la section sur la protection du consommateur, dont la loi vise les contrats à distance étroitement liés au développement et à la popularité de l'Internet.

Pour ce qui est du dernier objectif, 21 conférences ont été données par 10 conférenciers différents. Les données recueillies auprès des personnes ayant assisté aux conférences permettent d'affirmer qu'elles ont toutes été vivement appréciées.

Le comité n'entend pas rester inactif en 2013-2014, d'autant que le premier objectif a déjà été formulé, celui d'organiser une formation à l'intention des conférenciers, le sujet : *Les secrets pour réussir une conférence*.

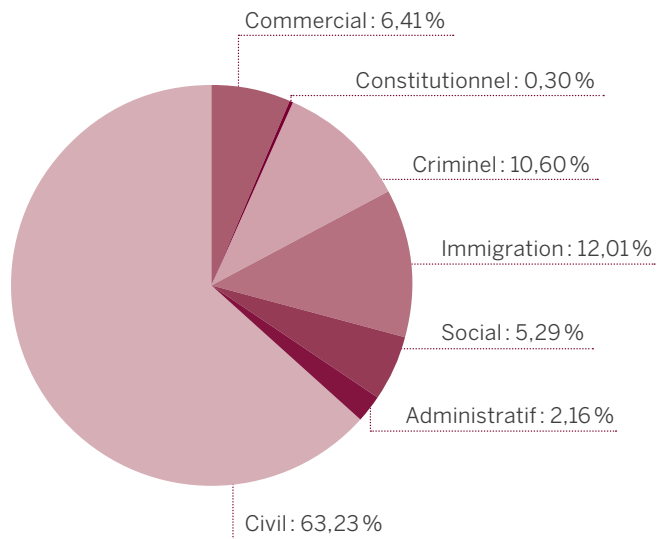
## SERVICE DE RÉFÉRENCE

### RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Service de référence, créé en 1969, est assuré par des avocats et avocates du Barreau de Montréal dont l'expérience couvre tous les domaines du droit. Au 31 mars 2013, le nombre d'avocats inscrits au Service se chiffrait à 1 147, alors qu'il était de 1 129 à pareille date l'an dernier.

Madame Louise Saint-Amour, préposée au Service de référence depuis juin 2012, procède au traitement des demandes en consultant les fichiers électroniques appropriés, afin de fournir au client le nom d'un avocat inscrit dans la catégorie recherchée.

À la fin de l'exercice, le Service de référence avait répondu à quelque 13 084 demandes, comparativement à 13 167 l'an dernier. Ces références se répartissent ainsi :



Par ailleurs, il est à noter que 69 % des demandes requièrent les services d'un avocat qui parle français, 26 % anglais et 5 % une autre langue que le français ou l'anglais.

## SERVICE DE PRÉPARATION À UNE AUDITION

### RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le service de préparation à une audition (SPA) a été mis en place pour la première fois en 1995 dans le but d'améliorer l'accessibilité à la justice de même que d'en faciliter l'administration. Les consultations gratuites permettent ainsi aux justiciables de recevoir de l'information sur le déroulement de l'audience, sur le rôle des différentes parties ainsi que sur les règles de preuve et de procédure. Ces services sont gérés par l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) en collaboration avec le Barreau de Montréal et sont offerts gratuitement avec l'aide d'une cinquantaine d'avocats bénévoles. Trois tribunaux ont été ciblés dans le cadre de ce service :

- Cour du Québec, division des petites créances :  
Ce service est offert du lundi au vendredi de 12 h à 14 h. Entre quatre et sept avocats bénévoles rencontrent plus d'une vingtaine de justiciables par semaine pour les préparer à leur audition. Chacune des rencontres est de 30 minutes.
- Régie du logement :  
Ce service est offert les mardis et jeudis de 12 h à 14 h. Entre deux et quatre avocats bénévoles rencontrent environ une dizaine de justiciables par semaine pour les préparer à leur audition. Chacune des rencontres est de 30 minutes.
- Commission des relations du travail :  
Ce service est offert uniquement dans le cadre d'un recours en vertu des articles 47.2 et suivants « Égalité de traitement par l'association accréditée » du *Code du travail du Québec*. Le service est offert le mercredi de 12 h à 14 h. Étant donné que le service n'est ouvert qu'à un seul recours, les rencontres avec les justiciables ont lieu un mercredi sur deux, sauf si la demande est plus élevée.

À la demande de la Commission des relations du travail, l'AJBM évalue actuellement la possibilité d'élargir le service à d'autres recours présentés par des plaignants se représentant seuls.

#### Quelques statistiques

Une cinquantaine de bénévoles assure la continuité des services de préparation à une audition. Du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013, environ 1005 personnes ont bénéficié de services juridiques *pro bono*, détaillés comme suit :

- Service de préparation à une audition devant la Cour du Québec, division des petites créances : 674
- Service de préparation à une audition devant la Régie du logement : 269.
- Service de préparation à une audition devant la Commission des relations du travail : 62;

## SERVICE D'INFORMATION JURIDIQUE À LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL (SIJ)

### RAPPORT D'ACTIVITÉS

En mai 2011, l'AJBM, en collaboration avec la cour municipale de Montréal, le Barreau de Montréal, l'Association des avocats de la défense de Montréal (AADM) et Pro Bono Québec, a lancé un service d'information juridique gratuit à la cour municipale de Montréal. Le SIJ vise à apporter une aide ponctuelle aux accusés qui ne sont pas représentés par avocat devant la cour municipale de Montréal dans les affaires criminelles ainsi que les affaires pénales ayant un impact important. Les avocats bénévoles sont de garde de 9 h 30 à 12 h 30 au local consacré à cet effet à la cour municipale de Montréal et informent les accusés de leurs droits lorsque ceux-ci sont référés par les juges.

63 accusés non représentés ont bénéficié du Service d'information juridique à la cour municipale du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 28 février 2013 avec l'aide d'une douzaine d'avocats bénévoles qui ont été de garde lors de 57 avant-midis.



**LES PRIX  
ET LES  
HOMMAGES**

Le Barreau de Montréal, par ses nombreux prix et distinctions, honore la contribution de ses membres émérites, souligne le talent de ses membres de demain et encourage les avocats à viser l'excellence.

## LA MÉDAILLE

(Texte inspiré de l'allocution de la bâtonnière à la Journée du Barreau)

Lors de la Journée du Barreau du 6 septembre 2012, le Barreau de Montréal a rendu hommage à la récipiendaire de la Médaille du Barreau de Montréal qui souligne une contribution unique à la cause de la justice.

Le Conseil du Barreau de Montréal, sur la recommandation de la Conférence des anciens bâtonniers, a choisi d'honorer une femme d'exception et une juriste de conviction, M<sup>e</sup> Christiane Pelchat.

Par son engagement politique, social et humanitaire, M<sup>e</sup> Pelchat a démontré la pertinence et la noblesse du service public dans la quête de justice. Elle personnifie de façon éloquente le rôle social de l'avocat, qui constitue le thème de cette Journée du Barreau.

Après des études au Collège Jean-de-Brébeuf, elle obtient en 1981 un baccalauréat en sciences sociales et sciences politiques de l'Université d'Ottawa. M<sup>e</sup> Pelchat devient, en 1985, l'une des plus jeunes femmes députées à l'Assemblée nationale du Québec, et elle est réélue en 1989 pour un second mandat.

En 1994, elle décide de ne pas se représenter et elle s'inscrit en droit, à l'Université de Montréal, à l'âge 35 ans. Voilà certes une femme qui ne craint pas de se réinventer ! Elle obtient son baccalauréat en 1996 et consacre les cinq années suivantes à la pratique du droit, notamment au sein du cabinet Fasken Martineau.

Puis, c'est le saut vers l'international. De 2000 à 2003, elle conduit diverses missions au Sénégal, au Niger et à Haïti, à titre d'experte en droits des femmes et en bonne gouvernance.

De retour au pays, elle dirige divers cabinets ministériels, de 2003 à 2006, dont ceux de la Condition féminine du Canada, de la Justice du Québec et de la Famille, des aînés et de la condition féminine du Québec.

Son inlassable engagement pour les droits des femmes culmine avec sa nomination à titre de présidente du Conseil du statut de la femme, fonction qu'elle a occupée de 2006 à 2011, avant d'être nommée déléguée générale du Québec à Mexico, le 15 août 2011.

À titre de présidente du Conseil du statut de la femme, M<sup>e</sup> Christiane Pelchat a fait preuve d'un leadership, d'une intégrité et d'un courage remarquables dans la défense d'une valeur publique fondatrice du Québec moderne : l'égalité entre les hommes et les femmes.

Forte de sa formation de juriste, M<sup>e</sup> Pelchat a donné une portée juridique à la défense des droits des femmes. Riche de son expérience parlementaire, elle a su faire avancer sur le terrain politique les revendications des femmes.



Dès son entrée en fonction, elle orchestre la production de l'avis «*Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse*», qui statue que l'égalité entre les hommes et les femmes ne peut être compromise par des accommodements dits raisonnables.

En réponse à cet avis, le gouvernement du Québec amende la *Charte des droits et libertés de la personne*, en juin 2008, pour y inclure la valeur d'égalité entre les femmes et les hommes à son préambule et au sein d'une clause interprétative, le nouvel article 50.1.

Au plan personnel, M<sup>e</sup> Pelchat est en congruence avec ses idéaux de justice. Elle parraine depuis une dizaine d'années de jeunes garçons talibés au Sénégal, réduits à la mendicité. Afin de chapeauter son action humanitaire, elle a d'ailleurs cofondé en 2009, avec son époux Serge Marcil, une fondation pour l'aide à l'enfance.

À la suite du décès tragique de ce dernier, lors du séisme qui a frappé Haïti en janvier 2010, M<sup>e</sup> Pelchat, par le biais de cette Fondation, œuvre à la reconstruction d'un orphelinat qui a laissé 40 orphelins sans abri. Par cet engagement, elle donne un gîte à ces enfants et honore ainsi la mémoire de son mari.

Christiane Pelchat est habitée par un élan vital contagieux, un charisme rassembleur et un sens profond de la solidarité et de la dignité humaine.



## LE MÉRITE

À sa séance des 26 et 27 mai 2012, le Conseil a convenu d'octroyer le Mérite du Barreau de Montréal, qui est remis à des personnes qui se sont signalées par leur contribution exceptionnelle au Barreau de Montréal et à ses activités, à M<sup>e</sup> André Albert Morin, Ad. E. et M<sup>e</sup> Dominique Vézina. M<sup>e</sup> Morin a reçu le Mérite des mains de la bâtonnière Catherine Pilon lors d'une cérémonie privée le 30 avril 2013 et M<sup>e</sup> Vézina recevra le sien lors de l'assemblée annuelle du 8 mai 2013.

## PRIX VISEZ DROIT

Créé par le Conseil du Barreau de Montréal, le 9 janvier 2013, à la recommandation du comité du Salon VISEZ DROIT, le Prix VISEZ DROIT, qui est attribué à des personnes qui aident le Barreau de Montréal à remplir sa mission en participant à des activités visant à informer le public de ses droits et à démystifier le droit, sa pratique, ses procédures, de même que le travail des professionnels qui l'exercent, a été remis pour la première fois, le 8 avril 2013, lors de l'inauguration du 16<sup>e</sup> Salon VISEZ DROIT à monsieur Yves Boisvert et M<sup>e</sup> Pierre Bourque, Ad. E. pour leur participation exemplaire au Salon VISEZ DROIT.





## LES 50-60-70 ANS D'ADMISSION AU BARREAU

Selon une tradition bien établie, au cours du déjeuner de la Journée du Barreau, le 6 septembre 2012, la bâtonnière a rendu hommage aux confrères suivants, qui célébraient leur 70<sup>e</sup>, 60<sup>e</sup> ou 50<sup>e</sup> anniversaire d'admission au Barreau.

### CÉLÉBRANT LEUR 70<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE :

#### **Avocats à la retraite:**

M<sup>e</sup> Guillaume Geoffrion, c.r.

### CÉLÉBRANT LEUR 60<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE :

M<sup>e</sup> William Tetley, Q.C.

#### **Avocats à la retraite:**

M<sup>e</sup> Guy Gagnon, c.r.

M<sup>e</sup> Marie-Claire Kirkland, C.M., C.Q., c.r., Ad. E.

M<sup>e</sup> Micheline LeBrun Sylvestre

### CÉLÉBRANT LEUR 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE :

M<sup>e</sup> Joyce Blond Frank

M<sup>e</sup> Serge Bourque

M<sup>e</sup> Brahm L. Campbell

L'honorable Claude-René Dumais

M<sup>e</sup> Guy-Charles Gervais

M<sup>e</sup> Alphonse Giard, c.r.

M<sup>e</sup> Richard S. Gottlieb

M<sup>e</sup> Hart Margolian

M<sup>e</sup> Daniel S. Miller

L'honorable Joseph R. Nuss, c.r.

M<sup>e</sup> Gary Moscowitz

M<sup>e</sup> Jean-Marie Pâquet

L'honorable bâtonnier J.J. Michel Robert, c.r.

M<sup>e</sup> Georges Rosenberg

M<sup>e</sup> Irving Shapiro

M<sup>e</sup> André Simard

M<sup>e</sup> Harvey W. Yarosky, c.r.

#### **Avocats à la retraite:**

M<sup>e</sup> François Chapados

M<sup>e</sup> Georges C. Clermont, c.r.

M<sup>e</sup> Paul-M. Demers

M<sup>e</sup> Guy Desparois

M<sup>e</sup> James A. Grant, Q.C., C.M., c.r.

M<sup>e</sup> Saul Handelman

M<sup>e</sup> Norman M. May

M<sup>e</sup> Michael P. Pitfield, Q.C.

## LES PRIX AUX ÉTUDIANTS EN DROIT

### **Université de Montréal**

Droit civil — Juliette Vani

Droit des affaires — Esther Dolan

Deuxième au baccalauréat — Despina Mandilaras

Droit municipal (Prix Francis-Fauteux) — Marc Daoud

Deuxième en 2<sup>e</sup> année (Prix Adolphe-Mailhiot) — Jie Zhue

### **Université McGill**

Droit civil — Cassandra Ashley Marcotte

Procédure civile — Corey Omer

Excellence dans toutes les matières (Prix Adolphe-Mailhiot) —

Iris Madeleine Graham

### **Université du Québec à Montréal**

Premier au baccalauréat — Marianne Landry

Droits et libertés de la personne — Janet Tuyi Chan

Droit de la preuve civile et administrative — Marielle Girard

Engagement dans le cadre du programme *Pro Bono* —

Nesrine Hassen Khodja

Engagement dans le cadre du programme *Innocence* —

Christina Macedo

## LE PRIX DU BARREAU DE MONTRÉAL

(Provenant d'un don de feu monsieur le bâtonnier Émile Poissant, c. r.)

Le 5 décembre 2012, à l'occasion de la Séance solennelle de la Rentrée du Barreau de Paris et de la Conférence du Stage où elle a représenté le Barreau de Montréal, madame la bâtonnière Catherine Pilon a remis ce prix de 800 \$ (595 euros) au récipiendaire, monsieur Matthieu Chirez, Cinquième Secrétaire de la Conférence du Stage du Barreau de Paris.

Dépot légal — 2013  
Bibliothèque et Archives Nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN : 1916-8527

Le Barreau de Montréal est fier de contribuer à la protection de l'environnement en imprimant ce rapport annuel sur du papier entièrement recyclé, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.



certifié



proche sans chlore



100% postconsommation



recyclé



archives permianées



énergie biogaz



BARREAU DE MONTRÉAL  
1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.80  
Montréal (Québec) H2Y 1B6  
Téléphone : 514 866-9392  
Télécopieur : 514 866-1488  
Courriel : [info@barreaudemontreal.qc.ca](mailto:info@barreaudemontreal.qc.ca)

[WWW.BARREAUDEMONTREAL.QC.CA](http://WWW.BARREAUDEMONTREAL.QC.CA)